



Il neigeait des fibres d'amiante hier sur la colline parlementaire et le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, tout comme les plates-bandes du parlement, s'est retrouvé blanc comme neige.



Le Soleil, André Belle-Isle

Les grévistes de l'amiante ont voulu "sensibiliser" Cournoyer à leurs problèmes

par Richard COTE

Le ministre du Travail du Québec, M. Jean Cournoyer, et le député de Frontenac, le docteur Henri Lecours, ont connu de près hier les problèmes des grévistes de l'amiante alors que ceux-ci s'étaient rendus manifester leur impatience sur la Colline parlementaire.

Exaspérés par les trois mois de grève, certains manifestants ont copieusement saupoudré de poussière d'amiante les deux politiciens qui s'étaient approchés d'eux pour leur adresser la parole et défendre le projet de loi sur les compensations financières devant être accordées à l'avenir aux mineurs atteints d'amiatose.

C'est d'ailleurs l'article quatre de cette loi, dont l'adoption en deuxième lecture a été empêchée par l'opposition mercredi, qui a suscité la plus vive réaction de la part des grévistes et les a amenés à s'en prendre aux deux libéraux.

L'article quatre déjà mentionné prévoit, entre autres choses, que les mineurs présentant des symptômes d'un début d'amiatose pourront perdre leur permis de travail et la compagnie n'aurait alors qu'à déboursier une indemnisation de \$1,000 pour se "débarrasser" de ce mineur gênant.

Appelé à s'expliquer sur ce projet de loi qu'il a parrainé, le ministre du Travail a rappelé que l'article litigieux serait biffé de la version finale.

Quant au député libéral de Frontenac, le docteur Henri Lecours, il s'est prononcé contre l'article en question.

"Vous savez, je suis médecin, je ne suis pas avocat, de la façon qu'il m'avait été expliqué, cet article me semblait favorable aux mineurs", a souligné le député, s'empressant d'ajouter à son tour que maintenant il avait été décidé que celui-ci disparaîtrait du projet de loi.

Cette remarque a d'ailleurs permis à l'un des organisateurs de la manifestation de noter l'incompétence de certains députés.

"Quand une loi concerne les travailleurs, on s'évertue à la passer en vitesse et on ne prend même pas le temps de la lire et de se la faire expliquer", a-t-il déclaré à l'intention des manifestants.

Précédemment, le président des grévistes affiliés à la CSN, M. Lemay, (Suite à la page A6, 1re col.)

Choquette s'oppose à la peine de mort

par Gilles BOIVIN
du bureau du Soleil

MONTREAL — Le ministre de la Justice du Québec, Me Jérôme Choquette, s'est prononcé, hier, contre le rétablissement de la peine de mort au Canada, mais n'en a pas moins sévèrement dénoncé l'attitude "d'extrême naïveté" de la Commission des libérations conditionnelles qu'il accuse de remettre en circulation des criminels dangereux.

Me Choquette, qui prenait la parole devant quelque 100 policiers municipaux lors du banquet de clôture du congrès de la Fédération des policiers du Québec, hier, à Longueuil, a soutenu que "tout ne pouvait être réduit à une question de châtiment qui écarterait une fois pour toutes les criminels".

Aux policiers qui venaient tout juste d'adopter une résolution demandant le retour à la peine capitale pour les personnes jugées coupables de meurtre qualifié, le ministre de la Justice québécois a soutenu que la peine capitale n'était qu'une "panacée" et qu'il fallait plutôt chercher ailleurs la solution au problème de la lutte contre la criminalité.

Par ailleurs, le ministre Choquette s'est élevé avec véhémence contre l'actuel régime de libération conditionnelle et son application de même que contre la toute nouvelle loi sur les cautionnements.

Selon le ministre québécois, le gouvernement fédéral est allé "trop loin dans certaines lois et a fait preuve de naïveté".

M. Choquette estime que le gouvernement fédéral est bien loin "des problèmes quotidiens de la criminalité" et qu'il administre souvent la justice dans "l'atmosphère feutrée" de ses bureaux.

"A Ottawa, dans ce parlement éloigné des problèmes quotidiens, il est facile d'adopter des mesures humanitaires, mais...", a lancé M. Choquette devant un auditoire visiblement réjoui de la position du ministre en matière de libérations conditionnelles.

"Naïvetés"

Au chapitre des mesures législatives fédérales "naïves", le ministre québécois range, entre autres choses, la nouvelle loi sur les cautionnements (qui permet la libération sous cautionnement de tout prévenu à moins de raisons sérieuses). "La présomption d'innocence des accusés est-elle suffisante pour laisser sortir naïvement des criminels dans la rue?" s'est interrogé le ministre.

Il en va de même selon lui de l'attitude adoptée par la Commission des libérations conditionnelles qui a permis à des détenus d'être admis à la libération sous condition avant d'avoir purgé le tiers de leur sentence.

M. Choquette voit dans de telles décisions de la Commission une "intervention administrative" pour modifier les sentences des juges. De telles interventions sont de nature à saper le moral des magistrats et à les entraîner dans l'atmosphère de "mollesse, de faiblesse, d'abdication des responsabi-

lités de chacun" qui caractérise la société canadienne actuellement, selon lui.

Pour le ministre québécois, il apparaît urgent de redresser la situation. Dans ce sens, il invite le gouver- (Suite à la page A6, 1re col.)

à lire

Régie des rentes

Une étude actuarielle sur le système de financement actuel de la Régie des rentes du Québec prévoit que les caisses de la Régie seront vides en l'an 2,000. Un comité d'étude a été créé pour déterminer si on devra ou non augmenter les cotisations au régime.

Page A-9

Fusion

L'idée de fusion des municipalités de la Côte de Beauport a été relancée hier. Le maire Marcel Bédard de Beauport tente de convaincre les autres conseils municipaux du bien-fondé d'une fusion dans les plus brefs délais.

Page A-7

Projet de loi 47

Les centrales syndicales, CSN, FTQ, CSD se montrent toutes les trois insatisfaites du projet de loi 47 dans le domaine de la construction tandis que le commissaire Chevrete se dit déçu.

page A-18

Un nouveau

Wounded Knee?

Des Indiens d'un village voisin de Wounded Knee qui étaient recherchés ont tué deux agents du FBI et perdu l'un des leurs hier.

page C-1

Assurance-maladie

Le régime québécois de l'assurance-maladie se porte fort bien et les médecins en tirent aussi leur profit avec des revenus moyens qui étonnent dans nombre de cas.

page A-18

sommaire

A Québec aujourd'hui	A-17
annonces classées	C-2 à C-12
Arts et lettres	A-16 et A-17
Bandes dessinées	C-13
Bridge	C-11
Consommation	A-8
Décès	C-15
Economie-finances	A-9 à A-11
Feuilleton	C-9
Horoscope	C-12
Mat mystère	C-2
Mots croisés	C-8
Patron	C-7
Sport	B-1 à B-8
Télévision	C-15 et A-14

météo

Du soleil et du vent dans tout l'Est du Québec aujourd'hui, avec une température allant de 22 à 30 degrés. Demain, chaud et humide à Québec, alors qu'en Gaspésie et sur la Côte-Nord, il y aura des nuages et risques d'orages.

Détails page A-6

Les ravisseurs de Mme Blanchet ne se présentent pas à un rendez-vous

SHERBROOKE (PC) — Un rendez-vous fixé avec les ravisseurs de Mme Léna Blanchet, âgée de 63 ans, n'a pas été respecté aujourd'hui alors qu'aucun des malfaiteurs ne s'est présenté à l'endroit désigné à l'heure fixée.

Selon la police, la famille a reçu un appel tard jeudi de la part des ravisseurs qui disaient être disposés à accepter la part de la rançon recueillie jusqu'ici. Les ravisseurs demandent \$1,000,000 et la famille a pu réunir \$55,000.

La famille avait reçu instruction

de laisser l'argent près d'une clôture à Richmond, à 25 milles au nord-ouest de Sherbrooke, mais peu après les ravisseurs ont demandé d'emporter l'argent au Manoir Drummondville, à 55 milles au nord-ouest de Sherbrooke.

Le rendez-vous avait été fixé à 3h30 cette nuit mais aucun ravisseur ne s'est présenté.

La famille attend maintenant d'autres instructions de la part des ravisseurs de Mme Blanchet qui a été

enlevée mardi à l'arrière de la maison familiale située à Rock Forest.

Mme Blanchet, épouse du propriétaire de la fabrique de margarine M. Conrad Blanchet, souffre d'une maladie du coeur et la famille se demande si les ravisseurs lui donnent des médicaments nécessaires.

Même si les Blanchet sont à l'aise, il leur sera difficile de réunir le million de dollars demandé par les ravisseurs.

Un voisin a même été jusqu'à dire qu'ils ne seront pas capables de réunir un million de dollars, "car leur argent est tout investi et il leur est trop difficile de liquider leurs avoirs".

Les recherches policières semblent s'être intensifiées hier, alors que les allées et venues dans le secteur n'ont cessé de croître.

La police se refuse à tout commentaire en alléguant que toute déclaration risque de nuire aux recherches et

surtout de mettre en danger la vie de l'otage.

La famille Blanchet est réunie dans la maison familiale construite sur une île artificielle dans la rivière Magog, à Rock Forest et le seul moyen d'y accéder est un pont couvert gardé par la police.

Les ravisseurs ont téléphoné au domicile de Mme Blanchet au moins trois fois depuis le rapt de mardi, réclamant \$1 million en billets de \$20.

Le nouveau slogan du Carnaval: "Mettez vos tuques, c'est parti!"

par Louis TANGUAY

Avec son nouveau slogan et son nouveau directeur général, le carnaval de Québec semble prêt pour une nouvelle saison dans la continuité des festivités hivernales que la vieille capitale a connues l'an dernier.

Le nouveau slogan "Mettez vos tuques, c'est parti!" a d'ailleurs sans doute influencé le président du 22e carnaval, M. Denis Harrington, quand il a plongé de façon plus ou moins volontaire dans la piscine de l'hôtel Hilton de Québec, hier midi,

lors de la conférence de presse du carnaval.

Il se trouvait alors dans un accoutrement semblable à celui des autres membres du bureau de direction (tuque et maillot de bain), réunis à l'occasion de la présentation du nouveau directeur général, M. Jean Frenette, nommé en remplacement de M. Claude Croteau.

M. Frenette a d'ailleurs subi un sort identique en se faisant propulser dans l'eau par ses compères, après avoir affirmé son intention de promouvoir une continuité avec

les carnivals des dernières années.

Ce dernier entre en fonction après avoir été, pendant les cinq dernières années, trésorier adjoint de la Communauté urbaine de Québec, à la suite d'un stage de deux ans comme trésorier à la municipalité de Sillery.

Slogan

Plus de 600 suggestions ont été soumises aux dirigeants du carnaval, pour trouver un slogan pour les réjouissances qui auront lieu du 5 au 15 février 1976.

"Mettez vos tuques, c'est parti!" a été retenu par les membres du bureau de direction, parce que cette phrase caractérise l'esprit dans lequel ces personnes vont travailler pour présenter un carnaval à la hauteur de tous les Québécois.

Cette formule a été soumise par Mlle Sylvie Bouchard, du 1805, Normandie, à Québec, qui a mérité du même coup, hier, deux laissez-passer pour toutes les activités inscrites au programme du prochain carnaval.

On a par ailleurs dévoilé, hier, une affiche représentant Bonhomme carnaval dans un pas typique de dan-

se, qui devra servir d'invitation officielle, sur les plans local, national et international, amener les gens à participer aux prochaines fêtes de février.

Avec, en première page, la même image que celle de l'affiche, le programme préliminaire du carnaval 1976 sera distribué à quelque 100.000 exemplaires à travers l'Amérique du Nord.

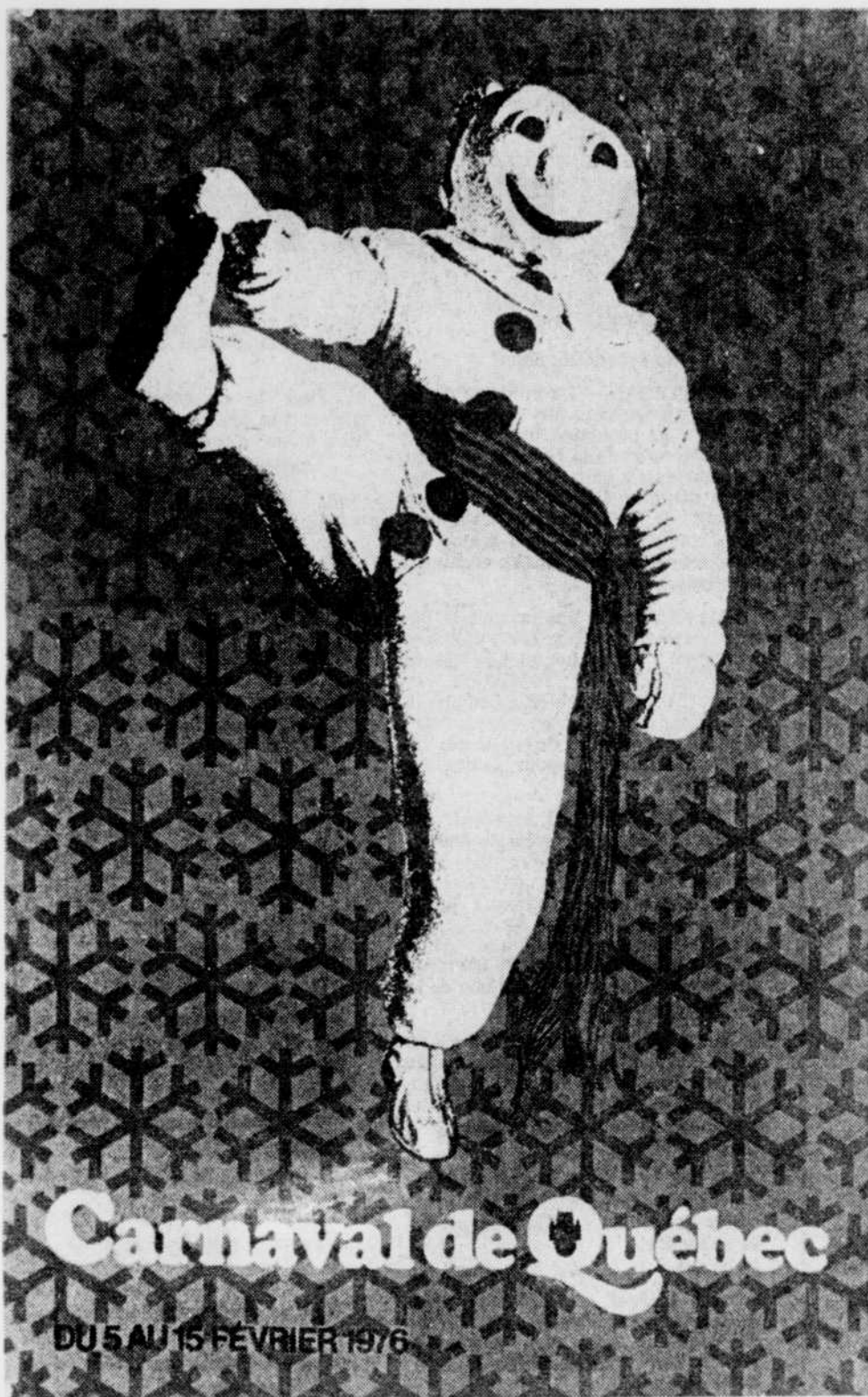
Cette publication situe dans le temps les principaux événements qui marqueront les fêtes de l'hiver prochain, de même que les dates des prochains carnivals, jusqu'en 1981.



Nouveau directeur

Le nouveau directeur général du Carnaval de Québec, M. Jean Frenette, a été officiellement "baptisé", hier, par un groupe de compères, alors qu'on annonçait officiellement sa nomination.

Le Soleil, Jacques Deschênes



Le Soleil, Jacques Deschênes

Des policiers qui ont du flair...

Un groupe de jeunes gens de Québec qui étaient en route pour Montréal, dans le but d'assister à un spectacle musical au Forum, ont été interceptés sur le boulevard Laurier, hier après-midi, par des policiers de Sainte-Foy.

En fouillant l'auto de ces mélomanes, les agents ont trouvé du haschisch et de la marijuana pour une valeur de \$500.

Deux des détenus sont majeurs. Les trois autres, dont une jeune fille, sont mineurs.

Par la suite, des policiers de Sainte-Foy et des agents de la sûreté du Québec, alcool-moralité, ont effectué des perquisitions chez les cinq jeunes gens. Ils ont mis la main sur un peu de drogue, une balance, des plants de mari, des pipes et d'autres matériels servant aux habitués de la drogue.

C'est une simple observation de policiers circulant dans une auto non identifiée qui a fait découvrir le pot aux roses. Les agents suivaient l'auto des jeunes gens et ils ont remarqué qu'une cigarette passait de l'un à l'autre. Ils ont présumé qu'il s'agissait d'un joint et la suite leur a donné raison.

ERRATUM

Veuillez noter qu'il s'est glissé une erreur dans notre annonce parue hier, en page 10 du cahier A de ce journal. Vous auriez dû lire :

BREUVAGES EN CANETTES
GRAND PRIX, ASSORTIS
CAISSE DE 24 \$3.84

Dominion

Graveline est remis en liberté

par Lucien LATULIPPE

André Graveline, âgé de 26 ans et demeurant dans la rue Amyot, à Loretteville, a comparu devant le coroner de Québec, Me J.-Armand Drouin, hier, et il a ensuite été remis en liberté.

Graveline est soupçonné dans le meurtre de Jean-Claude Lebel, âgé de 28 ans, de la rue Chamonix, à Charlesbourg, qui a été abattu d'un coup de fusil le 16 juin dernier, près du bistrot Normandin, à Saint-Émile.

Un avis de recherches avait été lancé à son sujet par la Sûreté du Québec. C'est en fin de semaine dernière que Graveline a été intercepté à Québec. Il était en compagnie de Suzanne Lemieux, âgée de 27 ans, qui n'a rien à voir avec le meurtre et qui a été libérée dès le début de la semaine.

Aucune arrestation

Par ailleurs, la SQ ne signalait, hier, aucune arrestation relativement à l'agression à coups de feu qui s'est déroulée, samedi dernier, dans la rue Plante, à Ville de Vanier.

Plusieurs coups de feu avec une carabine 303 ont été tirés à travers deux fenêtres d'un demi-sous-sol où se trouvaient Marc Villeneuve, âgé de 25 ans, son amie Lucie Vaudreuil, âgée de 21 ans, et Laurent Pichette, âgé de 24 ans.

M. Villeneuve aurait été la personne visée par les agresseurs et une balle lui a sifflé aux oreilles, avant de traverser la tête du lit sur lequel il était couché.

L'incident a eu lieu vers 5h30 du matin et plusieurs personnes ont été éveillées par les coups de feu. Deux individus ont été vus au moment où ils s'engouff-

fraient dans une auto qui a démarré en vitesse.

Un règlement de compte au

sujet d'une histoire de drogue serait, semble-t-il, le mobile de cette tentative de meurtre.

Comparez le prix des télé-couleur... et vous LOUEREZ une GRANADA!

Si vous pensez acheter une télé-couleur, téléphonez-nous avant! Vous allez vous rendre un grand service! En louant une télé Granada, regardez les économies que vous réalisez:

- ☐ Vous ne faites aucun déboursé substantiel
- ☐ Vous évitez les frais de financement
- ☐ Vous profitez de tarifs décroissant annuellement
- ☐ Vous ne dépensez rien pour l'entretien



COMPOSEZ 653-7000 DES MAINTENANT
GRANADA LOCATION DE TV
3262 CHEMIN STE-FOY
Ouverte tous les jours jusqu'à 21 heures
— le samedi jusqu'à 18 heures.

ANGLAIS
ESPAGNOL-FRANCAIS-ALLEMAND
COURS DE CONVERSATION

A PARTIR DE **\$75.**

Ces cours sont ouverts aux adultes et aux adolescents.
Enseignement par groupes de 3 à 4 élèves.
ETE 1975

*Incluant: frais d'inscription, livres et autres.

Reconnue par le
Ministère de
l'Éducation
Permis no 069552
(culture personnelle)

LPS

LANGUAGE POWER SYSTEMS

500 E. Grande-Alée, 4e étage - 529-0331

ENCORE 3 JOURS

LA GRANDE REDUCTION
de \$100⁰⁰
de VIC TANNY
EST MAINTENANT
EN VIGUEUR!!!

Vous épargnez \$100
à l'achat d'une carte
d'adhésion régulière!

Nous réduisons nos prix, amincissez votre silhouette!
Hommes et Femmes! Commencez aujourd'hui votre programme mise en forme pour retrouver votre silhouette et tonifier votre organisme!

EPARGNEZ \$100

Profitez de notre offre d'essai gratuite!

DECOUPEZ ET UTILISEZ CE COUPON

VIC TANNY
CLUBS SANTE/MISE EN FORME

GRATUIT LAISSEZ-PASSER UNE VISITE

Cette carte vous donne droit à une visite d'essai gratuite dans le monde merveilleux des Clubs Santé-Mise en forme Vic Tanny, incluant l'utilisation de tous les services et appareils (sauf massages) sans frais ni obligation de votre part.

NOM.....

INVITE DE.....

AUTORISATION.....

OUVERT 7 JOURS PAR SEMAINE VALEUR \$5.00



VIC TANNY

CLUBS SANTE/MISE EN FORME

LIMOILLOU

2965, 1re Avenue

626-6216

CLUBS AFFILIES A TRAVERS LE CANADA ET LES ETATS-UNIS.

STE-FOY

Plaza Laval

2750 ch. Ste-Foy

659-1775

ARMAND BOUDRIAS

2, Place Québec, Québec / 1, Place Bonaventure et 6818, rue St-Hubert, Montréal

**Vente
Vente
Vente**

20% à 50%
de réduction



On ne peut pas tout vous montrer, vous devez voir par vous-même.

L'ombudsman blâme l'administration publique

par Gilbert ATHOT

Le Protecteur du citoyen déplore vivement l'absence d'une procédure administrative valable au niveau de l'Etat québécois, d'autant plus qu'elle pourrait être à la fois la meilleure garantie contre l'arbitraire de l'appareil gouvernemental et le meilleur support d'une administration juste et efficace.

D'ailleurs, il précise que dans la majorité des cas de plaintes jugées fondées par ses services, le caractère inadéquat du processus de décision était au moins partiellement responsable de l'erreur décelée et, dans bon nombre des autres, le mécontentement des citoyens était venu de l'impression d'arbitraire que leur avait laissé la façon dont ils avaient été traités.

Le grand intérêt de ces remarques de Me Louis Marceau vient du fait qu'il aborde ce problème général pour la première fois dans son sixième rapport annuel déposé, hier, à l'Assemblée nationale, et qu'il s'exécute dans le cadre de notes complémentaires à la fin du document.

Il affirme catégoriquement que l'administration publique québécoise souffre d'une carence aussi profonde que regrettable:

"Elle n'a jamais été et n'est pas plus aujourd'hui qu'hier vraiment sensibilisée aux besoins et aux exigences d'une procédure administrative valable et ses méthodes, son style,

sa manière d'agir à l'égard des administrés, en sont marquées à tous les niveaux et dans à peu près tous les domaines", dit textuellement le Protecteur du citoyen.

Ce dernier explique que, par procédure, il entend essentiellement le processus d'élaboration, la forme, la publicité de l'acte juridique.

Administration juste et efficace

On déploie, depuis quelques années, signale Me Marceau, des efforts constants pour améliorer notre administration publique et les projets de réforme se succèdent et se multiplient. L'idée qui domine cette action, ajoute-

til, est celle d'efficacité sans doute, mais aussi celles de justice, de participation et de protection du citoyen.

"On cherche à s'approcher de l'administré, à le mieux recevoir, à le mieux servir: disponibilité, accueil, information, sont devenus des préoccupations de la plupart des services. On parle d'une grande réforme des organismes et on défend, de

plus en plus l'idée de réserver au citoyen mécontent des voies de recours", dit encore Me Marceau, avant de constater:

"Mais on ne semble pas réaliser pleinement que le moyen par excellence d'atteindre la plupart des buts que l'on poursuit est l'amélioration de la procédure qui, élaborée en fonction des préoccupations que je viens de rappeler, est incontestablement le meilleur support d'une administration juste et efficace".

Selon lui, les règles de procédure sont contenues dans des textes épars, laconiques, sans coordination et sans pensées dominantes.

On en trouve parfois dans les lois, surtout les plus récentes, et elles sanctionnent quasi exclusivement le droit d'être entendu; on en trouve plus souvent dans les règlements, généralement ceux des organismes chargés de l'application de programmes sociaux ou économiques et là, la plupart du temps, elles sont élaborées en fonction des seuls besoins du service.

Pour la majorité de ces milliers de décisions affectant les droits des citoyens que doivent prendre les multiples services gouvernementaux rattachés à des ministères ou à des organismes, la façon de procéder vient de directives internes, qu'attestent parfois des brochures ou des recueils de formulaires, ou plus simplement elle est tirée de la pratique, façonnée au gré des responsables du moment.

"L'impression d'incohérence et de confusion qu'en garde l'observateur est constante", déclare Me Marceau après avoir brossé ce tableau.

Un redressement s'impose

Selon lui, il est manifeste que nous sommes en face d'une situation qui doit être redressée et ce redressement exige une approche globale et nouvelle.

Globale parce qu'une simple revue pièce par pièce ne donnera pas de résultats valables et qu'il faut d'abord dégager des idées directrices, qui au reste ne doivent pas viser uniquement les organismes, comme on le croit parfois, mais toute l'Administration.

Nouvelle parce que celle à laquelle on est naturellement porté, celle du juriste, ne suffit pas, de l'avis du Protecteur du citoyen, pour réaliser une véritable synthèse des intérêts parfois divergents mis en cause, soit: l'efficacité d'un côté, la protection de l'individu de l'autre.

Ce redressement de la situation paraît d'autant plus urgent et important que Me Marceau se dit convaincu qu'une procédure adéquate constitue

le moyen par excellence pour garantir les citoyens contre l'arbitraire administratif et ne peut contribuer qu'à harmoniser les rapports Administration-administrés en faisant de ceux-ci des citoyens et non seulement des sujets.

"Les méthodes administratives autoritaires ne conviennent plus à l'interventionnisme étatique d'aujourd'hui. Associer le citoyen à l'oeuvre administrative et le faire participer, dans une certaine mesure, à la décision qui le concerne,

la lui faisant d'autant plus aisément comprendre et admettre, sont devenues des exigences qu'il faut reconnaître", affirme aussi le Protecteur du citoyen.

Enfin, il signale qu'une procédure adéquate ne peut que servir l'intérêt public et en définitive celui de l'Administration.



Sous les regards attentifs du premier ministre Robert Bourassa et du président du Parti libéral Claude Desrosiers, le vice-président de l'Assemblée nationale, M. Robert Lamontagne (à droite), a dévoilé le rapport interne sur le rôle des députés.

Les députés libéraux veulent un meilleur rôle

(PC) — Les députés libéraux veulent être consultés plus régulièrement sur les décisions gouvernementales, mieux participer à la gestion régionale et être affectés plus intensément à la diffusion des politiques gouvernementales.

C'est ce qui ressort d'un rapport interne du Parti libéral, dévoilé hier par le vice-président de l'Assemblée nationale, M. Robert Lamontagne, et définissant le rôle du simple député ministériel dans les rouages de l'Assemblée nationale.

Parmi les principales recommandations du rapport Lamontagne, on peut dégager celles-ci:

— que la réglementation administrative émanant d'un ministère ne puisse prendre effet sans avoir été préalablement soumise à un comité du caucus du parti;

— que le principe du "vote libre" pour le député ministériel sur une législation gouvernementale soit rejeté, sauf dans des cas spéciaux laissés à la discrétion du premier ministre;

— qu'on confie au secrétaire de l'Assemblée nationale un mandat relatif à la prise des présences des députés à l'Assemblée nationale;

— que le whip en chef du parti puisse rencontrer mensuellement les membres du Cabinet des ministres;

— que la Loi de la législature soit modifiée pour définir le rôle de l'adjoint parlementaire, afin que des mandats précis ou des dossiers spéciaux puissent lui être confiés;

— que le député soit membre d'office de la conférence administrative régionale de sa région, afin

de participer à l'élaboration des politiques concernant sa région;

— qu'une équipe de députés ministériels soit formée pour diffuser les politiques gouvernementales et la philosophie du Parti libéral.

Le député libéral de Roberval, Me Robert Lamontagne, qui présidait le comité chargé d'étudier le rôle du député ministériel, a souligné, lors d'une conférence, que ses recommandations ne visaient nullement à conférer au député ministériel "un quelconque statut particulier" face à un député de l'Opposition.

Pour sa part, le chef du Parti libéral, le premier ministre Robert Bourassa, a promis de donner suite "dans un avenir rapproché" aux recommandations du rapport Lamontagne.

Les \$2 millions n'ont pas encore été versés à la CIP

par François DEMERS

Le ministre des Terres et Forêts Kevin Drummond a confirmé hier à l'Assemblée nationale les informations dévoilées la semaine dernière par le député péquiste Lucien Lessard annonçant que le gouvernement s'apprêtait à verser quelque \$2 millions de dollars à la Canadian International Paper (CIP) pour racheter ses deux concessions forestières de la Témiscamingue et de Rivière Pentecôte.

M. Drummond a cependant affirmé

que cette transaction, qui n'est pas encore complétée (l'argent n'a pas été versé), ne compromet aucunement l'opération "rachat des concessions forestières" déclenchée l'an dernier par l'adoption de la loi 27. Il estime en effet que racheter 4,233 milles carrés au coût de \$2 millions, cela permettra de racheter 80,000 milles carrés, tel que projeté, pour moins que le \$75 prévus.

M. Lessard continue de son côté à affirmer que \$2 millions, c'est trop cher. Trop cher, parce que les deux

concessions en question étaient déjà abandonnées par la compagnie depuis quelques années, après avoir été "écramées" et que nombre des installations rachetées sont devenues désuètes.

Trop cher aussi, puisqu'à ce compte-là, il faudra payer beaucoup plus cher les installations modernes d'autres concessions comme celles de la Québec North Shore, prochaines visées dans le programme de récupération.

Trop cher enfin, parce que dans le cas de la concession de la Témiscamingue, le gouvernement consent à payer pour des chemins qui ne sont même pas situés sur le territoire racheté; le gouvernement a déjà versé \$2,4 millions pour racheter un moulin "largement amorti" et ayant une valeur marchande de beaucoup inférieure à ce montant à l'époque de la transaction; le gouvernement enfin a dû investir plusieurs milliers de dollars pour remettre en état le réseau routier dans les territoires repris à la CIP pour l'exploitation de Tembec.

De même à Rivière Pentecôte, où le gouvernement refuse de faire payer à la compagnie les dégâts irréparables causés par elle au lit de la rivière et qui rendent celle-ci désormais inutilisable pour la "drave".

Par ailleurs, le ministre a confirmé que l'arrêté en conseil annoncé par la loi 27 comme devant établir les critères de la négociation pour le montant à verser aux compagnies dont le gouvernement veut racheter les concessions, n'a pas encore été adopté par

le lieutenant-gouverneur. Pour le député Lessard, cela veut dire que la négociation avec la CIP est illégale.

Enfin, le ministre des Terres et Forêts a de nouveau refusé vers le feuillet (une procédure qui peut facilement servir d'oubliettes) la demande du député créditiste de Beauce-Sud, Fabien Roy, qui exigeait que soient déposés devant la Chambre tous les arrêtés en conseil ayant trait à l'opération dite "révocation des concessions forestières."

La Régie des services publics condamne l'obstruction de Bell

Par Jean GARON

La Régie des services publics du Québec a rarement caché qu'elle ne prisait pas l'attitude obstructionniste adoptée par Bell Canada en matière de télédistribution. Elle ne l'a cependant jamais condamnée avec autant de véhémence que dans son ordonnance supplémentaire sur Télécâble Vidéotron Ltée, rendue publique hier.

La Régie n'avait pas le choix. Il lui fallait approuver

le contrat intervenu entre Vidéotron et Bell car un refus de sa part aurait gravement compromis la situation financière de l'entreprise de ce télédistribeur qui a déjà engagé plus de \$2 millions et retardé de façon indue la mise en place du service à la population.

"Pareil incivisme — et ce n'est là qu'euphémisme — ne saurait longtemps se manifester à l'abri de prétentions légales". Est-il besoin de le noter encore que c'est tou-

jours le public qui paie la note, après avoir depuis toujours consenti, lui, à ce que ces poteaux soient érigés soit sur ses terrains soit sur les sols publics qui lui appartiennent collectivement.

Cet "incivisme" ne s'est pas limité à empêcher le câblodistributeur de construire son réseau en lui refusant l'accès à ses poteaux. Bell Canada a fait en sorte que Vidéotron ne puisse non plus conclure une entente avec sa filiale québécoise Télébec. Vidéotron, malgré sa bonne foi, s'est trouvée coincée.

Le bane d'audition de la Régie, présidé par le juge Yvon Côté, va encore plus loin dans sa charge contre Bell Canada, évoquant les effets néfastes de la double juridiction et le sort qui pourrait être réservé à cette compagnie.

"Ceux qui s'intéressent sérieusement au Droit et aux Communications pourront une fois de plus, en la présente occasion s'interroger sur les conséquences d'une double juridiction en ces matières. Au moins pourront-ils vérifier combien les intérêts particuliers ont instinctivement tendance à profiter de ce doublement et à se faufiler, à l'encontre même de l'intérêt public, préférant quelque bénéfice immédiat à

une solution plus soucieuse de la population et, en définitive, des propres intérêts de leur industrie, à long terme".

Le jugement poursuit en ces termes: "Les puissances mercantiles ont beaucoup de difficultés à civiliser leurs élans en terme d'intérêt public. Quand l'industrie n'y parvient pas, ni les législateurs, ni les Régies eh bien! un jour vient où les peuples savent trouver un dénouement à semblables dilemmes!"

Cette vision apocalyptique tranche nettement avec les commentaires à l'endroit de

l'Hydro-Québec qui elle aussi a signé un contrat avec Vidéotron.

"L'Hydro-Québec a très bien ressenti cet impératif inéluctable socio-économique de consentir à louer aux entreprises de câblodistribution reconnues par la Régie l'espace nécessaire à celles-ci pour l'installation du câble et autres équipements de câblodistribution, dans ses poteaux, même si ceci lui pose parfois quelques problèmes..."

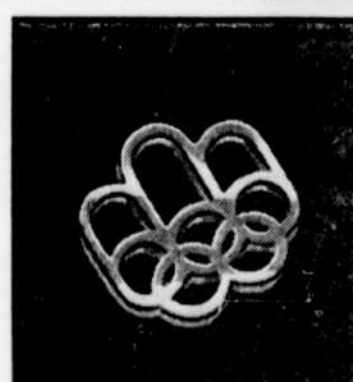
"Fais donc ta part pour les Olympiques!"



Acheter et porter les bijoux olympiques est un excellent moyen d'apporter sa contribution personnelle au financement des Jeux Olympiques '76. Il y a des bijoux olympiques pour tous les goûts... ils se vendent de \$3.50 à \$300.00 chez les bijoutiers, les dépositaires de Loto-Québec, etc.

©Tous droits réservés COJO 1972

Bouton de revers et collier (type choker) plaqués or 10K à prix populaire, \$3.50 ch.



Distributeur: DUO INC. Montréal

IMPRIMERIE A VENDRE OU ASSOCIE SERIEUX
Avec comptant
Outillage bon ordre, bonlieu de Québec, bonne clientèle, raison autre commerce. Ecrire à:
Dépt 7390 - Le Soleil

VENTE DEMOLITION
Fluorescents, portes, châssis, convoyeur, calorifères de fonte, évier, toilettes, lavabos, fournaies air et eau chaude, air climatisé, etc.
CENTRE DU MATERIAU NEUF ET USAGE
1727 Route de l'Aéroport Ancienne-Lorette
TEL.: 872-1225

Venez cueillir vos FRAISES
A ST-ANTOINE DE TILLY ET ECONOMISEZ
Pour renseignements, composez 1-477-2555

l'éditorial

Remise sur remise

Les pourparlers SALT II sur la limitation des armements stratégiques entre Washington et Moscou ont une fois de plus été remis à plus tard. Ils avaient été prévus pour le début de juin; les deux parties les avaient renvoyés à la fin du mois, mais il semble qu'elles ne furent pas prêtes et c'est de nouveau partie remise pour le début de juillet. L'agenda a été d'ailleurs très chargé à cet égard, depuis quelques semaines. L'arme nucléaire a été au centre des discussions et depuis la rencontre au sommet de Vladivostok entre le président Ford et le secrétaire Brejnev, il est visible qu'on a dû rajuster certains objectifs.

Puis on a parlé de la prolifération possible des pays qui pourraient avoir l'arme nucléaire d'ici cinq ans. A ce sujet, une rencontre privée eut lieu à Londres entre les principaux détenteurs de matières premières nucléaires où ils ont discuté de la façon de renforcer les règlements qui assujettissent la vente d'équipement nucléaire à des tiers pays. Entre autres participants, on a mentionné la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Union soviétique,

l'Allemagne occidentale, la France et le Canada.

Entre temps, il y eut plusieurs faits nouveaux dans la stratégie de la défense occidentale. Les USA ont annoncé, notamment à la conférence de Monterey en Californie, qu'on assignait plus de missiles Poseidon à la défense de l'OTAN nucléaire et plus de surveillance par les sous-marins. Ensuite, ils ont révélé l'existence du nouveau missile "Cruise" qui peut être lancé aussi bien d'un avion de bombardement que d'un sous-marin. On a affirmé qu'il n'en fut pas question à Vladivostok, mais qu'il faisait partie des discussions dans le cadre des SALT II. Enfin l'arme météorologique a refait surface et chacun pense l'avoir neutralisée depuis que Moscou et Washington en discutent à Genève, soit depuis la semaine dernière.

En Europe, la conférence sur la sécurité qui devait avoir lieu en Finlande vers la fin de juillet continue d'achopper sur la libre circulation des idées et des hommes à travers le Rideau de fer. Cela crée une commotion pour les petits pays qui ne semblent pas s'aligner

facilement sur la position des Grands à cet égard. D'autant plus que l'URSS ne sera jamais un pays qui permettra cette sorte de libre-échange. Il faudrait sans doute un miracle en Europe et ce sont les petits pays européens de l'Ouest qui se sentent plus menacés par ce qui sera toujours dans l'état actuel des choses des échanges à sens plutôt unique.

En bref, la présence américaine est maintenant remise en cause dans plusieurs petits pays européens, particulièrement sur le flanc sud-est de l'OTAN, tout autant qu'au flanc sud-ouest par le Portugal et l'Espagne; le discours d'Atlanta du secrétaire d'Etat Kissinger a voulu mettre les choses au point et il a pris un petit tour isolationniste qui ne surprend pas en l'occurrence. C'est toujours le même dilemme; ou bien l'Europe de l'Ouest assume sa défense contre l'Europe orientale, ou bien elle devient communisme sous la tutelle de l'URSS. Washington n'entend évidemment pas assumer cette charge tout seul de défense contre l'URSS, pays mi-européen mi-asiatique.

C'est aussi le cas pour le Canada. Il est rumeur que les Etats-Unis ferment la base de Goose Bay au Labrador. Elle sert seulement de base de ravitaillement depuis la dernière guerre mondiale aux forces aériennes américaines. D'ailleurs depuis quatre ans, le radar et les autres facilités aéroportuaires fonctionnent sous l'autorité des forces canadiennes. Terre-Neuve n'est pas très heureuse de la perspective, car si Goose Bay change son statut mixte, c'est la perte de six cents emplois terre-neuviens.

Car il semble que l'existence de cette base ne se justifie que par l'utilisation que les forces américaines en font. Comme en Europe occidentale, elles pourraient s'abstenir d'y aller sans que cela change beaucoup de choses au statut de force nucléaire de l'Oncle Sam. Néanmoins ce dernier ne peut pas non plus penser que la défense américaine n'en retire pas des avantages. Mais il faut toujours se rappeler que cette attitude résulte de la tournure des événements dans l'Asie et dans l'Europe du Sud-Est, ainsi qu'au Portugal.

A. TREMBLAY

Un "Watergate" indien

L'Inde est aux prises avec son affaire du "Watergate" à la suite des accusations de fraude électorale qui pèsent sur le premier ministre du pays, Mme Gandhi, et des réactions de cette dernière qui a fait emprisonner les leaders des partis d'opposition, sauf ceux du parti communiste, qui demandaient sa démission. Comme aux Etats-Unis la crise menace d'affaiblir la position de la fonction même de premier ministre aux Indes. Mais les longues traditions démocratiques des Etats-Unis ont permis au pays de traverser une crise du Watergate. L'Inde, elle, ne résisterait pas à une crise de cette ampleur. D'autant plus qu'elle traverse actuellement une conjoncture économique très défavorable, qui affecte durement une nation en voie de développement: cherté du pétrole, des aliments, des matières premières, dont elle est importatrice.

La fraude électorale qu'on reproche à Mme Gandhi remonte aux élections générales de 1971. La haute cour de l'Etat où se situe la circonscription électorale de Mme Gandhi (Uttar Pradesh) l'a déclarée coupable, le 12 juin, de fraude électorale et lui a enlevé son droit de vote au Parlement; les pratiques électorales jugées frau-

duleuses devaient entraîner, finalement sa destitution. Le 24 juin, la Cour suprême du pays a accordé une extension au délai de 20 jours pour lancer un appel de la décision de la première cour. Entre temps, Mme Gandhi a fait arrêter ses adversaires politiques.

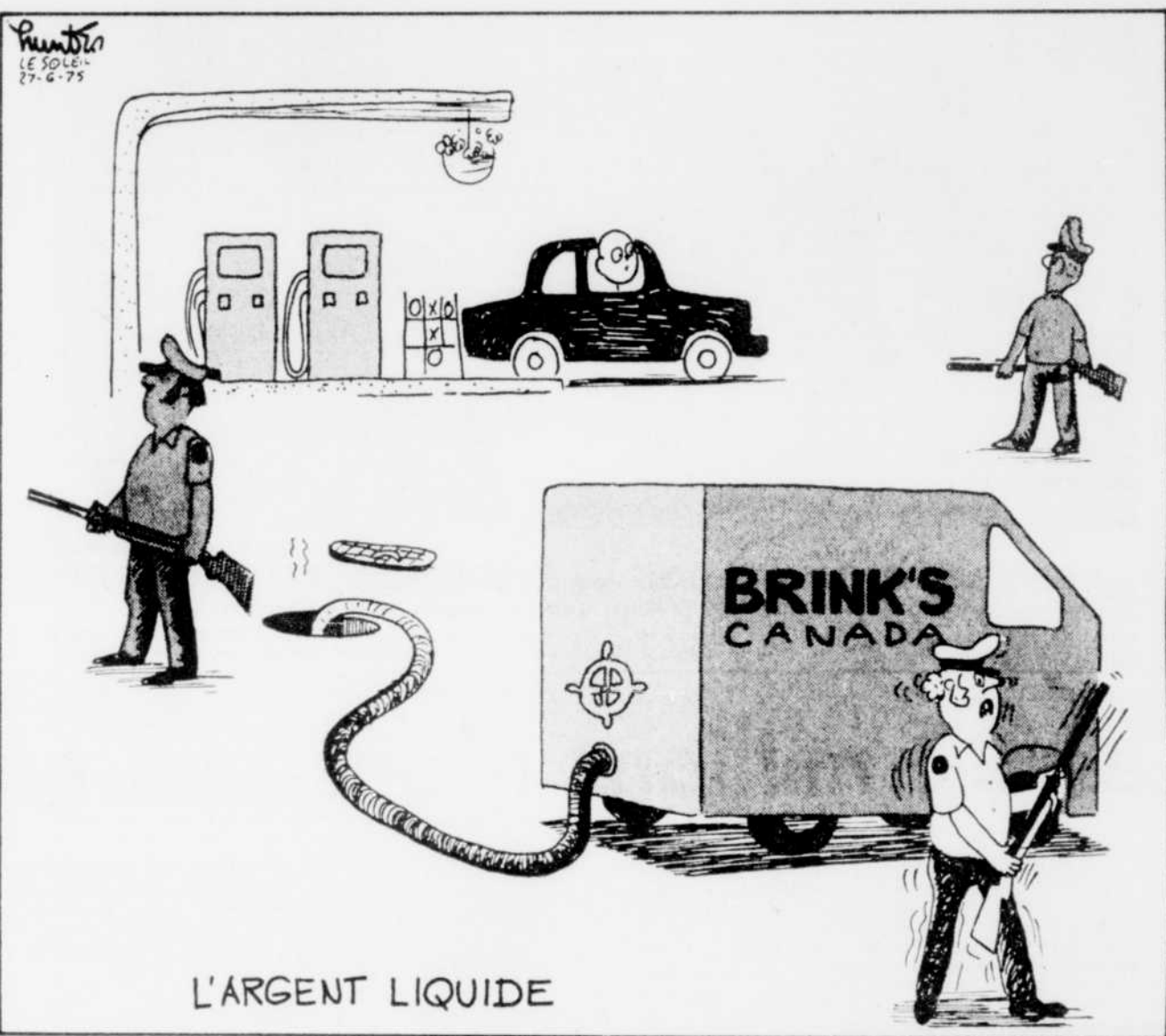
On reproche à Mme Gandhi d'avoir utilisé un haut fonctionnaire de l'Etat dans sa circonscription, d'avoir dépassé le montant alloué pour sa campagne, de s'être servi d'estrades mises à sa disposition par l'Etat de sa circonscription, d'avoir reçu illégalement, prétend-on, la protection de la police de cet Etat. En regard de la corruption étalée et inévitable des régimes de faibles traditions démocratiques, comme celui qui existe en Inde, les accusations portées contre le premier ministre du pays paraissent dérisoires. L'opposition, sur la lancée de l'affaire du Watergate aux Etats-Unis, a voulu répéter l'opération en Inde.

Comme le parti républicain, dirigé par Nixon, avait remporté une forte majorité aux Etats-Unis, celui du Congrès, en Inde, dirigé par Mme Gandhi avait remporté une nette majorité aux élections de 1971. Dans sa propre circons-

cription, Mme Gandhi avait obtenu 183.000 votes, contre 71.000 pour son plus proche adversaire. Même des pédales sont apparues de bons arguments pour ses adversaires qui ont vu là le moyen de toucher durement le parti du Congrès qui dirige le gouvernement fédéral sans interruption depuis 1947. La rigueur avec laquelle Mme Gandhi a réagi contre ses opposants s'explique également par l'absence de longues traditions démocratiques.

L'Inde ne demeure pas moins exceptionnelle parmi les pays en voie de développement, où la règle est le parti unique et où la liberté d'expression est passablement réduite. Les traditions politiques laissées par les Britanniques et la présence d'une élite suffisamment formée peuvent expliquer cette situation peu commune en Asie. Il reste que les éléments de division sont nombreux dans un pays où existent 15 langues principales reconnues, 200 langues secondaires, des castes nombreuses, des divisions religieuses entre hindouistes et musulmans, des rivalités nord-sud. L'Inde ne peut donc pas se permettre le luxe d'un Watergate. L'unité nationale en éclaterait.

Gilles BOYER



l'opinion des lecteurs

Reproches à Bell Telephone

M. le directeur,

Je me demande, très sérieusement, s'il est vrai que nous vivons actuellement dans le 20^e siècle, celui qu'on définit comme "l'ère des communications instantanées". Quand vous aurez pris connaissance de mon cas, ci-dessous, vous aurez peut-être la même inquiétude que moi. Depuis le 12 décembre 1974, voilà maintenant 197 longs jours, je tente désespérément de faire installer un appareil téléphonique par Bell Canada, dans ma nouvelle maison située sur l'île Enchanteresse, à Sainte-Brigitte-de-Laval (à quelques milles de Québec, capitale provinciale). Si je vous écris aujourd'hui, prenant à un grand risque parce que je connais la lenteur avec laquelle on livre maintenant le courrier, c'est parce que je n'ai pas encore de téléphone pour communiquer avec vous!

Au début de l'affaire, Bell Canada m'a fait savoir qu'elle n'avait aucune ligne de libre dans ce secteur de ma localité et que la compagnie avait d'autres "priorités" (?) Les représentants de Bell Canada m'ont gentiment suggéré de ne pas m'en faire, que mon "tour" viendrait bien, un jour... Belle "loterie" que ce service public, dont la compagnie a l'exclusivité avec l'accord des autorités gouvernementales payées avec nos taxes! Depuis le 1^{er} mai, c'est le silence de mort de la part de Bell Canada, qui ne prend même plus la peine de répondre à mes demandes répétées: surprenant, n'est-ce pas, de la part d'une compagnie spécialisée dans la communication! C'est en désespoir de cause que je vous soumetts mon cas: il me semble que vous êtes le seul moyen de communication valable pour rejoindre

Bell Canada, dans les circonstances. Je vis actuellement des moments désagréables; c'est une situation à la fois ridicule et intolérable, qui pourrait éventuellement tourner au tragique dans des circonstances imprévisibles. Je considère que Bell Canada, dispensatrice d'un service public, n'a pas le droit de me causer ces désagréments, ces torts et ces dangers: elle a le devoir, ne serait-ce que par esprit humanitaire, d'installer un appareil téléphonique chez moi!

M. Gilles Arseneault
80, rue des Erables
Boîte postale 57
Île Enchanteresse,
Sainte-Brigitte-de-Laval, P.Q.

P.S. — J'aurais voulu vous laisser mon numéro de téléphone, mais vous comprendrez que...

Le Guide du citoyen

Monsieur Jean-Paul L'Allier

Je désire vous présenter ainsi qu'à tous vos collaborateurs mes plus sincères félicitations pour avoir permis la diffusion de l'ouvrage intitulé le "Guide du citoyen".

C'est la première fois, à ma connaissance, que l'on présente à la population un document aussi complet et aussi bien présenté. Je souhaite que tout foyer possède son exemplaire. Son coût est minime. Il ne représente même pas le prix de deux paquets de cigarettes.

Ceux qui ont souvent la critique facile auront avantage à consulter cet ouvrage. Ils constateront en le parcourant, j'en espère, que le gouvernement, dans son sens le plus large du terme, peut à certains moments se pencher sur les nécessités du citoyen. C'est à ce

dernier qu'il incombe d'en profiter, car ses impôts en sont la pierre angulaire.

Qui se procure un tel ouvrage s'enrichit d'une mine de renseignements. Qui s'en prive commet à mon point de vue une omission regrettable, sinon coupable.

Vous faites mention dans la préface que cette première édition sera complétée au fur et à mesure que le besoin s'en fera sentir. Je crois que cette idée devra suivre son chemin. Je puis y lire également ceci: "Aussi est-il important et même essentiel au succès de cet ouvrage, que tous et chacun des utilisateurs n'hésitent pas, si le besoin s'en fait sentir, à nous faire part de leurs commentaires et corrections pour les éditions à venir..."

Léandre Faguy, Silfery

Les déboires d'un agent du projet P.I.L.

M. le directeur,

Relativement à l'article de votre reporter Gilles Ouellet, du 22 mai et intitulé "On s'interroge encore sur le congédiement de l'agent de projets P.I.L.", nous désirons informer M. Viator Lévesque, maire de Hauteville et les quelques autres personnalités de Hauteville, des raisons pour lesquelles, nous, du Projet Extension, qui s'étend à quelque trente (30) localités de la Moyenne et Basse Côte Nord, ne nous attardons pas aux déboires de M. Carl Barthe.

Primo, l'agent Barthe affecté au poste en permanence, douze (12) mois par année, n'a pas jugé opportun de visiter les quelque trente (30) villages du Territoire, pour informer les gens du Programme P.I.L. (1975), et a refusé toute consultation avec le Projet Extension et tous les conseils municipaux de la Basse Côte Nord. Pourtant, ce sont là les villages du comté, où le taux de chômage saisonnier est le plus prononcé. Secundo, quand M. Barthe décidait enfin (après l'acceptation des projets) de faire une tournée éclair sur la Moyenne et Basse Côte Nord, les moyens de transport régulier, réacté BAC III ou Turbo propulseur F-27 ne lui suffisaient pas, il préférait louer un hélicoptère de quatre (4) places, depuis Sept-Îles, pour aller le cueillir à Hauteville. Le bilan de son "trip", environ cinq mille dollars (\$5.000). Le budget d'un petit projet P.I.L., comme lui a fait remarquer certains promoteurs de projets non-approuvés.

En ce qui concerne le Projet Extension comme tel, le projet ne sélectionne d'aucune façon les employés des projets P.I.L. Il fournit simplement des listes de noms de prestataires d'assurance-chômage et de bien-être social.

Le projet n'a aucun mandat de surveillance de l'embauche non plus, ceci est fait par des enquêteurs et

vérificateurs qui viennent régulièrement des bureaux de Québec, Montréal et Ottawa. Depuis le début du programme, il y a quatre ans, il en est venu près d'une vingtaine, peut-être plus. De toute façon, s'il y avait eu anomalie dans l'embauche, la population n'aurait pas besoin d'enquêteurs ou de M. Barthe pour le dénoncer. Votre journaliste et M. Barthe connaît très mal les gens de la Moyenne et Basse Côte Nord; d'ailleurs, à ma connaissance, votre journaliste n'a pas mis le nez dans la plupart des villages, et M. Barthe ne l'a fait que quelques jours.

En résumé, nous avions l'impression que M. Barthe voulait saboter le Programme P.I.L. dans la région. Non, nous ne nous interrogeons pas sur l'offre du ministère de le muter à une

autre région. M. Barthe ne semblait pas vouloir travailler en collaboration avec les conseils municipaux, (allant jusqu'à refuser catégoriquement un accusé réception à la proposition de projet, de la municipalité de Longue Pointe de Mingan) l'administrateur du gouvernement provincial, le Projet Extension, certains missionnaires oblat, du promoteur du projet Perspectives-Jeunesse en loisirs, qui couvre les trente (30) villages de la M. et B. CN., le gérant du CMC Sept-Îles, et combien d'autres... C'est quoi au juste, le système "souple" de M. Barthe, télécommandé de Hauteville (à 600 milles de Blanc Sablon)?

Lionel Cormier, directeur
Projet Extension Moyenne
et Basse Côte Nord
Havre St-Pierre

Visa le noir, toucha le blanc

M. le directeur,

J'ai pris connaissance d'un article intitulé "On s'interroge encore sur le congédiement de l'agent de projets P.I.L.", publié dans le journal LE SOLEIL du jeudi, 22 mai 1975 et signé par vous-même, concernant le cas de l'agent de projets P.I.L., monsieur Carl Barthe. Je constate que, dans cet article, on mentionne qu'un remplaçant est toujours attendu à Hauteville. Par ailleurs, on indique précédemment que certaines personnes parlent "d'un climat malsain bûni par le député et des administrateurs".

En l'occurrence, j'aimerais bien, même si c'est clair dans mon esprit, qu'on précise de quel député il s'agit. Je ne voudrais pas que, par association, on m'implique dans un problème où je n'ai rien à voir. Il s'agit, en fait, d'un fonctionnaire fédéral qui n'est aucunement soumis à la juridiction de l'administration provinciale. Quant à moi, comme cette démission apporte

quand même des conséquences pour les électeurs de mon comté, j'avais personnellement accepté de rencontrer monsieur Barthe et celui-ci, pour des raisons qui lui sont sans doute personnelles ou d'autres, n'a pas jugé bon de prendre rendez-vous comme je lui en avais indiqué la possibilité.

Dans les circonstances, il m'est impossible de me prononcer sur ce dossier, et pour le moment, je ne voudrais pas y être mêlé à cause de l'imprecision que laisse entrevoir votre article.

Le député de Saguenay,

Lucien Lessard.

Lors d'entretiens avec M. Barthe ou avec d'autres informateurs sur ce sujet, le nom du député Lessard n'a été mentionné ou relié à ce congédiement qui remonte au 4 avril dernier.

Gilles Ouellet

LE SOLEIL
est publié par Le Soleil Limitée

Président du conseil
d'administration et éditeur:
M. Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général:
M. Paul-A. Audet

Redacteur en chef et
directeur de la rédaction:
M. Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
M. Claude Masson

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses
lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du
nom et de l'adresse de leurs auteurs et doivent
être courtes. LE SOLEIL se réserve le droit
d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

la page cinq



6e rapport du protecteur du citoyen (extraits)

Le protecteur du citoyen, Me Louis Marceau, a présenté, hier, son sixième rapport annuel. Nous en publions un extrait relatif à la plainte déposée par les citoyens de l'arrière-pays gaspésien relocalisés des 1970. Ceux-ci prétendent avoir été lésés de ne pas avoir obtenu une indemnité de relocalisation aussi élevée que leurs concitoyens qui se sont entêtés à demeurer jusqu'en 1973. C'est, de dire l'ombudsman, une prime à l'entêtement.



A propos des expropriés de l'arrière-pays

J'ai été saisi, en cours d'année, de plaintes d'un type spécial qui ne mettaient nullement en cause une question de mauvaise administration ou d'application indiscutable d'une loi, qui ne prétendaient pas non plus à une méconnaissance abusive de quelque droit fondamental, mais qui néanmoins ne pouvaient laisser indifférent. Elles venaient d'anciens résidents d'un des villages de la Gaspésie, dont la fermeture suggérée par les experts du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec avait été formellement prévue par le Gouvernement, en 1970, et rendue possible par l'adoption d'un programme spécial d'aide à la migration. En substance, les plaignants considéraient injuste qu'on leur dénie, à eux, parce qu'ils étaient partis plus tôt, l'indemnité additionnelle de relocalisation qui avait finalement été accordée à ceux qui, trois ans plus tard, en 1973, n'avaient pas encore quitté les lieux.

Il n'est pas nécessaire ni utile, pour les fins de mon propos, de refaire tout l'historique de l'opération ni de commenter les divers arrêtés en conseil mis en cause (2525-69, 1621-70, 1867-70, 2874-72, 2218-73, 1452-74). Il suffira de situer le problème de façon générale.

Après avoir pris la décision, en 1970, de fermer à l'habitation certaines localités jugées sans aucun avenir, le gouvernement s'employa aussitôt à convaincre les habitants de la nécessité de se relocaliser ailleurs et leur proposa un plan spécial de relocalisation qui ne devait cependant entrer en vigueur que si 80% d'entre eux acceptaient de partir dans un délai précis.

Dans trois des dix villages condamnés, dont celui des plaignants, cette condition d'adhésion ne put malheureusement se réaliser, à cause de l'opposition d'un petit groupe, de sorte que la majorité des habitants qui étaient déjà résignés à partir durent se

contenter des seules facilités que leur offrait un programme général de réaménagement foncier adopté pour tout l'arrière-pays, qui prévoyait le rachat par le ministère de l'Agriculture des terres non productives et le versement aux familles déplacées d'une allocation visant à faciliter leur déménagement dans des municipalités d'accueil. Les trois villages se vidèrent ainsi petit à petit jusqu'en 1973. C'est à ce moment qu'à la demande de ceux qui restaient, le gouvernement accepta de faire renaître l'idée du plan spécial de 1970 et consentit à leur verser une prime additionnelle de départ considérable par rapport aux avantages du programme général. C'est naturellement cette prime de dernière heure que croyaient pouvoir réclamer ceux qui avaient accepté d'être relocalisés plus tôt.

Leur demande, qu'ils avaient d'abord soumise directement aux autorités mais sur laquelle je fus appelé à prendre parti, fut finalement refusée. Les motifs de refus se devaient aisément. Le gouvernement, a-t-on fait valoir en substance, n'a voulu qu'apporter son aide et son support à une migration que les conditions rendaient inévitable, mais à laquelle il souhaitait que les habitants acquiescent librement. Son approche à cet égard était la seule acceptable. Il en est résulté, il est vrai, que ceux qui ont quitté avant l'entente définitive ont reçu moins, mais ils sont partis parce qu'ils l'ont voulu. On peut comprendre leur réaction, mais on doit reconnaître que ce qu'ils déplorent est la simple contrepartie de cette approche qui exigeait de n'avoir recours qu'à des mesures incitatives. Il est vrai aussi qu'on en arrive à attribuer à une simple date, celle de la signature de l'accord final, une importance majeure, mais c'est que le respect minutieux de cette date, comme ligne de démarcation, est essentiel si l'on veut éviter l'arbitraire, car il est certain que l'acceptation

de tout délai de rétroactivité conduirait tout simplement à des réactions en chaîne et à des reculs successifs de la date fatidique. C'est le même phénomène de conditions de temps ou de lieu: il faut fixer un point et s'y conformer. D'ailleurs, en l'espèce, si l'on acceptait la demande, on créerait un précédent dont on ne saurait mesurer toutes les implications, quand on sait que la méthode, dont on déplore ici les effets, a été utilisée ailleurs dans le passé, et le sera sans doute encore dans l'avenir.

De tous ces arguments qu'on a invoqués comme allant de soi, c'est le dernier qui m'est apparu le plus fort mais c'est aussi celui-là qui m'a incité à soulever ici le problème. Je persiste à penser, en effet, que l'impression d'injustice qu'ont gardée ces gens est parfaitement compréhensible et qu'elle résulte de l'utilisation d'une méthode qui n'est pas pleinement valable et dont on devrait se méfier à l'avenir du moins, si l'on admet que les programmes d'aide de l'Etat ne sont pas des programmes de charité et qu'ils doivent s'exécuter selon des normes inattaquables de justice et d'égalité pour tous ceux qu'ils cherchent à atteindre.

Ma conviction vient de ce, qu'à mon avis, cette liberté que l'on prétend sauvegarder et autour de laquelle gravite toute la méthode, n'est qu'une apparence de liberté qui ne saurait avoir valeur de norme. Dès le moment où le gouvernement, en 1970, a affirmé officiellement sa conviction que la localité devait être fermée et s'est employé à convaincre les gens de partir, par des pressions qui atteignaient à la fois le groupe (déclaration publique, définition d'un programme spécial, réunions d'information) et les membres pris individuellement (présence, contacts et influence des fonctionnaires) les jeux étaient faits: pour ceux qui voulaient comprendre, il n'y avait plus de choix, et partant plus de liberté. On s'est limité à

conseiller, même si on l'a fait instamment, objectera-t-on, mais je répliquerai que pour la plupart des citoyens — et il est éminemment heureux qu'il en soit ainsi — un conseil pressant de l'Etat n'a pas tellement moins d'effet qu'un ordre. On aurait tort d'oublier que les relations entre l'Etat et les citoyens ne correspondent pas aux relations entre individus, et que si l'on peut, à la rigueur, supposer que le libre choix de chacun équilibrera celles-ci, on ferait fausse route en pensant de même pour celles-là. Ceux qui se sont résignés avant 1973 ne l'ont pas fait plus librement que ceux qui ont attendu; tout au plus se sont-ils laissés convaincre plus vite et ont-ils fait confiance plus spontanément dans leur gouvernement. Et en définitive, sous prétexte de valoriser la liberté, on a tout simplement donné une prime à l'entêtement.

Ce n'est pas le seul fait qu'une date ait été adoptée pour départager les bénéfices qui est gênant, et que l'on a raison de rappeler qu'il y a là une technique juridique inévitablement utilisée partout. C'est que la technique ici ne cherche pas à traduire dans le monde du droit une réalité dont on a raison de vouloir tenir compte, et c'est que le choix de la date repose sur un événement, le consentement ultime des opposants, qui ne mérite pas les conséquences qu'on lui a attribuées.

Bref, la méthode, il me semble, conduit à introduire parmi les individus une inégalité de traitement qui ne se justifie pas, sans compter qu'elle peut vite inciter les intéressés à tirer profit de leur acharnement. Et si l'on croit que cet acharnement est compréhensible, voire même légitime, et qu'on ne peut songer à le contrer sans en payer le prix en argent je dis qu'on devrait alors se résigner dès le départ et en faire éventuellement profiter tous les membres du groupe dont on cherchait, coûte que coûte, à obtenir l'adhésion.

Le rapport Laporte ou... comment occuper une centaine de députés libéraux?

Le comité d'étude sur le rôle du député ministériel a présenté, hier, son rapport au Parti libéral du Québec. En voici des extraits.

Représentant d'un comté

Etudier le rôle du député ministériel dans son comté et sa région nous amène immédiatement à constater que le mandat que le député reçoit de la population de son comté se butte à des difficultés quotidiennes que le député n'a pas toujours le pouvoir de résoudre.

Par exemple, il est inconcevable de constater que le député ministériel qui est appelé constamment à défendre et à promouvoir les politiques régionales de son gouvernement soit trop souvent informé de décisions administratives concernant sa région par la voie des médias d'information.

Une politique gouvernementale régionale ne l'est véritablement que si les représentants ministériels élus peuvent y participer.

Lorsqu'une population élit ou réélit un gouvernement, c'est qu'elle désire que l'équipe ministérielle instaure les politiques préconisées dans le programme du parti concerné et qu'elle continue le travail déjà commencé.

Il est donc essentiel de rappeler que les fonctionnaires n'ont pas comme rôle de concevoir les politiques d'un gouvernement, mais plutôt de mettre en place, à titre de serviteurs de l'Etat, les politiques établies et déterminées par l'équipe gouvernementale dûment mandatée.

Le comité du "Rôle du député ministériel" recommande:

a) que des groupes régionaux soient constitués à l'intérieur du caucus ministériel selon les délimitations des régions administratives de l'Office de Planification et de Développement du Québec (OPDQ);

b) que le député ministériel soit membre d'office de la conférence administrative régionale, des organismes gouvernementaux à vocation socio-économique de sa région et de son comté;

c) que le député ministériel soit habilité officiellement à participer à l'élaboration des politiques concernant son comté, sa région et ce, à tous les niveaux;

d) que les procès-verbaux des délibérations de la conférence administrative régionale et des organismes gouvernementaux à vocation socio-économique soient transmis aux députés ministériels de la région concernée;

e) que chaque ministre désigne au sein de son cabinet une personne qui aura comme mandat principal de consulter les députés ministériels sur

toute décision administrative ou politique d'orientation touchant le comté ou la région du député ministériel.

Membre de l'Assemblée nationale

Le député ministériel doit être directement associé à la conduite des affaires publiques, et c'est dans ce sens que le comité du rôle du député ministériel recommande:

a) que les principes d'un projet de loi soient toujours discutés au caucus des députés ministériels, avant que ce projet de loi soit déposé à l'Assemblée nationale pour la première lecture;

b) que la réglementation administrative émanant d'un ministère ne puisse prendre effet avant d'avoir été soumise à un comité du caucus composé d'un ministre d'Etat dûment désigné à cette fin et de cinq députés et/ou des adjoints parlementaires;

c) que chaque ministre, accompagné au besoin de ses hauts fonctionnaires, rencontre, deux fois par année, les députés ministériels, afin de discuter de l'administration et de l'orientation de leur ministère;

d) que des adjoints parlementaires ou députés soient spécialement désignés auprès des sociétés paragonementales, aux fins d'entretenir des rapports plus étroits et plus continus avec ces sociétés,

e) que le principe du "vote libre" pour le député ministériel, sur les législations gouvernementales, soit rejeté, sujet à des cas exceptionnels laissés à la discrétion du premier ministre. En effet, il apparaît essentiel qu'une ligne de parti existe et que la solidarité ministérielle s'exprime au niveau des grandes orientations du gouvernement;

f) que la Commission de l'Assemblée nationale étudie sans délai les modalités d'un mandat particulier qui serait confié au secrétaire de l'Assemblée nationale, ou à son représentant, relativement à la prise des présences des députés à l'Assemblée nationale. Notre comité est en effet d'avis qu'il est à la fois impérieux et urgent qu'une attention prioritaire soit portée à la question de l'absentéisme à l'Assemblée nationale;

g) que, pour une plus grande efficacité et une meilleure liaison entre les députés ministériels et les ministres, le whip en chef soit autorisé et habilité à rencontrer mensuellement les membres du conseil des ministres à l'occasion de l'une de leurs séances régulières;

h) notre comité n'ayant aucun mandat du "caucus ministériel", nous croyons inopportun de traiter de sujets relevant exclusivement du caucus ministériel. Cependant, nous exprimons le souhait que "le caucus ministériel" redéfinisse ses objectifs en même temps que ses politiques d'action, tout en clarifiant les responsabilités des députés ministériels à l'intérieur de leur "caucus".

LE SOLEIL

LE SOLEIL, fondé en 1895, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur.

Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

TARIFS D'ABONNEMENTS

LIVRAISON A DOMICILE: DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.00 PAR SEMAINE. PRIX A L'UNITÉ: DU LUNDI AU VENDREDI 0.20.

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE:

	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Par porteur, lundi au samedi	\$12.50	\$25.00	\$50.00
Par la poste, lundi au samedi (Est-Québec)	\$12.50	\$25.00	\$50.00
Autres comtés du Québec et ailleurs au Canada	\$15.00	\$30.00	\$60.00
Pays étrangers	\$20.00	\$40.00	\$80.00

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30.

647-3334

RENSEIGNEMENTS

647-3233

REDACTION

647-3394

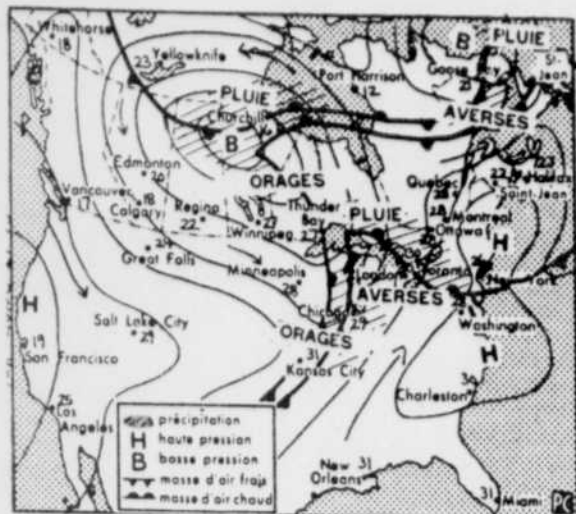
SERVICE DE LA PUBLICITE

ANNONCES CLASSEES	647-3311
CARRIERES ET PROFESSIONS	647-3266
PUBLICITE - DETAILLANTS	647-3435
PUBLICITE GENERALE	647-3536

AUTRES SERVICES

ACHATS	647-3241
CREDITS ET RECOURS	647-3236
PERSONNEL	647-3219
PROMOTION	647-3342

la météo



Ensoleillé et venteux aujourd'hui dans toutes les régions de l'Est du Québec; demain, à Québec, ce sera chaud et humide, alors qu'à Rimouski, en Gaspésie et sur la Côte-Nord, le temps se couvre et il y a des risques d'orages. Les chiffres sur la carte indiquent les maxima.

prévisions

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques pour le Québec émises par Environnement-Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour demain.

Régions de Chibougamau, de l'Abitibi, du Saguenay-Lac-Saint-Jean: généralement ensoleillé et venteux. Maximum 30. Demain: chaud et humide avec possibilité d'orages.

Pontiac-Témiscamingue, Laurentides, Haute-Mauricie, Cantons de l'Est, Québec et Trois-Rivières: ensoleillé et venteux. Maximum 28. Demain: chaud et humide.

Outaouais et Montréal: ensoleillé et venteux. Maximum 28 à 30. Demain: chaud et humide.

Rimouski et Gaspésie: généralement ensoleillé et venteux. Maximum 23 à 25. Demain: passages nuageux et risques d'orages.

Baie-Comeau et Sept-Îles: généralement ensoleillé et venteux. Maximum 20 à 22. Demain: devenant nuageux et risques d'orages.

températures

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées hier dans quelques villes d'Amérique du Nord:

	Min.	Max.
Vancouver	9	17
Edmonton	7	16
Saskatoon	16	18
Regina	14	19
Winnipeg	21	29
Churchill	9	10
Sudbury	13	28
Toronto	17	26
Ottawa	13	28
Montréal	11	27
Québec	10	27
Fredericton	9	29
Saint-Jean, N.-B.	10	26
Halifax	13	23
Charlottetown	8	16
Saint-Jean, T.-N.	3	18
Chicago	19	28
Detroit	16	26
Boston	17	24
Washington	21	24
Miami	24	29
Nouv.-Orléans	21	31
Los Angeles	15	25

soleil

SAMEDI

Lever

3.52

Coucher

19.44

Durée

15.52

marée

SAMEDI

Basse 4h20

Haute 9h15

Basse 16h55

Haute 21h45

la page d'histoire

par la PRESSE CANADIENNE

Le vendredi, 27 juin 1975

Le général James Wolfe débarquait avec une armée britannique à Québec il y a 216 ans aujourd'hui — en 1759 — et bloquait le Saint-Laurent aux navires français. L'attaque contre le Canada suivait plusieurs victoires françaises sur les Anglais dans l'Ohio et au nord de New York. Wolfe dirigeait le premier assaut décisif des Anglais en Amérique. Après un siège de 75 jours, le jeune Wolfe — 33 ans — faisait monter ses troupes le long des falaises donnant sur les plaines d'Abraham, où il vainquit la garnison de Montcalm et captura Québec.

1792 — Le prince Edouard met fin à une émeute franco-anglaise à Québec.

1825 — Une société des terres est formée pour développer une partie du Haut-Canada.

1949 — Une élection générale donne 193 comtés aux libéraux, 41 aux conservateurs, 13 au CCF, 10 au Crédit social et cinq aux indépendants et autres.

1963 — Le président Kennedy nomme Henry Cabot Lodge ambassadeur des États-Unis au Vietnam-Sud.

Quatre des évadés ont été repris

par Lucien LATULIPPE

Quatre des neuf évadés de Haute-Rive et de Matane ont été repris depuis hier soir.

Deux des cinq évadés de la prison de Baie-Comeau qui étaient encore au large ont été capturés, hier soir, près de Haute-Rive. La Sûreté du Québec précise que Reynald Martel et André Desbiens ont semblé surpris de voir surgir les policiers et qu'ils n'ont offert aucune résistance.

Une jeune fille de 17 ans de Haute-Rive, l'amie de Martel, était avec eux. Elle a été libérée après interrogation.

C'est elle qui ravitaillait les deux évadés. Ses allées et venues ont, semble-t-il, alerté les policiers dont la persévérance de leur mettre la main au collet n'a jamais flanché.

Martel est âgé de 20 ans et il demeure à Haute-Rive. Desbiens a 21 ans et il habite Ragueneau, une municipalité voisine de Baie-Comeau. Tous deux étaient détenus pour des vols et ils avaient été mis en accusation, la semaine dernière.

Le beau temps a favorisé la cachette de Martel et Desbiens qui étaient installés sous la tente dans le bois à environ un quart de mille en arrière du centre commercial Manicouagan de Haute-Rive.

Les deux évadés ont été capturés par un groupe de policiers que dirigeaient le sergent Paul Marcotte, du bureau des enquêtes criminelles de la SQ à Baie-Comeau, et le détective Paul-René Tremblay, de la police de Haute-Rive. Il était 20h40.

Une enquête menée par ces deux limiers avait conduit Desbiens, Martel et Charles Vaillancourt devant les Tribunaux. Ils tenaient à les reprendre avant qu'ils ne puissent prendre le grand large et ainsi n'ont-ils pas menagé leurs efforts, travaillant jusqu'à 20 heures par jour depuis l'évasion. Vaillancourt a été repris mardi dernier, après 24 heures de liberté.

D'autre part, les trois millionnaires d'un jour manquent toujours à l'appel. Après leur évasion, ils se seraient séparés des trois qui ont été recapturés et il est possible qu'ils aient réussi à prendre le grand large. Tous trois sont de Montréal.

La SQ a confirmé, hier, que le vol à la Banque Canadienne Nationale de Manic 3 était bien de \$1,060,000. L'argent a été récupéré en entier.

La Sûreté du Québec, poste de Rimouski, rapportait aussi la capture de deux des quatre évadés de la prison de Matane.

Il s'agit de Serge Bélanger, 20 ans, de Mont-Joli, et de Serge Marquis, 25 ans, de Rimouski.

Le premier a été pris sur la rue Saint-Rémi, à Price à la suite d'une courte chasse à l'homme. Il s'était déjà évadé de prison, à Mont-Joli, le 4 juin dernier et avait été blessé à une main d'une balle de revolver tirée par un policier. On le détenait pour une série d'enlèvements à Mont-Joli lorsqu'il s'est évadé à nouveau.

Quant à Marquis, il a été arrêté à Price lors d'une vérification à un barrage érigé par des membres de la SQ. Le jeune homme avait été condam-

né à la prison pour un vol avec effraction dans une maison de Saint-Paul de Montmagny.

Les deux évadés n'ont offert aucune résistance aux policiers qui les ont repris, le premier vers 3h35 de la nuit et le second vers 8h15 ce matin.

A l'Académie française

PARIS (AP) — Le R.P. Carré, de l'Ordre des dominicains, a été élu hier à l'Académie française au siège du cardinal Danielou. Il était le seul candidat.

Vingt-sept académiciens s'étaient réunis pour élire le prédicateur qui, en fait, n'avait pas posé officiellement sa candidature mais avait répondu au secrétaire perpétuel qui l'avait sollicité, qu'il accepterait volontiers de succéder au cardinal Danielou. La même procédure avait déjà été adoptée pour Henry de Montherlant.

Vingt-deux académiciens se sont prononcés en faveur de celui qui prêcha à Notre-Dame de 1959 à 1966, quatre ont déposé un bulletin blanc (abstention) et un autre un bulletin blanc marqué d'une croix (opposition).

Choquette...

(Suite de la première page)

nement fédéral à modifier la loi des libérations conditionnelles de façon à s'assurer que les sentences des juges seront respectées de "façon minimale".

Régionalisation

Par ailleurs, le ministre a profité de son passage devant la Fédération des policiers du Québec pour annoncer la présentation d'un projet de loi-cadre sur l'intégration des corps de police municipaux dès la reprise des travaux de l'Assemblée nationale, à l'automne.

Le ministre Choquette a en outre précisé que cette intégration des corps de police municipaux pourrait effectivement commencer dès 1976 par la région de la Rive-Sud de Montréal.

Me Choquette a précisé que cette loi-cadre reprendrait les thèmes présentés dans son livre blanc sur la Justice et que l'on s'efforcerait d'éviter les erreurs qui ont marqué l'intégration des corps policiers de l'île de Montréal il y a quelques années.

Déjà, a révélé Me Choquette, la Commission de police du Québec a été chargée d'effectuer une étude sur les conditions et les étapes d'une éventuelle intégration des corps policiers de cinq municipalités de la Rive-Sud, soit celles de Brossard, Greenfield Park, Saint-Lambert, Longueuil et Ville LeMay.

Dans ce bassin de population de quelque 200,000 personnes qui a poussé en champignon, les corps policiers n'arrivent plus à suffire à la tâche et à endiguer le taux de criminalité croissant.

Dans cette région, où le taux d'encadrement policier est extrêmement bas, 1,27 policier par 1,000 habitants par rapport à 2,97 pour la CUM et 1,83 pour le Québec, le taux de criminalité est très élevé (71,15 par 1,000 habitants par rapport à 54,33 pour le reste du Québec).

Le ministre Choquette estime que le résultat direct de cette situation c'est que le taux de solution des crimes s'en ressent de façon dramatique: 13,15 crimes résolus par 160 crimes perpétrés sur le territoire, comparativement à 34 pour le reste du Québec.

C'est ce qui explique, selon Me Choquette, que le gouvernement ait choisi la région de la Rive-Sud comme région prioritaire pour réaliser l'intégration régionale des corps policiers et leur fusion en un seul corps plus efficace, mieux équipé et doté de meilleurs budgets.

Les grévistes de... (Suite de la première page)

avait justement invité le docteur Lecours à relire le fameux projet de loi et à se rappeler ses promesses électorales datant de l'époque où il semblait considérer le problème de l'amiante comme un problème urgent.

Pour leur part, les députés péquistes Robert Burns, Lucien Lessard, et Jacques-Yvan Morin, sont venus apporter leur appui aux mineurs en grève et ont évidemment reçu un accueil très chaleureux de la part de ceux-ci.

Commencée vers 10h, la manifestation qui regroupait à son plus fort environ 700 personnes n'a été marquée d'aucun incident important ou fâcheux si l'on exclut le "saupoudrage" des deux députés de la majorité.

Elle s'est d'ailleurs terminée dans la bonne humeur vers trois heures et les manifestants ont chanté et dansé devant le parlement avant de reprendre le chemin du pays de l'amiante dans les autobus qui les avaient amenés vers Québec dans la matinée.

Ils ont ainsi tenté de démontrer que malgré les difficultés d'une grève de plus de trois mois, leur moral était excellent et leur détermination sans faille.

Le président des Gens de mer se rend à la police

(D'après PC) — Le président de l'Union internationale des Gens de mer, Roman Grawiec s'est rendu à la Sûreté ontarienne, hier, à la suite du mandat d'arrestation qui avait été émis contre lui.

Grawiec, 44 ans, de Montréal, est accusé d'avoir incité un agent portuaire ontarien à commettre une offense criminelle avec une arme offensive. Cet homme, Hadley Harnum, s'est également rendu à la police hier.

Les deux suspects étaient accompagnés d'un avocat de l'Union internationale des Gens de mer. La police a

fait savoir qu'ils avaient été relâchés sous cautionnement en attendant leur comparution devant le tribunal le 11 août.

"Ils n'ont pas eu de traitement de faveur", a dit un représentant de la police ontarienne qui a ajouté que la procédure normale de cautionnement avait été suivie.

La police provinciale de l'Ontario enquête sur l'Union internationale des Gens de mer à la suite de révélations faites en décembre dernier par un membre néo-démocrate de la législature ontarienne.

L'Allier satisfait du jugement dans l'affaire de Mont-Joli

Le ministre des Communications du Québec, M. Jean-Paul L'Allier, a exprimé hier, sa grande satisfaction à la suite du jugement de la cour provinciale, qui rejette la requête d'Ottawa concernant une entreprise de câblodistribution de Mont-Joli.

"Cette décision du juge Mark Dubé, même si elle n'attaque pas le fond du problème, devrait sensibiliser le ministre fédéral des Communications, M. Gérard Pelletier, et les députés fédéraux du Québec qui, sans trop connaître le dossier, semblent l'avoir appuyé", a déclaré M. L'Allier dans un communiqué émis à Québec.

Le juge Dubé de la cour provinciale a en effet rejeté hier, la demande d'un bref de saisie sur l'antenne du ministère québécois des Communications à Mont-Joli. Il a donné comme raison principale à sa décision que le but d'un mandat de perquisition est de saisir une chose afin d'en conserver une preuve et non pas d'empêcher la libre jouissance d'un bien.

Ce jugement permet donc à Câblodistribution de l'Est Inc., entreprise appartenant à M. Raymond d'Auteuil, de Rimouski, de poursuivre ses activités auprès des 200 abonnés qu'il dessert.

Deux noyades et trois victimes de la route

Trois tragédies de la route et deux noyades étaient rapportées dans l'Est du Québec, hier soir.

Le cycliste Patrice Hawey, âgé de 15 ans, du 4174 Place des Roitelets, à Orsainville, a été tué par une auto sur le boulevard du Jardin, vers 22h30.

L'automobiliste qui était sous l'influence de l'alcool a été appréhendé.

Guyline Dubé, âgée de 10 ans, fille de Jean Dubé, du 3e Rang ouest de Rimouski, a été blessée à mort par une auto en face de son domicile, vers 20h.

Gaétan Lapierre, âgé de 14 ans, fils d'Arida Lapierre, de Causapscal, s'est noyé en voulant traverser la rivière Matapédia à la nage. Un compagnon a tenté de l'aider, mais il y a dû y renoncer, craignant de couler lui-même. La noyade est survenue vers 14h30 et le corps a été repêché, trois heures plus tard, par le capitaine Sirois, du poste de la SQ à Amqui.

Nancy Dufour, âgée de 7 ans, du rang Saint-Eusèbe de Saint-Félicien au Lac-Saint-Jean, a péri noyée dans la rivière Saint-Félicien, vers 16h15 et elle a été repêchée.

De plus, la Sûreté du Québec à Chicoutimi vient d'être avertie de la mort de M. Guy Fortin, 35 ans, de Normandin, dont l'auto a capoté sur la route 373 à la sortie nord de la ville de Dolbeau dans la nuit de jeudi. Il était seul dans son véhicule.

Grande vente de peinture

V'là l'beau temps...
V'là l'joli blanc...



Couvre en une couche les boiseries, les murs, etc. . . déjà revêtus d'une sous-couche. Sèche presque sans odeur. Se lave très facilement. Se vend seulement en blanc.



Peinture idéale pour mur, plafond, boiserie et bois. Produite avec des pigments choisis, elle couvre la plupart des surfaces en une seule couche. Disponible au prix régulier dans les couleurs "AVANT-GARDE".

CROWN DIAMOND
pour longtemps.

Crown Diamond et China White, reconnues pour leur très haute qualité, sont produites par Crown Diamond Ltée., des peintures pour longtemps.

DEPOSITAIRES CROWN DIAMOND

Plan de financement disponible.
Fernand Morissette Inc.
4245 BOUL. HAMEL, ANCIENNE-LORETTE, QUÉ. - 4008 BOUL. DU JARDIN, ORSAINVILLE, QUÉ.
Tél.: 1-418-872-2874 Tél.: 1-418-628-0721
Ouvert le jeudi et le vendredi soir jusqu'à 9h. - Samedi midi.

QUINC. HARVEY ENR.

2174, Para-Lefèvre

Duberger

Tél.: 683-2149

QUINCAILLERIE MAURICE GAUVIN

1764, Notre-Dame

Ancienne-Lorette

Tél.: 872-1473

EDOUARD GENDREAU INC.

Matériaux de construction

et rénovation

111 ouest, boul. Taché

Montmagny

Tél.: 248-0845

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ENR.

746 St-Joseph

St-Raymond

Tél.: 337-2297

QUINCAILLERIE QUEBÉCOISE INC.

4625, 1re Avenue

Charlesbourg

Tél.: 623-9378

QUINC. CIMON ENR.

2565, Maufils

Québec

Tél.: 661-0851

QUINCAILLERIE QUEBÉCOISE ENR.

3020 boul. du Jardin

Orsainville

Tél.: 623-0354

JOS DION ENR.

3189 chemin Ste-Foy

Ste-Foy

Tél.: 653-5175

VILLENEUVE & FRÈRES ENR.

2300, av. Royale

Courville

Tél.: 663-9894



Le député-maire de Beauport, M. Marcel Bédard, s'est révélé encore hier soir le grand apôtre de la fusion des six municipalités de la Côte de Beauport.

Le maire Bédard tente de convaincre les autres villes

par Benoît ROUTHIER

Le député du comté de Montmorency et maire de Beauport, M. Marcel Bédard, et M. Ghislain Hawey font tout leur possible pour convaincre les conseils des six municipalités de la Côte de Beauport de présenter une requête conjointe de fusion au gouvernement avant la fin d'août.

La raison est que la fusion implique la remise des élections qui doivent avoir lieu à Sainte-Thérèse-de-Lisieux en novembre, à l'automne 1976, et que cela doit se faire avant le 31 août, comme l'a expliqué Me André Lord, du ministère des Affaires municipales, hier soir lors d'une assemblée des conseils de Giffard, Beauport, Villeneuve, Courville, Montmorency et Sainte-Thérèse-de-Lisieux. L'assemblée avait été convoquée par la firme Fortier Hawey qui a rendu publiques à cette occasion ses conclusions d'une étude sur le regroupement des municipalités de la Côte de Beauport.

Les 7, 8, 9 et 19 juillet la firme rencontrera séparément les différents conseils municipaux et le 31 il y aura assemblée générale.

M. Ghislain Hawey a dit espérer que chaque municipalité puisse présenter avant cette date un avis de motion pour que lors de la première assemblée du mois d'août les

conseils puissent adopter une résolution relative à la requête conjointe de fusion.

La requête conjointe adoptée, la fusion deviendrait réalité à partir du 1er janvier 1976.

Pendant que le maire de Giffard, M. Alexis Bérubé, suggérait le 1er octobre comme date limite pour présenter une requête conjointe, M. Hawey disait que ça ne ferait que retarder la solution à un problème et M. Bédard parlait de la nécessité de faire paraître un avis dans la Gazette officielle avant le 31 août parce que des élections doivent normalement se tenir à Sainte-Thérèse-de-Lisieux en novembre.

Disons qu'une fois que la requête conjointe de fusion est acceptée, les citoyens ont une période de 30 jours pour dire leur opposition.

Et la population?

Le maire de Giffard a indiqué que procéder d'ici à la fin d'août pourrait être de nature à faire dire à la population que les autorités municipales ont profité du fait qu'elle était en vacances pour lui "passer un sapin".

M. Hawey a laissé entendre que les conseils sont composés d'élus et qu'il revient à ceux-ci de prendre une décision, qu'ils n'ont pas à aller consulter la population tout le temps.

Il faut rappeler ici qu'en 1973, alors que la fusion était le sujet à la mode sur la Côte de Beauport, la plupart des maires disaient qu'ils avaient été élus pour administrer leur municipalité et non pour la faire disparaître par une fusion.

Politique portuaire

OTTAWA (PC) — Le ministre des Transports, M. Jean Marchand, a rendu public hier un rapport sur l'organisation portuaire nationale qu'un député conservateur avait dévoilé à des reporters le mois dernier.

Ce rapport propose la mise sur pied d'une nouvelle administration nationale des ports qui aurait autorité sur 25 grands ports. M. Marchand a déposé une copie du rapport aux Communes.

Au ministère des transports, on dit que ce rapport est présentement l'objet de discussions fédérales-provinciales et qu'un projet de loi sur les ports sera peut-être présenté au Parlement vers la fin de l'année.

Relance du débat sur les fusions

par Benoît ROUTHIER

La firme Fortier Hawey a relancé de plus belle, hier, le débat sur la fusion des municipalités de la Côte de Beauport en indiquant que le regroupement amènerait une diminution de taxes partout sauf à Beauport, pour une partie des contribuables de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et une partie encore moins importante de contribuables de Villeneuve qui verraient leurs comptes de taxes augmenter un peu.

La fusion soulagerait de beaucoup la population de Courville du fardeau financier qui l'accable présentement. La firme Fortier Hawey parle d'une diminution de taxe de \$1.29 du \$100 d'évaluation dans le cas de cette ville.

La diminution serait de \$0.33 du \$100 à Giffard et de \$0.22 à Montmorency. A Sainte-Thérèse-de-Lisieux il y aurait hausse de \$0.13 du \$100 d'évaluation et de \$0.03 à Villeneuve, mais dans ces deux cas il faut tenir compte de ce que les taxes de secteur disparaissent.

La firme Fortier Hawey a convoqué les municipalités de Giffard, Beauport, Courville, Villeneuve, Sainte-Thérèse-de-Lisieux, Montmorency et Saint-Michel Archange à une réunion dont le but était "d'amorcer le dialogue sur les possibilités de regroupement" en prenant connaissance de tableaux démontrant la situation financière des municipalités et analysant les implications fiscales d'un regroupement; d'un avant-projet d'une requête pour le regroupement; des listes municipales en une ville de quelque 52,000 habitants; d'un organigramme sommaire de la nouvelle ville et d'une description de certaines fonctions.

Des subventions

Il ressort des tableaux élaborés en collaboration avec les fonctionnaires de chacune des municipalités que la fusion apporterait des subventions de l'ordre de \$1,000,000 à la nouvelle ville; que la présence de Saint-Michel Archange dans l'unité de regroupement est très importante financièrement pour les six municipalités.

Des tableaux montrent encore que pendant que Beauport et Sainte-Thérèse-de-Lisieux connaissent des surplus accumulés au 31 décembre 1974, \$177,230 et \$3,183 respectivement; les autres municipalités de la côte enregistraient des déficits accumulés se montant à \$649,988.

Advenant une fusion, le maire de Beauport et député libéral du comté de Montmorency, M. Marcel Bédard, a

fait voir que deux solutions étaient possibles pour éteindre ces déficits: ou l'imposition d'une taxe de secteur ou l'obtention d'une subvention discrétionnaire. Or M. Bédard croit être "bon" pour aller chercher, dans un premier pas, cette subvention de \$650,000.

Il resterait toutefois les déficits qu'accumuleraient au 31 décembre 1975 les municipalités actuelles. Le projet de requête conjointe a une provision disant que ces déficits seraient à la charge de

chacune des municipalités qui les auraient accumulés.

Ces déficits éliminés, la grande ville de Beauport aurait besoin d'une taxe foncière de \$1.38 du \$100 d'évaluation, plus quelque \$0.36 du \$100 pour la taxe d'aqueduc (\$65 par logement) ce qui représente une taxe globale de \$1.74 du \$100.

La ville de Beauport, pour la première fois, est perdante avec une augmentation du taux de taxe de \$0.17. Mais M. Bédard a l'intention de demander des subventions de

\$100,000 pour 1976; de \$70,000 l'année suivante et de \$50,000 en 1978. Ceci permettrait à l'actuelle ville de Beauport de connaître une hausse de taxe de \$0.05 en 1976 et de \$0.07 en 1977.

M. Bédard a dit qu'à partir de la deuxième ou troisième année, la fusion serait bénéfique à sa ville qui pourra compter sur une plus grande population pour supporter le fardeau financier que lui apportera inéluctablement le développement de son territoire.

A Charlesbourg, c'était la fête

par Francine FORGET

"Ce soir j'ai senti que c'était possible de vivre ensemble autour de quelque chose." C'est par cette phrase que M. Pierre Garon, président des Fêtes Foraines de Charlesbourg, a exprimé la joie qu'il ressentait devant le succès de l'ouverture officielle des fêtes, hier soir.

M. Garon, "qui travaille pour gagner sa vie mais qui aime la vie", désirait depuis longtemps qu'on ne parle plus uniquement de loisirs en termes de sport mais qu'on considère également les activités socio-culturelles. Et les Fêtes Foraines répondent à ce désir.

Pendant quatre jours, jusqu'à dimanche inclusivement, cette manifestation culturelle se déroulera dans le Trait-Carré de Charlesbourg, déclaré arrondisse-

ment historique en 1965. Des expositions de peintures, de pièces d'artisanat et de sculptures des artistes de la place, du chant, de la musique et de la danse sont les principales activités des fêtes.

En les organisant, on a voulu faire connaître à la population de Charlesbourg la valeur des créations artistiques des amateurs. On n'a pas délaissé la population pour autant. Pour que tous et chacune se sentent vraiment impliqués, les organisateurs ont décidé d'inviter les gens à participer à la réalisation d'une grande murale collective.

L'ouverture officielle

Dès le début de la soirée plusieurs personnes s'étaient déjà confortablement installées sur la pelouse entourant l'église Saint-Charles en at-

tendant qu'on proclame l'ouverture officielle.

Après les messages de messieurs André Harvey, député de Charlesbourg à l'Assemblée nationale, Jean-Claude Thibault, maire de la ville et Pierre Garon, les quelque 2,000 personnes présentes ont pu assister à un spectacle de la chorale "Vla l'on vent". Ensuite, ce fut le tour de la "Chorale - Disco" de présenter ses danses folkloriques.

Les Fêtes Foraines sont une première à Charlesbourg mais elles deviendront permanentes. En effet, les organisateurs veulent que cet événement se reproduise à chaque année afin d'éveiller la population aux valeurs du patrimoine québécois et de la culture québécoise et l'inciter à s'intéresser de plus en plus à la création d'activités artistiques et de tous genres.

**AVIS
à nos
lecteurs**

Nous prions nos lecteurs de prendre note que nos bureaux seront fermés toute la journée, **Mardi le 1er juillet 1975, Fête de la Confédération.**

LE SOLEIL

«Vous ne l'avez pas volé» 1 chance sur 12 au concours de QUÉBEC RADIO D'AUTO

Achetez votre lecteur stéréo d'auto chez Québec Radio d'Auto et courez 1 chance sur 12 de ne pas le payer!

Procurez-vous un module stéréo pour la maison chez Québec Radio d'Auto et ayez 1 chance sur 12 de ne pas le payer!

Pendant la durée de son concours «Vous ne l'avez pas volé» Québec Radio d'Auto rembourse le plein prix d'un lecteur stéréo d'auto à 1 acheteur sur 12, et le plein prix d'un module stéréo pour la maison à 1 acheteur sur 12. Vos oreilles et votre porte-monnaie ont tout à gagner.

Le concours «Vous ne l'avez pas volé» se termine le 2 août 1975. D'ici là, profitez de l'occasion exceptionnelle que vous offre Québec Radio d'Auto pour vous procurer votre système de son préféré.

Participez au concours «Vous ne l'avez pas volé». Vous avez 1 chance sur 12 de gagner!

Écoutez CJRP pour connaître les noms des gagnants, peut-être le vôtre!



QUÉBEC RADIO D'AUTO

Rue Sansfaçon à Giffard. Tél.: 663-7332

LES GAGNANTS DE NOTRE LOTERIE
LA QUÉBÉCOISE

1er PRIX: \$75,000

Y 6 3 8 9 1

2e PRIX: \$25,000

R 6 3 8 9 1

22 PRIX DE \$10,000

6 3 8 9 1

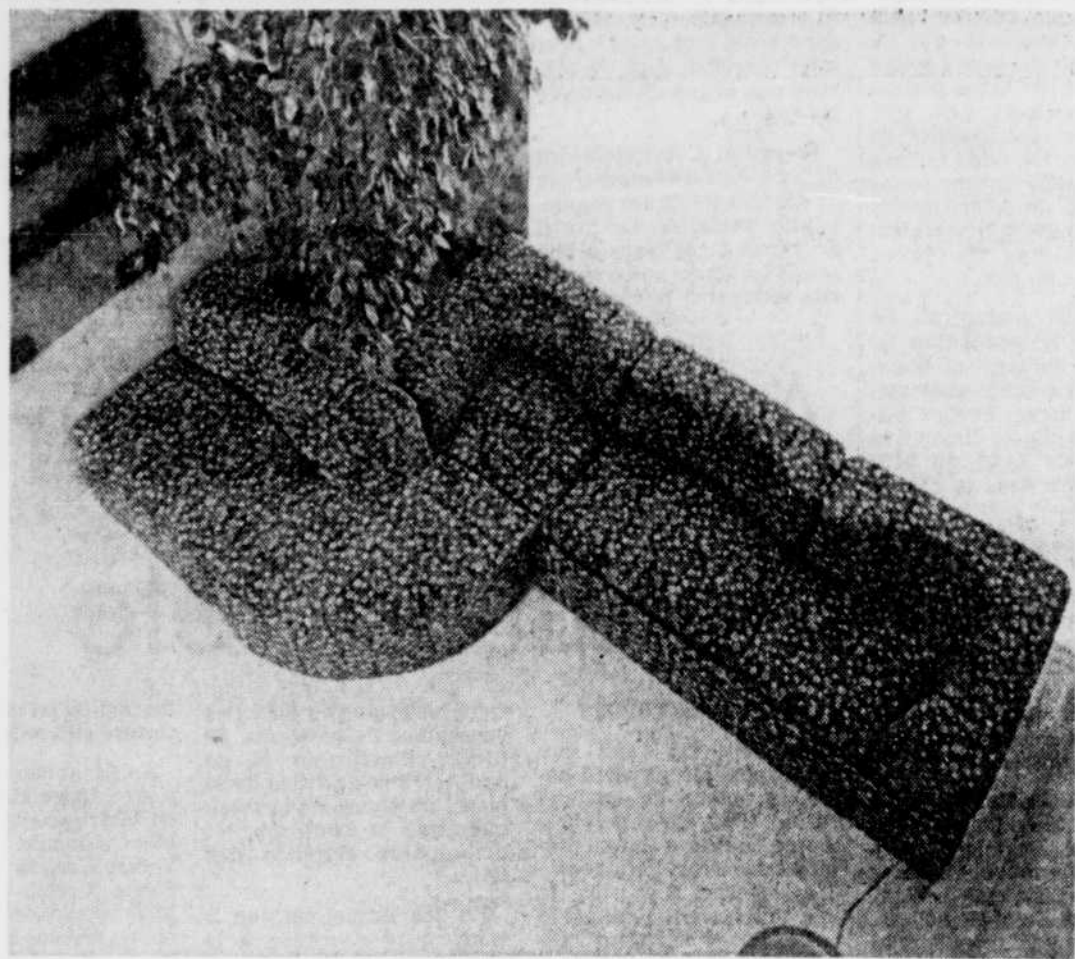
192 PRIX DE \$1,000

3 8 9 1

VOUS DEVEZ RÉCLAMER VOTRE PRIX DANS LES TRENTE JOURS SUIVANT LA DATE DU TIRAGE

En collaboration avec la Société d'exploitation des loteries et courses du Québec. COMITÉ DES FÊTES DE LA ST-JEAN 1975

la consommation



par Monique PAYEUR
envoyée du SOLEIL en France

Qu'on ne s'y trompe pas! Le consommateur français est aussi conservateur dans le choix de ses meubles que peut l'être le consommateur nord-américain.

Une enquête effectuée en France par une industrie de meubles contemporains a en effet démontré que seulement 15 Français sur 100 préfèrent le style contemporain aux mobiliers de styles classiques.

Le contemporain étant utilisé à profusion dans les décors des revues françaises de décoration qui parviennent au Québec, on aurait pu croire que la majorité des Français se meublent en contemporain.

Au contraire, en France comme dans la majorité des pays européens, les meubles de style Régence ou Renaissance gardent la faveur de trois consommateurs sur quatre. Offerts dans une gamme variée de qualité et de prix, les meubles classiques projettent encore l'image de la réussite et du "standing social".

C'est pourquoi il existe dans ce pays un grand nombre d'entreprises de fabrication de meubles classiques et des usines de faux anciens, particulièrement recherchés et parfois si bien imités que les experts en perdent leur latin.

Les styles

Si la formule de Buffon "Le style, c'est l'homme", est valable au-delà de la littérature et peut s'appliquer à l'ameublement, l'homme de 1975 est traditionaliste et peu enclin au changement.

En France, le consommateur choisit du Louis XV, du Louis XVI et même du Directoire, autant pour ses meubles de rangement que ses chaises, tables et fauteuils. Au Québec, les styles colonial, canadien ou pseudo-classique français se conservent une clientèle fidèle.

Un nouveau style

Le contemporain n'a pas encore réussi à faire sa marque dans la vie d'aujourd'hui: les designers français en trouvent la cause dans l'absence de style de ce meuble.

Selon les experts de l'industrie française du meuble, la beauté dans le style d'aujourd'hui reste à découvrir. Un meuble n'a de valeur, que lorsqu'il est beau, disent-ils.

On commence seulement en France à fabriquer des meubles contemporains à la fois fonctionnels et beaux.

"L'heure est venue d'un contemporain durable", lit-on dans la revue de l'Union nationale des fabricants de l'industrie de l'ameublement de France (Unifa). "Le contemporain à la française sera comme le champagne, qui excite l'esprit en réchauffant le cœur sans obscurcir ou troubler la raison".

Les prix

Le meuble contemporain fabriqué en France a commencé à pénétrer le marché québécois, et cela malgré la marge importante entre les prix des meubles fabriqués ici et les importations.

Jusqu'ici, les meubles contemporains français ont été importés à travers un réseau de distribution qui, en fai-

sant ses frais, augmente inévitablement le prix du produit au consommateur. Les meubles importés de France sont vendus très cher au Canada, par rapport à leur qualité, généralement moyenne.

Monter en usine au Québec des meubles français pourrait amener une diminution des coûts et un meilleur éventail dans les catégories de produits.

Toutefois, jusqu'ici, les industriels français intéressés à investir au Québec ont réalisé que la marge de profits des entreprises de meubles québécoises est fort mince et qu'ils éprouveront des difficultés sérieuses à les concurrencer.

Il faudra, disent-ils, jouer la carte de l'exclusivité, de la création "signée" et de la confection impeccable pour amener le consommateur à choisir "français" même à plus cher.

La partie n'est pas gagnée. C'est à peine si le défi est lancé.



"FELICITATIONS, PROPRIETAIRES DE TOYOTA. LE PRIX DE L'ESSENCE VIENT D'AUGMENTER ENCORE".

Le prix de l'essence vient d'augmenter de 10 cents le gallon et augmentera encore plus tard.

Aucun propriétaire d'auto n'est heureux de cette situation, mais certains sont moins malheureux que d'autres, les propriétaires de Toyota.

En effet, ces automobilistes ne vont pas aux stations-service aussi souvent que la plupart des propriétaires d'autres autos, ils ne paieront pas les nouveaux prix élevés aussi souvent, et n'éprouveront pas autant de déplaisir en faisant le plein d'essence.

TOYOTA

Une économie d'essence formidable

l'économie

La réserve du Régime des Rentes encore 15 ans de croissance

Par Michel MORIN

La croissance de la réserve du Régime des rentes du Québec en a encore pour une quinzaine d'années. Après quoi, faute d'une rentrée suffisante de fonds par rapport aux sorties, ladite réserve entrera dans une période de décroissance à l'infini.

C'est là la principale conclusion qui se dégage de la deuxième analyse actuarielle produite par la Régie des rentes depuis 1965 sur une base quinquennale.

A la suite du dépôt de cette analyse à l'Assemblée nationale, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, a annoncé la création d'un comité d'étude pour étudier non seulement la situation financière du Régime des Rentes, mais également celle de la Caisse de dépôt comme véhicule d'épargne et d'investissement public.

Suivant les recommandations des auteurs de l'analyse, il serait avantageux, eu égard à l'effondrement prévisible de la réserve, que le gouvernement se garde une

marge appréciable de manœuvre pour le choix de nouveaux critères de financement du régime.

L'étude

Signalons, au départ, que les conclusions de l'étude sont basées sur l'hypothèse d'un vieillissement de la population qui, maintenant, se renouvelle à peine, et sur une conjoncture économique que les auteurs ont qualifiée de "relativement stable à long terme".

Faisant appel à la technique de la simulation, on a procédé à des tests démographiques et économiques, tenant compte de la variation des naissances, d'une population stationnaire, du maintien de la situation économique actuelle et même d'une dépression économique.

Les fluctuations de la réserve, entraînées par le jeu de ces variables, ne changent rien au fait que les courbes de croissance et de décroissance de la caisse resteront les mêmes à défaut de rentrées de fonds additionnelles.

Les échéances du ralentissement et du déficit

Selon l'analyse, le comportement de la courbe de la réserve du Régime des rentes se traduira par trois périodes bien distinctes: celles de la croissance, du plateau et de la décroissance.

Actuellement, la réserve est dans une phase de croissance. En 1985, commencera la période du plateau, où pour la première fois les prestations excéderont les contributions, qui, de ce fait, imprimera une croissance plus lente à la réserve.

Mais c'est en 1996 que le mode de financement de la réserve actuelle, celui de la capitalisation partielle, mettra véritablement en déficit la réserve du Régime des rentes.

Dès lors, non seulement les prestations dépasseront-elles largement les contributions, mais les revenus de placements qui se seront stabilisés durant la phase du plateau, emprunteront également une courbe décroissante parallèlement à la réserve.

Ainsi, en l'an 2000, les revenus de placements ne seront plus que de \$50 millions, alors qu'ils sont actuellement de \$243 millions et qu'ils dépasseront le cap des \$822 millions en 1990, pour atteindre leur maximum.

Côté réserve générale (contributions + revenus de placements), au rythme actuel des prestations, on enregistrera un déficit de \$25 milliards en l'an 2005. En somme, il n'aura fallu que neuf années pour liquider la réserve de \$11,5 milliards, qui atteindra son sommet en 1990. Signalons que cette réserve est actuellement de \$3,5 milliards.

C'est dans cette perspective, peu reluisante de l'évolution de la réserve du Régime des rentes, que les auteurs de l'analyse actuarielle suggèrent maintenant au gouvernement:

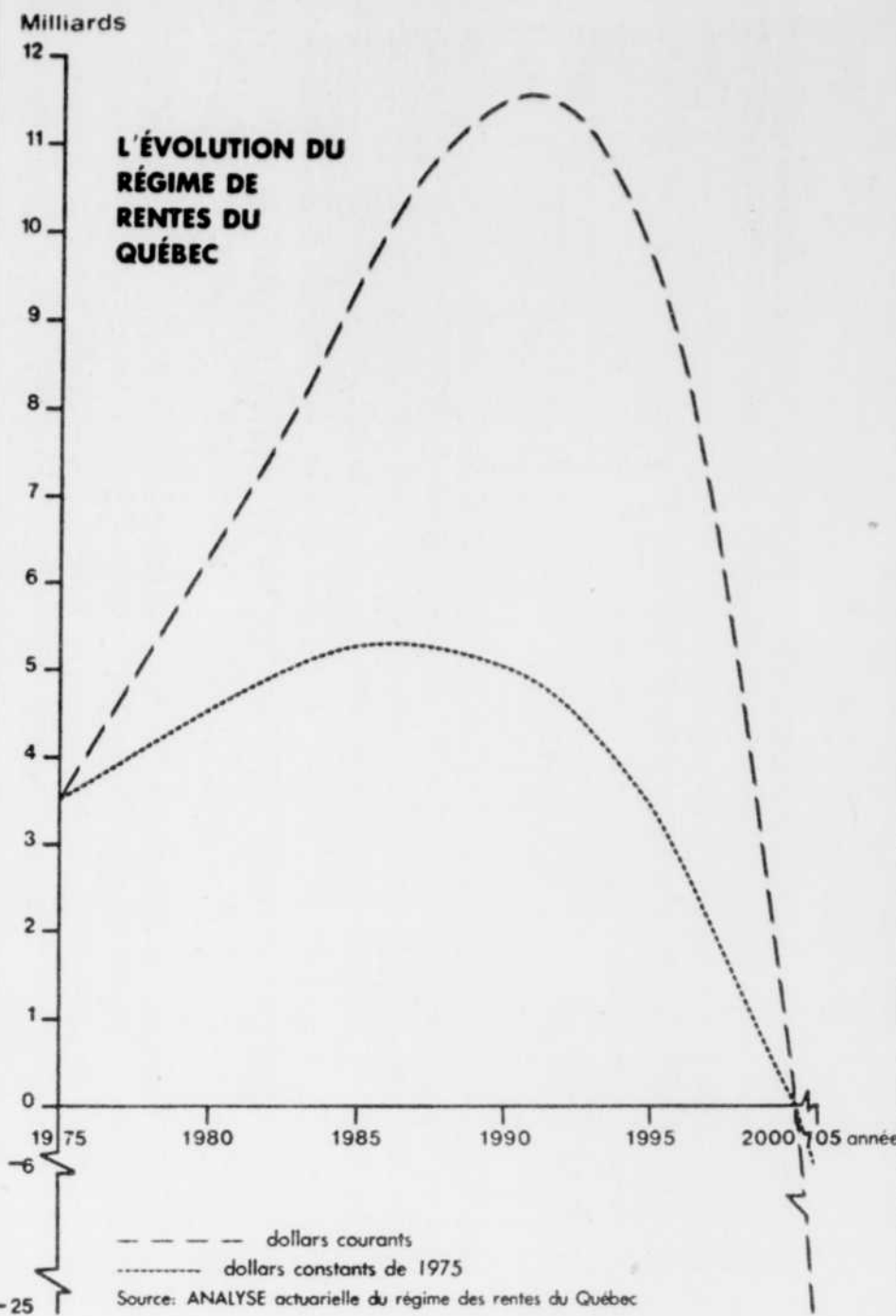
- 1- de procéder à une étude des différentes possibilités de financement du Régime à l'avenir;
- 2- de bien prévoir les dates d'échéance des place-

ments de la Caisse pour les besoins du Régime;

3- d'entrevoir la baisse puis la disparition du réservoir de capitaux que constitue la réserve du Régime des rentes du Québec;

4- dans l'hypothèse où il n'y aurait pas une hausse du taux de contribution, de s'assurer de possibilités d'emprunts de plus en plus importants afin de combler l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds.

Dans leur conclusion générale, les auteurs font toutefois la mise en garde suivante: "A compter de l'an 2000... puisque les prestations dépassent de deux fois les contributions, on peut affirmer que le fardeau social et financier que constitue le Régime des rentes du Québec sera au moins doublé, quelle que soit la source des fonds utilisés pour combler l'écart entre les prestations et les contributions prévues en vertu de la loi actuelle".



Moins d'activité dans le domaine du capital de risque

"Il y a moins d'activités dans le domaine du capital de risque qu'il y en a eu dans les années soixante", a déclaré hier, M. Gerald D. Sutton, président de la Société canadienne de développement des entreprises (CED) dans une allocution devant le

National Industrial Conference Board.

"Ce déclin est dû en bonne part au fait que quelques firmes ne sont plus en affaires ou sont devenues inactives, mais le facteur principal a été le déclin dans les

activités de la Bourse et, plus particulièrement, un manque d'appétit chez les investisseurs pour les actions de sociétés jeunes, qui n'ont pas fait leurs preuves", a ajouté M. Sutton.

Un autre aspect du problé-

me qui préoccupe l'industrie des capitaux de risque touche à la liquidité à long terme des investissements. Normalement on recouvre ces investissements, souligne M. Sutton, par la vente d'actions, l'acquisition d'une jeune société par une société

plus grande et mieux établie ou par le rachat de l'investissement par la société elle-même. Ces alternatives offrent peu de possibilités dans la conjoncture présente.

En ce qui a trait aux acquisitions, M. Sutton s'en est pris à la loi fédérale sur

les investissements étrangers. Il trouve la définition du mot "étranger" beaucoup trop sévère et les délais pour mettre des projets précis à l'étude trop longs. Il souhaiterait que la loi soit assouplie pour éliminer tout simplement la nécessité de soumettre certains projets à l'agence fédérale et pour hâter le processus d'examen.

Le président de la CED s'est dit d'avis que la Banque de développement industrielle, avec son pouvoir de devenir co-propriétaire à tout pour devenir une force majeure dans le domaine des investissements à risque

dans tout le Canada.

A l'appui de sa déclaration voulant que l'esprit d'entreprise soit encore très vif à travers le pays, il cite en exemple les prix nationaux "Entreprise Canada" lancés par sa société en 1974. Deux journaux se sont joints comme parrains à ce concours, soit le journal Les Affaires et The Financial Post. En très peu de temps, la première année du concours, 121 projets ont été soumis au jury et la plupart faisaient preuve d'imagination et de maturité.

A la même réunion, un banquier canadien a dit que le gouvernement fédéral et

les gouvernements provinciaux devraient prendre les dispositions nécessaires pour attirer au pays le plus possible d'investissements en provenance des pays producteurs de pétrole, notamment ceux du Moyen-Orient. M. R.M. MacIntosh, vice-président de la Banque de Nouvelle-Ecosse a fait cette déclaration, tandis que de son côté un banquier américain, M. Harold van B. Cleveland, vice-président de la First National City Bank, a déclaré, dans un autre ordre d'idées, qu'il est improbable que le monde retourne bientôt à des taux de change fixes.

Les bleuets du Lac Saint-Jean seront vendus frais à Montréal

par Marc LESTAGE

Les bleuets du Lac Saint-Jean pourront être vendus à l'état frais au marché central de Montréal pour la première fois, cet été, grâce à l'initiative de la compagnie Julac Inc. de Dolbeau.

Cette entreprise québécoise qui a investi \$500.000 dans la mise en place d'une usine de fabrication de vin de bleuets au cours de la dernière année s'apprête aussi à mettre sur le marché 20.000

gallons de vin qui mûrissent actuellement dans des bassins.

Les ventes de vin doivent constituer le gros des opérations commerciales de Julac Inc., selon le président de l'entreprise, M. Jean-Paul Binet, qui est aussi commissaire industriel de la ville de Dolbeau.

Le vin de bleuets de Julac devait être mis en marché dès ce printemps. Il le sera au début de septembre seule-

ment à la suite de difficultés survenues dans la livraison des bouteilles de verre couvertes de peinture cuite commandées par l'entreprise.

Autres

Entre autres projets, la compagnie projette aussi de vendre des céts de sirop de bleuets non alcoolisés et éventuellement de la pâtisserie et de la confiserie à base de bleuets. Dans cet esprit, la société a fait l'acquisition d'un cuiseur qui sera installé

dans quelques jours à l'usine de Dolbeau.

C'est cependant la vente à l'état frais des bleuets du Lac Saint-Jean dans la région de Montréal qui constitue la priorité des prochaines semaines pour ces hommes d'affaires, en plus de la vente du vin.

L'un des propriétaires de l'entreprise, M. Gaston Perron, président du Conseil régional de développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean, a précisé au SOLEIL, cette semaine que Julac compte

vendre plus de 300.000 livres de bleuets à l'état frais dès cet été à la suite d'une entente avec certains acheteurs de la Métropole.

Des ententes ont été complétées pour que le produit puisse être expédié presque quotidiennement durant la récolte vers Montréal et Québec. Tout ce projet reçoit d'ailleurs le concours du service de la mise en marché du Ministère de l'Agriculture du Québec conformément à l'esprit de son programme de développement agro-alimentaire intégré.

Robert De Coster devient PDG du Conseil général de l'Industrie

Le sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, M. De Coster vient d'être nommé au poste de président et directeur général du Conseil général de l'Industrie du Québec.

C'est ce qu'a confirmé au SOLEIL un porte-parole du cabinet du ministre Guy Saint-Pierre.

M. De Coster est devenu sous-ministre à l'Industrie et au Commerce peu de temps après l'élection des libéraux en 1970.

Il avait auparavant occupé le poste de premier président de la Régie des rentes du Québec.

Il est âgé de 56 ans. C'est un comptable de profession.

Avant son entrée dans la fonction publique du Québec, M. De Coster avait travaillé pour diverses entreprises dont le Trust Royal, à titre de gerant de succursale.

Au Conseil général de l'Industrie, M. De Coster, succédera à M. Paul-A. Ouimet, qui

en fut le président depuis la fondation de l'organisme en 1969 jusqu'à son décès il y a quelques mois.



Quant à la succession de M. De Coster au MIC, elle serait assumée par M. John Dinsmore, actuellement sous-ministre adjoint au même ministère.

M. Dinsmore, qui fut également sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation, à l'époque où M. Guy Saint-Pierre en était le titulaire, est un ami de longue date du ministre de l'Industrie et du Commerce; les deux ont en effet oeuvré ensemble à l'Ex-Corporation des ingénieurs du Québec.

Ces nominations seraient annoncées au cours de juillet en même temps que plusieurs autres; c'est un secret de polichinelle que M. Bourassa songe non seulement à un remaniement de son cabinet, mais aussi à des changements au niveau des hauts fonctionnaires.

Il est déjà assuré que l'actuel secrétaire du Conseil du Trésor, M. Guy Coulombe, succédera à M. Julien Chouinard au poste de secrétaire du Conseil exécutif; M. Chouinard vient d'être nommé juge. M. Coulombe serait remplacé par M. Roch Bolduc, actuellement sous-ministre aux Affaires municipales.

Redressement de la balance commerciale des E.-U. en mai

WASHINGTON (AFP) — Le redressement marqué de la balance commerciale des États-Unis s'est confirmé en mai, indiquent les statistiques publiées hier, par le département américain du Commerce.

L'excédent des échanges extérieurs a atteint 1,05 milliard de dollars durant ce mois, soit près du double de celui d'avril qui avait été de 536 millions de dollars. Il a approché le record de mars dernier, de 1,38 milliard de dollars.

Pour les cinq premiers mois de l'année, la balance commerciale américaine se solde par un surplus de 3,7 milliards de dollars alors qu'elle avait subi un déficit de 2,3 milliards de dollars l'an dernier.

L'administration s'atten-

dait en fait à un nouveau déficit pour cette année. Elle continue d'ailleurs à souligner que la tendance des derniers mois à de bonnes chances de se renverser lorsque la reprise économique attendue pour le troisième trimestre commencera à se manifester.

le dollar

MONTREAL (PC) — Le dollar américain a fermé hier à Montréal en hausse de 3-25 de cent, soit à \$1,0280, et la livre sterling, en baisse de 1-90 cent, soit à \$2,3032.

A New York, le dollar canadien a fermé en baisse de 11-100 de cent, soit à \$0,9728, et la livre sterling, en baisse de 1-35 cent, soit à \$2,2405.

La CDC achètera une entreprise pétrolière en Alberta

MONTREAL (PC) — C'est en Alberta que la CDC fera l'acquisition annoncée à la fin mai d'une entreprise pétrolière non-intégrée, c'est-à-dire uniquement productrice de pétrole et de gaz.

C'est qu'a déclaré M. Anthony Hampson, président directeur-général de la Corporation de développement du Canada, au cours d'une rencontre avec les journalistes dans la métropole.

Les entreprises intégrées, a-t-il affirmé, montreront dans l'avenir des taux de rendement moins intéressants, principalement suite à l'augmentation de 15 cents du gallon d'essence annoncée lundi par M. Turner.

Cette acquisition coûtera au moins \$100 millions à la CDC.

Appelé à commenter le budget de lundi, M. Hampson a affirmé qu'il s'agissait d'avantage d'un budget politique que d'une tentative de redressement économique. M. Turner, selon le p.d.g. de la CDC, se serait trouvé prisonnier de ses déclarations publiques. Voilà pourquoi il s'est vu contraint de réduire par \$1 milliard les dépenses publiques fédérales.

"J'espère que les dépenses du secteur privées pourront s'accroître d'autant, a conclu M. Hampson, car le Canada n'avait pas besoin d'un tel amortissement de son expansion économique. "La reprise américaine, dont nous dépendons, a montré le bout du nez. La reprise venue, elle témoignera de notre propre véritable, le manque des

capacités de production. C'est cela, beaucoup plus que la crise énergétique, qui a engendré l'emballement des prix lors de la reprise de 1973-1974.

C'est l'inflation, engendrée par la grave pénurie des denrées et matières premières, qui a fait avorter ce recouvrement. A défaut d'une augmentation importante des capacités de production, nous assisterons au même phénomène en 1977-1978".

NOUVEL ASSOCIÉ



ANDRÉ GAGNON, C.A.

Les Associés de BOULANGER, FORTIER, RONDEAU & CIE, COMPTABLES AGRÉÉS sont heureux d'annoncer l'admission de M. ANDRÉ GAGNON, C.A., au sein de leur société. M. Gagnon, qui exerce la profession de comptable agréé depuis 1955, était secrétaire-trésorier des compagnies Québec Ready-Mix Inc. et Vibrek Inc. et agissait comme administrateur de plusieurs entreprises québécoises avant de se joindre à la société.

(ANN.)

BOULANGER, FORTIER, RONDEAU & CIE, C.A.

500 est, Grande-Allée, chambre 310, Québec

désire vous aviser qu'à compter du 1er juillet prochain, son numéro de téléphone sera:

418 - 529-9171

La Tunisie achète pour \$9,000,000 de génisses Holstein du Québec

Par Marc LESTAGE

Le gouvernement de la Tunisie doit signer demain une entente par laquelle il s'engage à rebâtir son industrie laitière au coût de \$8,9 millions à partir de génisses holsteins qui seront exportées du Québec, au cours des prochaines années.

Cette entente fait suite à des négociations entreprises en 1971 entre les gouvernements canadien et tunisien sous l'égide de l'Association canadienne de développement international.

À cette époque, la consommation de produits laitiers atteignait à peine 260.000 tonnes métriques dans ce pays dont la population est comparable à ce que l'on retrouve au Québec. Le programme quinquennal qui sera entrepris dans les prochaines semaines permettra de tripler ce volume sans qu'il soit nécessaire de faire appel à plus d'importations.

Au chapitre du financement, le gouvernement tunisien doit y contribuer pour \$3,5 millions. Le Canada participera au projet en injectant \$2,5 millions sous forme

de prêt sans intérêt et \$800.000 en subventions de toutes sortes.

La stratégie de développement de l'industrie laitière tunisienne a été élaborée par une équipe de spécialistes canadiens, depuis 1971. C'est l'Office des terres domaniales tunisien qui sera le maître d'œuvre du programme de consolidation.

Troupeau

Le troupeau de vaches laitières de ce pays est actuellement composé en exclusivité de vaches "pis noire" d'origine française. La population agricole du pays n'est d'ailleurs pas tellement familière avec les techniques modernes d'élevage et s'adonne plus naturellement à la culture maraîchère et fruitière.

Il paraît donc nécessaire pour rebâtir l'industrie laitière de ce pays d'inculquer certaines notions importantes d'élevage aux propriétaires terriens.

Pour y parvenir, le programme propose l'expédition de 2.000 génisses holsteins pure race, âgées de trois mois, à compter des prochaines semaines. Tous ces animaux seront ensuite campés dans les étables de l'Office des terres domaniales de la Tunisie où elles seront élevées 15 mois avant d'être saillies avec de la semence importée du Canada.

Simultanément, les étables de l'OTD recevront 6.000 génisses d'origine pis noire choisies pour leur conformation. Ces génisses seront aus-

si saillies en majorité avec de la semence provenant de géniteurs pure race enregistrés au Canada.

Avant 1970, 8.000 génisses pouvaient ainsi poursuivre une gestation sous étroite surveillance de vétérinaires, à l'abri des maladies, dans les étables de l'OTD. Quelques semaines avant le vêlage, ces vaches seront confiées à des producteurs du pays qui en auront la garde durant toute la lactation et qui remettront en retour les jeunes génisses à l'Etat après le sevrage.

C'est ainsi que le gouvernement tunisien compte distribuer plusieurs milliers de bonnes vaches laitières dans toutes les régions du pays au cours des trois prochaines années.

Par la suite, le programme d'élevage sera appuyé par un programme de contrôle de la qualité des troupeaux et les cultivateurs auront de nouveau accès aux services d'insémination de l'Etat pour faire saillir à nouveau leurs vaches.

Support

Tout ce programme pourra aussi compter sur l'aide canadienne pour la fourniture de conseils techniques, remèdes, concentrés de protéines de même que de lait en poudre destiné à l'alimentation des jeunes génisses, selon M. Pierre Léonard, le directeur général de l'Association holstein au Québec, un de ceux qui ont participé à l'élaboration de ce programme, depuis quelques années.



OUCH... Personne n'y échappe. Les génisses holsteins qui seront vendues à la Tunisie devront se soumettre à des examens de contrôle.

fonds mutuels

Cours transmis par la Presse Canadienne Off. Dem.

Membres de l'ACFM			
Amer. Growth	4.64	Investors Gr	11.36
Can. Gr. Egt	12.13	Y-Growth	5.71
Can. Sec. Gr	4.96	Y-Montreal	8.31
Can. Trust	4.46	Y-Montreal	4.89
Corp. Invest	5.47	Y-Montreal	5.15
Corp. Inv. S&P	4.55	Y-Montreal	5.38
Corp. Equity	5.74	Y-Montreal	6.87
Japan	6.99	Y-Montreal	5.10
Special	2.79	Y-Montreal	7.71
All Canadian	5.33	Planned Invest	4.20
Compound	5.33	Canada Gr	5.52
Dividend	5.33	Canada Gr	3.71
North	5.33	Pd. Sec. Inc.	5.16
Revenue	3.80	Pd. Sec. Inc.	3.69
Venture	2.60	Pd. Sec. Inc.	3.69
4000	3.60	Pd. Sec. Inc.	3.69
Calvin Bullock	Gr	Y-American	7.90
Acrolund	1.14	Y-American	6.23
CLP	4.42	Y-American	5.64
Edson Group	13.08	Y-American	6.98
Comwell	8.78	Y-American	5.62
Income	4.46	Y-American	5.12
Internat	5.89	Y-American	7.90
Leverage	3.42	Y-American	7.90
Venture	3.08	Y-American	5.64
Viking	5.12	Y-American	5.11
Guarantee Group	8.83	Y-American	4.14
Enterprise	8.83	Y-American	4.30
QIS Comp	8.83	Y-American	1.25
Y-Growth	7.95	Y-American	1.72
North Amer	3.33	Y-American	4.63
Mutual	5.53	Y-American	2.38
Mutual Inc	4.64	Y-American	3.95
Sec. Income	9.65	Y-American	7.61
World Equity	5.12	Y-American	

Non-membres			
Andree	4.68	Can. K-2	5.38
Andree Inv	5.20	Can. S-1	19.21
Beaubien	4.42	Can. S-4	3.28
Cambridge	Gr	Can. S-4	12.33
Y-Growth	6.46	Can. S-4	12.33
Y-Growth	2.18	Can. S-4	3.05
Y-Growth	4.56	Can. S-4	4.27
Y-Growth	3.40	Can. S-4	14.41
Y-Growth	5.43	Can. S-4	4.69
Y-Growth	7.83	Can. S-4	5.18
Y-Growth	9.22	Can. S-4	4.79
Y-Growth	9.18	Can. S-4	14.72
Y-Growth	7.83	Can. S-4	6.23
Y-Growth	10.14	Can. S-4	4.70
Y-Growth	9.22	Can. S-4	2.70
Y-Growth	6.81	Can. S-4	2.36
Y-Growth	4.27	Can. S-4	4.46
Y-Growth	7.08	Can. S-4	3.96
Y-Growth	4.26	Can. S-4	10.78
Y-Growth	6.88	Can. S-4	6.75
Y-Growth	4.86	Can. S-4	12.22
Y-Growth	3.54	Can. S-4	26.68
Y-Growth	2.19	Can. S-4	10.21
Y-Growth	3.96	Can. S-4	4.54
Y-Growth	5.43	Can. S-4	6.22
Y-Growth	6.18	Can. S-4	3.47
Y-Growth	10.86	Can. S-4	5.52
Y-Growth	11.65	Can. S-4	3.91
Y-Growth	5.48	Can. S-4	2.40
Y-Growth	6.00	Can. S-4	10.00
Y-Growth	1.54	Can. S-4	9.4
Y-Growth	20.63	Can. S-4	4.54
Y-Growth	5.59	Can. S-4	6.50
Y-Growth	1.80	Can. S-4	8.48
Y-Growth	4.87	Can. S-4	5.16
Y-Growth	15.17	Can. S-4	10.64
Y-Growth	10.37	Can. S-4	4.02
Y-Growth	5.72	Can. S-4	5.10
Y-Growth	6.87	Can. S-4	4.96

titres au comptoir

Cours fournis par la Bourse de Montréal et transmis par la Presse Canadienne

Titres	Ventes	Haut	Bas
Bell 2 wt pr	3475	25 1/4	25 1/4
Brunet Las	100	200	200
Camino	2000	72	70
Comp	1500	40	40
Cavalier	1028	163	140
Cons. Coll. F	500	1 1/2	1 1/2
Enlight	1500	10	9 1/2
Huron Erie pr	500	20 1/4	20 1/4
Int. Systems	6500	43	40
Kennedy	416	1	1
Lakely	5000	18	18
Mastors	1400	80	80
Nemrod	1000	18	17
Reactor Ind	1000	40	40
West Alliance	16500	6	4

Prix stables des obligations

TORONTO (PC) — Les prix n'ont pas changé hier sur le marché canadien des obligations et l'activité y a été faible.

On pouvait obtenir les bons du Trésor de trois mois à 6.99 p.c. et ceux de six mois à 7.22 p.c.

Les prêts au jour-le-jour étaient disponibles à sept pour cent.

Combien pouvez-vous vous permettre de gagner?

Voilà une question que chaque travailleur devrait se poser. Y compris ceux de l'industrie des pâtes et papiers.

Ce que vous gagnez est important. Votre salaire est la garantie de votre bien-être. Et le fait est que si vous travaillez dans les pâtes et papiers, votre situation économique se porte très bien.

Les travailleurs des pâtes et papiers gagnent plus que la plupart des Canadiens. Le tableau ci-dessous vous donne quelques chiffres comparatifs. N'oubliez pas qu'il s'agit de moyennes qui ne visent pas un emploi, une usine, ou une région en particulier. Mais elles démontrent à quel point les travailleurs canadiens des pâtes et papiers ont progressé. Elles risquent même de vous surprendre.

Salaire horaire moyen	Octobre 1969	Octobre 1974	Augmentation
Usines de pâtes et papiers	\$3.66	\$6.07	\$2.41
Toutes les industries manufacturières canadiennes	\$2.84	\$4.65	\$1.81

Source: Statistique Canada

Les travailleurs des pâtes et papiers gardent l'avantage sur l'inflation. Entre avril 1970 et avril 1975, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 39%. Pendant la même période, le salaire horaire moyen des travailleurs de l'industrie des pâtes et papiers a augmenté d'environ 71%. En d'autres mots, vous êtes loin d'être dépassés par l'inflation, même au taux particulièrement élevé des deux dernières années.

Personne ne prétend que les travailleurs canadiens des pâtes et papiers doivent renoncer à améliorer leur condition. Nous souhaitons seulement que les demandes soient raisonnables et équitables. Ainsi, les ententes salariales conclues récemment aux États-Unis correspondent à une augmentation annuelle d'environ 10%, dans chacune des trois prochaines années. Mais si la tendance observée au Canada depuis 1969 se maintient, nos taux horaires pour la main-d'œuvre seront environ 30% de plus que ceux de notre principal concurrent: les États-Unis. Ajoutez à cela le coût généralement plus élevé du bois, du transport, de l'équipement, des matériaux et des impôts au Canada, et la conclusion s'impose: nous pourrions perdre notre aptitude concurrentielle sur les marchés tant canadiens qu'internationaux!

Une industrie saine doit être concurrentielle.

Et une disparité aussi énorme des frais de main-d'œuvre est malsaine. Pour l'industrie comme pour le travailleur. Quand une industrie ne parvient plus à maintenir sa position concurrentielle, ses clients au Canada et à l'étranger passent à ses concurrents et les gens perdent leur emploi. Ceci n'est pas une menace, c'est une dure réalité.

Les Canadiens fabriquent des pâtes et papiers excellents.

En ce domaine, nous bénéficions à la fois d'un savoir-faire traditionnel et d'une technologie moderne. Nous disposons d'abondantes ressources naturelles: nos forêts. Nous fabriquons de bons produits et nous sommes en mesure de satisfaire la demande mondiale croissante. Et notre industrie des pâtes et papiers peut envisager l'avenir avec confiance, à condition de pouvoir rivaliser avec la concurrence la plus acharnée du monde.

L'industrie canadienne des pâtes et papiers

avis légaux. appels d'offres. soumissions.

CANADA MINISTÈRE DES TRANSPORTS ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AÉRIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Rouyn, Québec. TRAVAUX DE RÉPARATION SUR LA PISTE ASPHALTÉE 06-26 A L'AÉROPORT DE ROUYN, QUÉBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, ministère des Transports, pièce 175C, Édifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué. H4V 1B9 (036-3203), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 14 juillet 1975.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$50 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Québec, 4970 Place de la Savane, Montréal, à l'Association de la Construction de Québec, 375 rue Verdun, Québec et à l'Association des Constructeurs de l'ouest du Québec Inc., 129 rue Principale, Rouyn, Québec.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

P.E. Argin

Administrateur régional du Québec.
Administration canadienne des Transports aériens.

Ministère des Transports,
Aéroport Int. de Montréal,
Le 17 juin 1975.



Transports Canada
Transport Canada

Marine Marine

ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS MARITIMES REGION DES LAURENTIDES DISTRICT DE QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants: "Réparations majeures, Pilier de l'Île Blanche, Fleuve St-Laurent, Rivière-du-Loup, Qué."

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe, la mention des travaux ci-dessus et adressées à l'Agent d'Approvisionnement du District, Ministère des Transports, 105 boul. Champlain, Québec 2, P.Q., G1K 4H9, seront reçues jusqu'à 15:00 hres H.A.E., le 25 juillet 1975.

Les plans, devis et documents connexes peuvent être examinés à l'adresse ci-dessus et des copies peuvent également être obtenues au même endroit sur dépôt d'un chèque visé de \$100 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

J.E. Clavelle, Gérant de District,
Ministère des Transports, Québec, P.Q.

avis public

MINISTÈRE DES TRANSPORTS AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les soumissionnaires éventuels pour les projets de construction routière et travaux connexes sont priés de prendre note qu'ils pourront se procurer les documents de soumissions, en plus de l'endroit habituel à Québec, à l'adresse suivante:

Ministère des Transports
Service des Contrats
Salle de soumission - 1er étage
255 est, Crémazie
Montréal, P.Q. - H2M 1L5
Téléphone: 873-6061

Ce service sera offert à compter du 3 juillet 1975. On devra cependant présenter les soumissions au bureau des soumissions de Québec où l'ouverture continuera à se faire jusqu'à nouvel ordre.

Claude Rouleau, ing.
sous-ministre des Transports.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Travaux publics Canada
Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs, Région du Québec, ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15h00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, 18e étage 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

No 75-1009P Construction de l'infrastructure en béton Administration - Lot no C-0312
Les Grands Établissements Postaux (G.E.P.) Établissement de Traitement de Lettres (E.T.L.) Montréal - Centre Ville (Québec), 1500, rue Ottawa

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des Constructeurs de Montréal, Sherbrooke (Québec), Willowdale, Kingston et Belleville (Ontario) aussi aux bureaux du M.T.P. à Montréal, Québec (Québec), Toronto et Ottawa (Ontario).

Date limite: 11 juillet 1975
Dépôt: \$50.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood
Administrateur régional des
Services financiers et administratifs,
Région du Québec

appel d'offres

SERVICE GENERAL DES ACHATS

Projet	Description	Livraison
7602	3,000 pantalons (jeans)	Québec
	1,500 pantalons de velours	
7603	7,992 t-shirts	
	3,000 gilets de coton ouaté	Québec
	3,000 gilets de fibre synthétique	
7604	43,500 tonnes chlorure de sodium en vrac	Région 2
7605	70,000 tonnes chlorure de sodium en vrac	Région 3-2
7606	60,000 tonnes chlorure de sodium en vrac	Région 6-2
7607	56,000 tonnes chlorure de sodium en vrac	Région 7
	Clôture des soumissions: 15 juillet 1975, 15.00 heures	
7619	Impression: 8,550,000 TP-1 - 1975	Québec
7620	Impression: 7,625,000 annexes avec tables - 1975 TP-1	Québec
7621	Impression: 5,800,000 guides TP-1 - 1975	Québec
	Clôture des soumissions: 16 juillet 1975, 15.00 heures	
7608	46,000 tonnes chlorure de sodium en vrac	Région 3-1 Districts 11-20-29
7609	17,000 tonnes chlorure de sodium en vrac	Région 3-1 District 97
7610	5,000 tonnes chlorure de sodium en vrac	Région 5
7611	35,000 tonnes chlorure de sodium en vrac	Région 5 Districts 25-35-36
7612	55,000 tonnes chlorure de sodium en vrac	Région 6-1
7613	70,000 tonnes chlorure de sodium en vrac	Région 6-4
7622	95,000 gal. huile à chauffage 50	
	900,000 gal. huile à chauffage A-1	
	140,000 gal. gasoline régulière No 2	Vieux-Chimo, Poste de la Baleine et Baie aux Feuilles
	200,000 gal. gasoline aviation 100/130	
	Clôture des soumissions: 18 juillet 1975, 15.00 heures	
7614	34,000 tonnes chlorure de sodium en vrac	Région 1 Districts 02-03-04-07
7615	21,000 tonnes chlorure de sodium en vrac	Région 1 Districts 08-10
7616	60,000 tonnes chlorure de sodium en vrac	Région 4
7617	75,000 tonnes chlorure de sodium en vrac	Région 6-3
7618	30,000 tonnes chlorure de sodium en vrac	Région 8
	Clôture des soumissions: 22 juillet 1975, 15.00 heures	

Toutes les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'APPROVISIONNEMENT BUREAU DES APPELS D'OFFRES 150 EST, BOUL. ST-CYRILLE, 4E ÉTAGE QUÉBEC, QUE. G1R 4X8 TEL.: 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général
Jean-Claude Carreau, ing.

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES

Fourniture de pierres pour la construction de murs de protection en bordure du fleuve St-Laurent, dans les municipalités suivantes:

Les Boules 8,000 tonnes approx.; projet 5.1.12.1
Baie-des-Sables 5,000 tonnes approx.; projet 5.1.12.2
St-Urbic 3,500 tonnes approx.; projet 5.1.12.3
Petite Rivière-au-Renard 2,500 tonnes approx.; projet 5.1.12.11
St-Maurice de l'Echourie 2,500 tonnes approx.; projet 5.1.12.17

Les documents de soumissions peuvent être obtenus sur demande au:

Ministère des Richesses naturelles,

a/s Monsieur Maurice Masse, ing.,

Directeur du Service du Génie hydraulique,

Chambre 218,

1640 boul. de l'Entente,

Québec 6, P.Q.

Sont admis à soumissionner, facultativement, pour chacun ou tous les projets susmentionnés, les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans les comtés de Matane et Gaspé.

Une somme, non remboursable, par chèque visé au montant de \$25 à l'ordre du ministre des Finances du Gouvernement du Québec est requise pour l'obtention des devis pour les cinq projets.

Clôture des soumissions le 15-07-1975 à 3 heures p.m., heure avancée de l'Est, ch. 210, 1620 boul. de l'Entente, Québec.

Le sous-ministre,
J.-E. Gilbert

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Direction du Génie Service de l'Hydraulique agricole
Projet No 6966(4B)-45-756 Exécution de travaux de drainage dans les BRANCHES 33 à 52 de la Rivière des Moulanges, en les municipalités de Bernières, comté de Lévis et paroisse de Saint-Antoine-de-Tilly, comté de Lotbinière.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur établissement principal dans la zone de l'Est, soit les comtés municipaux de Portneuf, Québec, Lotbinière, Mégantic, Frontenac, Beauce, Lévis, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, Montmorency I, Montmorency II, L'Islet, Kamouraska, Charlevoix-Est, Charlevoix-Ouest, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Lac-Saint-Jean-Est, Lac-Saint-Jean-Ouest, Chicoutimi, Rimouski, Matapédia, Matane, Bonaventure, Gaspé-Est, Gaspé-Ouest, Saguenay et Îles-de-la-Madeleine.

Garantie de soumission: un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou un cautionnement de soumission au montant de \$30,000.

Projet No 9649(5)-46-756 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau CREEK et branches, en les municipalités de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka, comté de Beauharnois et du canton Godmanchester, comté de Huntingdon.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur établissement principal dans la zone de l'Ouest, soit les comtés municipaux de Maskinongé, Berthier, Joliette, Montcalm, L'Assomption, Iberville, Chambly, Saint-Jean, Napierville, Laprairie, Châteauguay, Beauharnois, Huntingdon, Ile Jésus, Terrebonne, Deux-Montagnes, Vaudreuil, Soulanges, Argenteuil, Papi-neau, Labelle, Gatineau, Pontiac, Hull, Témiscamingue et Abitibi.

Garantie de soumission: un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou un cautionnement de soumission au montant de \$20,000.

Les documents de soumission sont obtenus du directeur du service de l'Hydraulique agricole, ministère de l'Agriculture, édifice "Le 200", 200A, chemin Sainte-Foy, 9e étage, Québec (G1R 4X6), tél.: 643-2450. Un versement de \$10, sous forme de CHEQUE VISE ou de mandat, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans, devis et formules de soumission d'un projet.

Clôture de l'appel d'offres: 14h30 (h.a.e.), bureau du sous-ministre à l'édifice "Le 200", 12e étage, Québec.

L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement et immédiatement après l'heure de la clôture de l'appel d'offres.

LE JEUDI 17 JUILLET 1975.

Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Gaëtan Lussier
Sous-ministre

Projet No 4644-47-756 Exécution de travaux de drainage dans la RIVIERE LA RAQUETTE et branches, en les municipalités des paroisses de Sainte-Marthe, Trés-Saint-Rédempteur et Sainte-Justine-de-Newton, comté de Vaudreuil.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur établissement principal dans la zone de l'Ouest, soit les comtés municipaux de Maskinongé, Berthier, Joliette, Montcalm, L'Assomption, Iberville, Chambly, Saint-Jean, Napierville, Laprairie, Châteauguay, Beauharnois, Huntingdon, Ile Jésus, Terrebonne, Deux-Montagnes, Vaudreuil, Soulanges, Argenteuil, Papi-neau, Labelle, Gatineau, Pontiac, Hull, Témiscamingue et Abitibi.

Garantie de soumission: un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou un cautionnement de soumission au montant de \$40,000.

Les documents de soumission sont obtenus du directeur du service de l'Hydraulique agricole, ministère de l'Agriculture, édifice "Le 200", 200A, chemin Sainte-Foy, 9e étage, Québec (G1R 4X6), tél.: 643-2450. Un versement de \$10, sous forme de CHEQUE VISE ou de mandat, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans, devis et formules de soumission d'un projet.

Clôture de l'appel d'offres: 14h30 (h.a.e.), bureau du sous-ministre à l'édifice "Le 200", 12e étage, Québec. L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement et immédiatement après l'heure de la clôture de l'appel d'offres.

LE JEUDI 24 JUILLET 1975.

Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Gaëtan Lussier
Sous-ministre

Projet No 6987-48-756 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau LEFEBVRE et branche, en la municipalité de la paroisse de Sainte-Clotilde, comté de Châteauguay.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur établissement principal dans la région No 15 (Salaberry), soit les comtés municipaux de Beauharnois, Châteauguay, Huntingdon, Vaudreuil et Soulanges.

Garantie de soumission: un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou un cautionnement de soumission au montant de \$4,000.

Projet No 8251-49-756 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau BEAUDIN-DUMOUCHEL et branches, en la municipalité de la paroisse de Saint-Patrice-de-Sherrington, comté de Napierville.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur établissement principal dans la région No 18 (Richelieu), soit les comtés municipaux d'Iberville, Napierville, Laprairie et Saint-Jean.

Garantie de soumission: un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou un cautionnement de soumission au montant de \$4,000.

Projet No 11145-50-756 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau RENE ALLARD et branches, en les municipalités des paroisses de Saint-Alexis et Saint-Esprit, comté de Montcalm.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur établissement principal dans la région No 10 (Laurentides-Est), soit les comtés municipaux de Berthier, Joliette, L'Assomption et Montcalm.

Garantie de soumission: un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou un cautionnement de soumission au montant de \$3,000.

Les documents de soumission sont obtenus du directeur du service de l'Hydraulique agricole, ministère de l'Agriculture, édifice "Le 200", 200A, chemin Sainte-Foy, 9e étage, Québec (G1R 4X6), tél.: 643-2450. Un versement de \$10, sous forme de CHEQUE VISE ou de mandat, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans, devis et formules de soumission d'un projet.

Clôture de l'appel d'offres: 14h30 (h.a.e.), bureau du sous-ministre à l'édifice "Le 200", 12e étage, Québec.

L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement et immédiatement après l'heure de la clôture de l'appel d'offres.

LE JEUDI 17 JUILLET 1975.

Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Gaëtan Lussier
Sous-ministre

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'APPROVISIONNEMENT

PROJET NO: 884-55-02-5

CONSTRUCTION DU PALAIS DE JUSTICE ET DU CENTRE DE DETENTION AMOS.

Sont seuls admis à soumissionner, ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus par remise d'un dépôt de \$100, (chèque visé ou mandat-poste) fait à l'ordre du Ministère des Finances. Ce dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui auront retourné le jeu complet de plans et devis, en bonne condition, dans les quinze (15) jours qui suivent la clôture des soumissions.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Salle des Soumissions, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Édifice "Place de la Capitale", 5e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec. (418 643-5564) Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, 375, rue Verdun, Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal, 4970, Place de la Savane, Montréal, P.Q.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de \$500,000.

CLOTURE DES SOUMISSIONS:

15:00 HEURES (h.a.e.)

MERCREDI LE 6 AOÛT 1975.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le sous-ministre
Roger-T. Trudeau, ing.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Projet: 674-2907-5 — Terrassements, fondations, et pavage du prolongement de l'autoroute 640 soit le chemin d'accès au banc et route d'accès au parc d'Oka dans les municipalités de l'Annonciation et de Saint-Joseph du Lac, comté de Deux-Montagnes. Longueur totale de 4.38 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$100, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$106,000, ou chèque certifié: \$53,000.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 HEURES.

LE MARDI 5 AOÛT 1975.

Le ministre ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet: 294-2117-5 — Terrassement et gravelage sur la route 172 dans la municipalité de Canton Tremblay, comté Dubuc. Longueur totale de 2.08 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$75, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$50,000, ou chèque certifié: \$25,000.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 HEURES.

LE MARDI 5 AOÛT 1975.

Le ministre ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet: 434-2901-5 — Terrassement, gravelage, aménagement des abords de route et éclairage sur la Nouvelle route 122 dans les municipalités de Sainte-Victoire d'Arthabaska Paroisse et Victoriaville Ville, comté Arthabaska. Longueur totale de 3.17 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$100, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$146,000, ou chèque certifié: \$73,000.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 HEURES.

LE MARDI 5 AOÛT 1975.

Le ministre ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet: 663-2415-5 — Construction de système d'éclairage sur l'autoroute 640 entre les autoroutes # 13 et 15 dans la municipalité de Boisbriand, comté de Terrebonne. Longueur totale de 0.7 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$35, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$18,200, ou chèque certifié: \$9,100.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 HEURES.

LA MARDI 29 JUILLET 1975.

Le ministre ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

appel d'offres

(Suite de la page précédente)

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 HEURES.

LE MARDI 29 JUILLET 1975.

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions même la plus basse.

Le sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet: 322-2103-5 — Terrassement et gravelage sur l'intersection des routes 204 et 281, dans la municipalité de Saint-Camille de Lellis paroisse, comté de Bellechasse. Longueur de 0.82 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Beauce-Nord, Beauce-Sud, Bellechasse, Bonaventure, Charlebourg, Charlevoix, Chauveau, Chicoutimi, Dubuc, Duplessis, Frontenac, Gaspé, Îles-de-la-Madeleine, Jean-Talon, Jonquière, Kamouraska-Témiscouata, Lac-Saint-Jean, Lévis, Limoulu, Lotbinière, Louis-Hébert, Matane, Matapédia, Mégantic-Compton, Montmagny, L'Islet, Montmorency, Portneuf, Rimouski, Rivière-du-Loup, Roberval, Saguenay, Taschereau, Vanier et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$25, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$12,000, ou chèque certifié: \$6,000.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 HEURES.

LE MARDI 29 JUILLET 1975.

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet: 651-2101-5 — Terrassement et gravelage sur le Rang Saint-Pierre dans les municipalités de Saint-Ours et Sainte-Victoire paroisses, comté de Richelieu. Longueur totale de 14,868 pieds linéaires ou 2.82 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$50, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$49,000, ou chèque certifié: \$24,500.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 HEURES.

LE MARDI 29 JUILLET 1975.

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet: 329-2102-5 — Terrassement et gravelage sur la route 354 (chemin de la Rivière Sainte-Anne sud partie est) ainsi que le raccordement sur la route 363, dans la municipalité de Saint-Casimir est village, comté de Portneuf. Longueur de 1.18 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$50, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$25,000, ou chèque certifié: \$12,500.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 HEURES.

LE MARDI 29 JUILLET 1975.

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet: 662-2902-5 — Construction et amélioration des chemins suivants: Chemins des 15 et 30 arpents; Chemin Rang de la Savane; Montée Lebeau; Chemin de la presqu'île; Montée de la Cabane Ronde, dans les municipalités de Saint-Paul l'Ermitte et Mascouche ville, comté de L'Assomption. Longueur de 4.91 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$75, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$97,000, ou chèque certifié: \$48,500.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 HEURES.

LE MARDI 29 JUILLET 1975.

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet: 665-2204-5 — Double traitement de surface sur divers chemins dans diverses municipalités du comté de Vaudreuil-Soulanges.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés d'Anjou, Argenteuil, Beauharnois, Bourassa, Bourget, Bromfield, Chambly, Châteauguay, Crémazie, D'Arcy-McGee, Deux-Montagnes, Dorion, Fabre, Gouin, Hun-

tingdon, Iberville, Jacques-Cartier, Jeanne-Mance, L'Acadie, Lafontaine, Laporte, Laprairie, Laurendes-Labelle, Laurier, Laval, Maisonneuve, Marguerite-Bourgeoys, Mercier, Mille-Îles, Mont-Royal, Notre-Dame-de-Grace, Outremont, Pointe-Claire, Prevost, Robert-Baldwin, Rosemont, Sainte-Anne, Saint-Henri, Saint-Jacques, Saint-Jean, Saint-Laurent, Saint-Louis, Sainte-Marie, Sauvé, Shefford, Taillon, Terrebonne, Vaudreuil-Soulanges, Verchères, Verdun, Viau, Westmount et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$20, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$13,000, ou chèque certifié: \$6,500.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 HEURES.

LE MARDI 8 JUILLET 1975.

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet: 665-2902-5 — Construction de trois (3) ponts d'étagement, travaux de voirie, éclairage, etc., pour éliminer les passages à niveau sur les rues Haig, Cadillac et Ordronance, sur l'autoroute 20 (Ville-Marie) dans la ville de Montréal, comté de Bourget.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$125, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$455,000, ou chèque certifié: \$227,500.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 HEURES.

LE MARDI 29 JUILLET 1975.

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet: 888-2305-5 — Construction d'un pont à poutres d'acier et dalle de béton, au-dessus de la rivière Petite Macamic, sur la route entre les lots 47 et 48, rang IX, dans le canton Languedoc non organisé, dans le comté d'Abitibi-Ouest.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$25, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$14,500, ou chèque certifié: \$7,250.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 HEURES.

LE MARDI 29 JUILLET 1975.

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet: 667-2903-5 — Reconstruction complète d'une section de la Montée Saint-Gregoire et d'une section du Rang Saint-Gregoire, situés dans les limites des municipalités de Laprairie, ville et Saint-Philippe, paroisse, comtés de Laprairie et Châteauguay. Longueur totale de 1.212 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$50, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$26,000, ou chèque certifié: \$13,000.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 HEURES.

LE MARDI 29 JUILLET 1975.

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet: 315-2909-5 — Travaux de terrassement, gravelage et égout pluvial, de la route 275, dans la municipalité de Saint-Jean Chrysostome Ville, comté de Beauce Nord. Longueur totale de 0.91 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$35, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$22,000, ou chèque certifié: \$11,000.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 HEURES.

LE MARDI 29 JUILLET 1975.

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet: 311-2102-5 — Terrassement et gravelage sur la route 138, dans la municipalité de Saint-François-Xavier-de-la-Petite-Rivière paroisse, comté de Charlevoix. Longueur totale de 5.53 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$125, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$378,000, ou chèque certifié: \$189,000.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 HEURES.

LE MARDI 29 JUILLET 1975.

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet: 651-2215-5 — Préparation et revêtement bitumineux sur diverses routes dans diverses municipalités des comtés de Saint-Hyacinthe et Verchères. Longueur totale de 6.31 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$35, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$26,000, ou chèque certifié: \$13,000.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 HEURES.

LE MARDI 8 JUILLET 1975.

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet: 320-1502-5 — Réparation de béton, de chevêtres, piliers, poutres, surfaces endommagées et réfection de garde-corps et de trottoirs du pont de l'Île d'Orléans au-dessus du fleuve Saint-Laurent, dans les municipalités de Montmorency ville et Saint-Pierre I.O., route 368, comté de Montmorency.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$50, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$36,000, ou chèque certifié: \$18,000.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 HEURES.

LE MARDI 29 JUILLET 1975.

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet: 656-1303-5 — Réfection d'un quai et d'une cabine d'opérateur au site d'un pont tournant, sur la route 116, rivière Richelieu, situés dans les municipalités de Beloeil et Saint-Hilaire, comté de Verchères.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$25, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$12,000, ou chèque certifié: \$6,000.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 HEURES.

LE MARDI 29 JUILLET 1975.

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE A RIMOUSKI

PROJET NO: M-5-08-1-2

Des soumissions cachetées seront reçues par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service général de la Recherche et du Développement pour:

la construction d'un chalet de golf à Fort-Préval dans le comté de Gaspé.

Seuls sont admis à soumissionner comme entrepreneurs généraux, les individus, firmes, compagnies ou corporations qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui ont obtenu les documents à leur nom.

Un versement de \$35, (chèque visé ou mandat-poste) non remboursable, fait à l'ordre du ministre des Finances est requis pour obtenir les documents de soumission à l'adresse suivante:

Gaston Martin, architecte
491, Place Mgr-Courchesne
Rimouski, Qué.

Les entrepreneurs qui auront obtenu les documents de soumission et dont la proposition n'aura pas été

retenue, devront retourner ces documents à l'architecte dans les 30 jours suivant la date de clôture des soumissions.

Les plans sont en montre à l'Association de la Construction de Québec, 375, rue Verdun, Québec, ainsi qu'à l'Association des Constructeurs du Bas St-Laurent, 136, rue St-Louis, Rimouski.

GARANTIES

Sous-traitants: Les sous-traitants assujettis au Bureau des Soumissions Déposées devront fournir avec leur soumission, un cautionnement de 10% de la valeur de la soumission, émis au nom du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. A la signature du sous-contrat, des cautionnements d'exécution et de garantie de paiement des tiers, chacun pour 50% de la valeur du sous-contrat, émis au nom de l'entrepreneur général.

Entrepreneurs généraux: Les entrepreneurs généraux devront fournir avec leur soumission, un cautionnement de \$15,000. A la signature du contrat, des cautionnements d'exécution et de garantie de paiement des tiers, chacun pour 50% de la valeur du contrat, émis au nom du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Chaque soumission des entrepreneurs généraux doit être accompagnée d'une lettre de la caution garantissant qu'elle émettra les cautionnements exigés à la signature du contrat.

CLOTURE DES SOUMISSIONS.

Sous-traitants: Tous les sous-traitants assujettis au Bureau des Soumissions Déposées du Québec devront déposer leur soumission avant mercredi le 30 juillet 1975 à 15h00 au:

Bureau des Soumissions Déposées
375, rue Verdun, Québec
Bureau des Soumissions Déposées
136, rue St-Louis, Rimouski

Entrepreneurs généraux

Les entrepreneurs généraux devront déposer leur soumission avant vendredi le 1er août 1975 à 15h00 au:

Service du Génie
Ministère du Tourisme,
de la Chasse et de la Pêche
Place de la Capitale (16e étage)
150 est, boul. St-Cyrille, Québec, G1R 4Y1

Le ministre ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Le sous-ministre
P.-A. Brown

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

CONSTRUCTION DE LA ROUTE D'ACCÈS A LA CALE SECHE LES MECHINS COMTE MATANE

PROPRIÉTAIRE:

Ministère de l'Industrie et du Commerce
710, Place d'Youville, Québec, G1R 3P2
Tel.: 418 (643-5068)

INGÉNIEURS-CONSEILS:

Jean-Marie Marquis & Associés
471, Cathédrale, Rimouski, P.Q. G5L 5M9

QUALIFICATIONS:

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou corporations ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec, sont admises à soumissionner.

DOCUMENT DE SOUMISSION:

Les entrepreneurs généraux peuvent obtenir les documents de soumission sur dépôt de \$50, (chèque visé ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances), en s'adressant à: Ministère de l'Industrie et du Commerce, 710, Place d'Youville, chambre 615 Québec (Tel.: 643-5068)

OU
Ministère de l'Industrie et du Commerce,
337, rue Morcault, chambre 256
Rimouski, P.Q.

Le dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui auront retourné les plans et devis en bonne condition dans les quinze (15) jours suivant la clôture des soumissions.

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

Les entrepreneurs généraux devront fournir un cautionnement de soumission (BID BOND), ou chèque visé équivalant à 10% de la valeur totale de la soumission fait à l'ordre du ministre de l'Industrie et du Commerce.

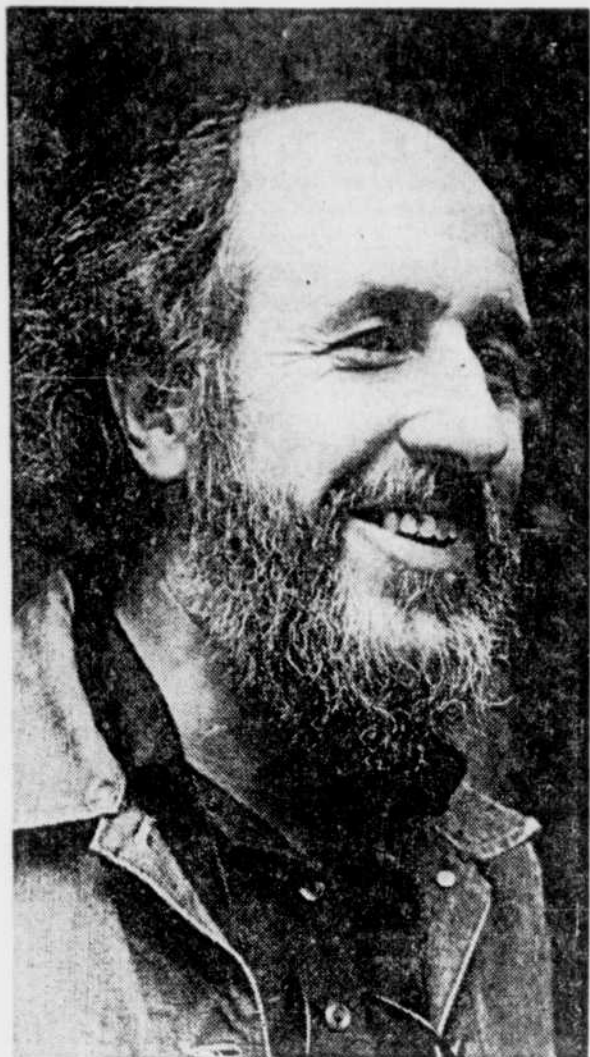
Ils fourniront une lettre d'un assureur reconnu attestant qu'il accepte de fournir un cautionnement d'exécution de 50% de la valeur de la soumission ainsi que tous les autres documents demandés au Cahier des Charges générales, et devis particuliers.

Les cautionnements de soumission des soumissionnaires devront être valides pour soixante (60) jours et être accompagnés d'une lettre de la caution garantissant que les cautionnements d'exécution et des obligations seront émis au moment de la signature du contrat.

CLOTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissionnaires devront faire parvenir les soumissions le ou avant le 11 juillet 1

la télévision



Le Soleil, Jacques Deschênes
Michel Brault aimait le "60" et aurait aimé travailler à l'amélioration du rendement visuel de l'émission. Mais...

Le miracle du "60"

Pour que la médiocrité soit bannie des ondes

Comme coordonnateur du "60", Pierre Castonguay souhaite ardemment que cette aventure particulière au plan de l'information et de l'éducation populaire soit reprise à la télévision privée du Québec, à Télémetropole, notamment.

Dans le cas contraire, dit-il, Radio-Canada devrait envisager la création d'une deuxième chaîne qui permettrait à ses dirigeants de ne plus concurrencer le "10" sur son propre terrain du strict divertissement.

L'avènement de Radio-Québec en ondes ouvertes, le 20 janvier dernier, est cependant un stimulant pour Radio-Canada dans le secteur des affaires publiques.

"Des émissions comme le 60, la télévision devra en faire de plus en plus à l'avenir," dit-il, mais la concurrence s'impose pour un meilleur partage des grilles-horaires à cette fin.

Dans son esprit, la télévision peut conserver son caractère de divertissement sans pour autant tomber dans la facilité. Comme Vittorio de Sica le proclamait en ce qui touche le cinéma, Castonguay affirme "qu'on n'a pas le droit d'utiliser la boîte à images pour des banalités."

Et il considère que la télé en général en diffuse trop de banalités et de médiocrité, en guise de reflet d'un certain monde où l'oubli règne en maître.

A force d'œuvrer au "60", il a acquis la conviction que la télé se doit de refléter avant tout les problèmes sociaux et éducatifs d'ici et d'ailleurs. "Pas nécessairement les fléaux et les drames mais toutes les questions qui nous confrontent dans le quotidien."

"Ces problèmes, ajoute-t-il, seraient moins nombreux et plus vite réglés si la télévision était aux aguets et les présentait comme ils sont."

Castonguay se défend bien de terroriser sur le petit écran. Mais il remarque que "Le 60" est un

phénomène dont on devra tenir compte à l'avenir. Car d'une part la télé a un rôle important à jouer en information et en éducation et que, de l'autre, divertissement et information ne sont plus inconciliables.

Le problème majeur auquel les radiodiffuseurs ont à faire face en est un de ressources et de personnel. Les bons hommes de télévision ne courent pas les rues. Le Québec, cependant, a un potentiel insoupçonné en dehors de la métropole. Le tout est de le découvrir et de le former.

C'est à se demander si, à l'exemple du hockey



Jacques Dumais
radio et télévision

professionnel, la télévision ne devrait pas engager des dépisteurs professionnels en vue de repêcher les recrues de l'année.

Castonguay déplore que dans une société comme Radio-Canada, il faille créer des "réseaux parallèles" pour se donner sans compter dans ce métier extraordinaire de la télévision.

"Ce n'est pas à proprement parler de la paresse. Mais comme il est plus facile de ne pas toujours faire les efforts nécessaires pour améliorer le produit d'une émission."

Faute de temps, par exemple, Castonguay n'a

jamais pu lancer une série d'émissions axée exclusivement sur les suggestions reçues du public. Pourquoi d'autres créateurs plus désœuvrés ne sont-ils pas venus à la rescousse?

Il cite le cas récent d'un publicitaire de Radio-Canada qui, mobilisé pour la promotion du "60", ne regardait jamais l'émission...

Il relate avec moult remords qu'un jour le cinéaste Michel Brault s'était offert spontanément et gratuitement pour améliorer le rendement visuel de l'émission. Castonguay dut refuser devant l'apathie générale de l'équipe et pour ne pas indisposer ses excellents cameramen...

Brault aimait le "60" mais voulait le bonifier en inculquant à l'équipe le sens et les trucs du cinéma-vérité. Les critères statiques du service du film de R-C se fondent en général sur les images fixes et les mises au point parfaites.

L'école du cinéma-vérité, très fébrile pendant les années '50, à l'ONF en particulier, se spécialisait dans les mouvements brusques et les hors-foyers qui auraient convenu au mieux à la nervosité du "60".

Castonguay note que son refus a privé "Le 60" d'une souplesse particulière pour capter les silences éloquentes, les moments chaleureux des reportages qu'une quincaillerie trop lourde et son installation rendaient illusoires.

Nostalgique, Castonguay espère qu'une postérité plus lucide saura profiter de la compétence des cinéastes du direct. Le 60 malgré son "travail à l'épaule", ses caméras moins lourdes, ses éclairages plus simples, a assoupli la télévision.

"Mais, dit-il, on a du chemin à faire avant de porter au petit écran, cette vie que nous a léguée le cinéma direct".

DEMAIN: LE DEUXIEME SOUFFLE DE CASTONGUAY

Sartre travaille à une série télévisée sur le vingtième siècle

PARIS (D'après AP) — L'écrivain Jean-Paul Sartre se lancera bientôt dans la direction d'une série d'émissions télévisées que les télespectateurs du réseau français de Radio-Canada risquent fort de voir un de ces jours, étant donné que l'ORTF est une des grandes sources d'approvisionnement de la télévision francophone canadienne.

M. Sartre, dans une entrevue qu'il accordait au périodique français le Nouvel Observateur, à l'occasion de son 70e anniversaire de naissance, a révélé que la série télévisée dont il s'occupera

portera sur les 75 premières années du vingtième siècle et que sa collaboratrice de toujours, l'auteur Simone de Beauvoir, travaillera avec lui et d'autres personnes, à la préparation de ce projet.

L'écrivain qui avoue être presque aveugle, a abandonné le quatrième volume d'un ouvrage auquel il travaillait sur l'écrivain Gustave Flaubert. Il a démenti les rumeurs voulant qu'il soit à l'article de la mort et affirmé être en bien meilleure santé qu'il y a deux ans. Il admet cependant qu'il lui est pratiquement devenu impossible de lire.



Jean-Paul Sartre

NOUS FERMONS SAMEDI

ENCORE 2 JOURS

...POUR PROFITER DE

RABAIS 70%

ALLANT JUSQU'À

Nous avons encore un choix de

BONNES VALEURS

Grover's

PLACE FLEUR DE LYS

ATTENTION

Nous faisons, la livraison à l'extérieur également

grande quantité de

FENÊTRES et PORTES extérieures

Plus de 1,500 fenêtres et 1,000 portes extérieures toutes à prix d'aubaine.

A PRIX D'AUBAINE

Exemple: CHASSIS PANORAMIQUES \$39⁰⁰ 3' x 3'

MODERN PLYWOOD LTD.

1205, Courcellette - Ville de Bélar - Tél.: 842-1911

• Taxe fédérale incluse • Ouvert jeudi et vendredi soir

horaire

Comprenant également les postes transmis par câble

De 6 P.M. jour de publication et horaire complet du lendemain. (c) Emission couleur.

(4) Québec CFCM-TV (5) Québec CKMI-TV (11) Québec CBVT		(3) Burlington WCAX-TV (7) Sherbrooke CHLT-TV		(8) Mt. Washington WMTW-TV diffusé au 13		(10) Montréal CFTM-TV (12) Montréal CFCF-TV		(13) Trois-Rivières CKTM-TV et TCQ Diffusés au 8 (15) CIVQ (UHF Radio Québec)			
VENDREDI 27 JUIN 1975											
P.M.											
6.00	3 Channel 3 News Hour c 4-7-10 Parle parle, jase jase c	9.30	4 Le ranch L c 7 Brigade criminelle c 10 Brigade criminelle c 8 How to succeed in business without really trying c R-Q. Au pays des lutins. Inv.: Armand Ferland, chef d'orchestre et professeur à l'École de Musique de l'université Laval. c	12.52	5 Music with Marc Legrand c 1.18	10.30	3 Shazam c 4 Ciné-Aventures "Yuma" c 5 Movie Time "Creatures of destruction" c 7-10 Les cadets de la forêt c 8 Lassie's Rescue Rangers c 11-13 Le monde enchanté d'Iabelle c 12 The Hudson Brothers Razzle-Dazzle Comedy Show c	4 Mag-Samedi c 5 Children's Cinema c 11-13 Sportique c 12 Saturday at the Movies "Rage" c 5 Klahanie c 7-10 Jugement rendu c 8 Saturday Showtime Programme double "The man who never was" c et "Half angel" c	7.30	(7) (10) Comédie musicale: "Des filles, encore des filles". E.U. Comédie musicale une réalisation de N. Turog en 1962 avec Elvis Presley, Laurel Goodwin et Jeremy Slate. — Un jeune marin devient chanteur pour amasser l'argent dont il a besoin pour acheter son bateau. c	
6.30	5 Around the City with Bob c 8 The FBI c 11 Actualités 24 c 13 La soeur volante c	10.00	5 The Lawrence Welk Show c 7 C'est mon opinion c 8 ABC News close-up (special) c 10 Les protecteurs c 12 Kojak c 7 Super Week-End c	7.00	8 Across the Fence c 7.30	11.00	3 Valley of the Dinosaurs c 7-10 Robin Fusée c 8 Super Friends c 11-13 La pince à linge c 12 Let's go c	2.00	3 People c 5 CBC Saturday sports c 11-13 Bagatelle c 7-10 Ciné-Samedi A communiquer	8.00	(3) Friday Movies: Programme double: "Captain Nemo and the Underwater City". G-B. Science-fiction de J. Hill en 1969 avec Robert Ryan, Chuck Connors et Nanette Newman. — Des naufrages trouvent refuge au fond de la mer sous un dôme protecteur. c
7.00	3 News c 4 Aujourd'hui le 27 juin c 7 Adele c 10 Le 10 vous informe c 11 Les animaux chez eux c 12 Le 13 vous informe c R-Q. Tarass Boulba. — L'histoire du ballet de 1870 à nos jours. c	10.15	10 Les protecteurs c 12 Kojak c 7 Super Week-End c	8.00	3 My favorite Martians c 8 Yogi's Gang c 12 The Community c	11.30	3 The Hudson Brothers Razzle-Dazzle Comedy Show c 7-10 Michel Vaillant c 11-13 Les jeunes scientifiques c	2.30	3 Women's professional tennis c 4 Cinéma "La vérité nue" c	12.00	"Shaft". Drame policier réalisé aux États-Unis en 1971 par G. Parks avec la participation de Richard Roundtree, Moses Gunn et Christopher St. John. — Le chef de la pègre du quartier noir de Harlem engage un détective privé pour retracer sa fille enlevée par la mafia. c
7.30	3 The Price is right c 4 "Le renard s'évade à trois heures" c 5 Mr Chips c 8 New England Country c 7-10 Comédie musicale: "Des filles, encore des filles" c 11-13 Marcus Welby, M.D. c 12 The Six million dollar man c	10.30	4-7-10 Les nouvelles TVA c 11-13 Le téléjournal c 10.50	8.30	3 Speed Buggy c 8 The Bugs Bunny Show c 12 Rupert Bear c	12.00	3 The Harlem Globetrotters Popcorn c 4 De tout de tous c 5 Le grand circuit Wrestling c 7-10 Bon Week-End c 8 These are the days c 11 Héros du samedi c 12 Magic Tom's Road Show c 13 Les petites annonces c	3.00	11-13 D'hier à demain c 12 Superstars of the Mat c	12.30	(12) The 12 Midnight Movie: "The Amorous adventures of Moll Flanders". G-B. Comédie de T. Young en 1965 avec Kim Novak, Richard Johnson et Lilli Palmer. — Dans l'Angleterre du XVIIIe siècle, une enfant trouve connaît maintes aventures galantes. c
8.00	3 Friday Movie: Programme double: "Captain Nemo and the Underwater City" c et "Shaft" c 5 All in the Family c 8 Kolchak: "The Night Stalker" c R-Q. Où est-ce qu'on s'en va? "Le bon vieux temps" c Anim: Jeannette Biondi. — c	11.00	3 Channel 3 Night Beat c 4 La météo c 5-8-12 News c 7 Informa 7 c 10 La couleur du temps c 11-13 Appelez-moi Lise c	8.45	7 Informa 7 c 8.55	12.00	3 The Harlem Globetrotters Popcorn c 4 De tout de tous c 5 Le grand circuit Wrestling c 7-10 Bon Week-End c 8 These are the days c 11 Héros du samedi c 12 Magic Tom's Road Show c 13 Les petites annonces c	3.30	3 Grand circuit Wrestling c 5 Bugs Bunny and the road runner show c 4 Sur le matelas c 11-13 Nanny c 12 Queen's plate stakes c 5-11-13 Golf c	12.30	(12) Friday Movie: "Return to the Alamo". E.U. Comédie produisant une réalisation de W. Donner en 1975 avec Dennis Weaver, Terry Garr et J.D. Cannon. — Une femme policier qui remplace momentanément son chef malade affronte maintes difficultés. c
8.30	5 M-A-S-H c 11-13 Hors série c 12 Friday Movie: "Return to the Alamo" c R-Q. Rendez-vous 76. Le handball olympique. c	11.05	4 Ciné-4: "Au rythme des tambours fleuris" c 7-10 Sans Pantoufles: "Le fantôme de l'opéra" c 11.15	9.00	3 Jeannie c 4 Mire et musique c 7 Les p'tits bonshommes c 8 Jabberwocky c 10 Les p'tits bonshommes c 11-13 Grangallo et Pettiro c	12.30	3 Fat Albert and the Cosby Kid c 8 American Bandstand c 12 The Flintstones c 13 Francis au pays des grands fauves c	4.00	4 Cinéma "Dix de la légion" c 7 Dimension Estrée c 8 Western open c 10 C'est arrivé cette semaine c 12 Wide world of sports c	11.05	(4) Ciné-4: "Au rythme des tambours fleuris". Nancy Kwan, James Shigeta et Miyoshi Umeki jouent dans cette comédie d'H. Koster réalisée aux États-Unis en 1961. — Une jeune Chinoise est désignée pour épouser le propriétaire d'une boîte de nuit qui lui préfère une danseuse. c
9.00	5 Hurlin's Songs (special) c 8 News Circle Extra Edition c R-Q. Tout est possible. Dernière de deux émissions consacrées à la radio-activité. c	11.20	5 The Merv Griffin Show c 11.30	9.24	4 Musique Marc Legrand c 9.30	3 Children's Film Festival c	5.30	7-10 Sur le matelas c	11.15	(7) (10) Sans Pantoufles: "Le fantôme de l'opéra". Drame d'horreur réalisé en Grande-Bretagne en 1962 par T. Fisher avec Herbert Lom, Heather Sears et Philip de Souza. — Un individu étrange facilite la carrière d'une chanteuse. c	
SAMEDI 28 JUIN 1975											
A.M.											
P.M.											
1.00											
1.30											
2.00											
2.30											
3.00											
3.30											
4.00											
4.30											
5.00											
5.30											
6.00											
6.30											
7.00											
7.30											
8.00											
8.30											
9.00											
9.30											
10.00											
10.30											
11.00											
11.30											
12.00											
12.30											
1.00											
1.30											
2.00											
2.30											
3.00											
3.30											
4.00											
4.30											
5.00											
5.30											
6.00											
6.30											
7.00											
7.30											
8.00											
8.30											
9.00											
9.30											
10.00											
10.30											
11.00											
11.30											
12.00											
12.30											
1.00											
1.30											
2.00											
2.30											
3.00											
3.30											
4.00											
4.30											
5.00											
5.30											
6.00											
6.30											
7.00											
7.30											
8.00											
8.30											
9.00											
9.30											
10.00											
10.30											
11.00											
11.30											
12.00											
12.30											
1.00											
1.30											
2.00											
2.30											
3.00											
3.30											
4.00											
4.30											
5.00											
5.30											
6.00											
6.30											
7.00											
7.30											
8.00											
8.30											
9.00											
9.30											
10.00											
10.30											
11.00											
11.30											
12.00											
12.30											
1.00											
1.30											
2.00											
2.30											
3.00											
3.30											
4.00											
4.30											
5.00											
5.30											
6.00											
6.30											
7.00											
7.30											
8.00											
8.30											
9.00											
9.30											
10.00											
10.30											
11.00											
11.30											
12.00											
12.30											
1.00											
1.30											
2.00											
2.30											
3.00											
3.30											
4.00											
4.30											
5.00											
5.30											
6.00											
6.30											
7.00											
7.30											
8.00											
8.30											
9.00											
9.30											
10.00											
10.30											
11.00											
11.30											
12.00											
12.30											
1.00											
1.30											
2.00											
2.30											
3.00											
3.30											
4.00											
4.30											
5.00											
5.30											
6.00											
6.30											
7.00											
7.30											
8.00											
8.30											
9.00											
9.30											
10.00											
10.30											
11.00											
11.30											
12.00											
12.30											
1.00											
1.30											
2.00											
2.30											
3.00											
3.30											
4.00											
4.30											
5.00											
5.30											
6.00											
6.30											
7.00											
7.30											
8.00											
8.30											
9.00											
9.30											
10.00											
10.30											
11.00											
11.30											
12.00											
12.30											
1.00											
1.30											
2.00											
2.30											
3.00											
3.30											
4.00											
4.30											
5.00											
5.30											
6.00											
6.30											
7.00											
7.30											
8.00											
8.30											
9.00											
9.30											
10.00											
10.30											
11.00											
11.30											
12.00											
12.30											
1.00											
1.30											
2.00											
2.30											
3.00											
3.30											
4.00											
4.30											
5.00											
5.30											
6.00											
6.30											
7.00											
7.30											
8.00											
8.30											
9.00											
9.30											
10.00											
10.30											
11.00											
11.30											
12.00											
12.30											
1.00											
1.30											
2.00											
2.30											
3.00											
3.30											
4.00											
4.30											
5.00											
5.30											
6.00											
6.30											
7.00											
7.30											
8.00											
8.30											
9.00											
9.30											
10.00											
10.30											
11.00											
11.30											
12.00											
12.30											
1.00											
1.30											
2.00											
2.30											
3.00											
3.30											
4.00											
4.30											
5.00											
5.30											
6.00											
6.30											
7.00											
7.30											
8.00											
8.30											
9.00											
9.30											
10.00											
10.30											
11.00											
11.30											
12.00											
12.30											
1.00											
1.30											
2.00											
2.30											
3.00											
3.30											
4.00											
4.30											
5.00											
5.30											
6.00											
6.30											
7.00											
7.30											
8.00											
8.30											
9.00											
9.30											
10.00											
10.30											
11.00											
11.30											
12.00											
12.30											
1.00											
1.30											
2.00											
2.30											
3.00											
3.30											
4.00											
4.30											
5.00											
5.30											
6.00											
6.30											
7.00											
7.30											
8.00											
8.30											
9.00											
9.30											
10.00											
10.30											
11.00											
11.30											
12.00											
12.30											
1.00											
1.30											
2.00											
2.30											
3.00											
3.30											
4.00											
4.30											
5.00											
5.30											
6.00											
6.30											
7.00											
7.30											
8.00											
8.30											
9.00											
9.30											
10.00											
10.30											
11.00											
11.30											
12.00											
12.30											
1.00											
1.30											
2.00											
2.30											
3.00											
3.30											
4.00											
4.30											
5.00											
5.30											
6.00											
6.30											
7.00											
7.30											
8.00											
8.30											
9.00											
9.30											
10.00											
10.30											
11.00											
11.30											
12.00											
12.30											
1.00											
1.30											
2.00											
2.30											
3.00											
3.30											
4.00											
4.30											
5.00											
5.30											
6.00											
6.30											
7.00											
7.30											
8.00											
8.30											
9.00											
9.30											
10.00											
10.30											
11.00											
11.30											
12.00											
12.30											
1.00											
1.30											
2.00											
2.30											
3.00											
3.30											
4.00											
4.30											
5.00											
5.30											
6.00											
6.30											
7.00											
7.30											
8.00											
8.30											
9.00											
9.30											
10.00											
10.30											
11.00											
11.30											
12.00											
12.30											
1.00											
1.30											
2.00											
2.30											
3.00											
3.30											
4.00											
4.30											
5.00											
5.30											
6.00											
6.30											
7.00											
7.30											
8.00											
8.30											
9.00											
9.30											
10.00											

les arts



Le joli décor du Théâtre Beaumont-Saint-Michel, où l'on présente "Le canard à l'orange" tous les soirs, sauf les lundis et mardis. Contrairement à ce que voudrait la rumeur, tous les sièges ne sont pas vendus jusqu'à la fin de juillet.

Photo LeSueur, Québec

Le plus beau théâtre d'été de la province vient d'ouvrir ses portes

Un nouveau théâtre d'été a ouvert ses portes mercredi soir, dans la région de Québec. Situé à un mille du village de Saint-Michel, le Théâtre de Beaumont-Saint-Michel, que Jean Duceppe a qualifié en le visitant de "plus beau théâtre d'été de la province", accueillait ses premiers invités pour l'inauguration des lieux, mercredi soir.

Dans une salle que les gens des environs avaient spontanément fleurie de corbeilles estivales, Lionel Villeneuve et Yves Létourneau recevaient avec une pointe d'émotion et un grand soupir de soulagement quelques-uns de ceux qui, de près ou de loin, ont pu contribuer à la création de cette nouvelle étape artistique et touristique dans la région. Coïncidant avec les préparatifs des célébrations du tricentenaire du village de Saint-Michel, l'installation du théâtre d'été a été chaleureusement reçue par la population et les autorités municipales de Saint-Michel, qui ont posé un geste que bien des localités financièrement plus en moyens, hésitent à poser.

Pour la région de Beaumont-Saint-Michel, l'entreprise théâtrale est une nouvelle et excellente façon de montrer "à la province qu'il se passe des choses chez nous", de mettre Saint-Michel sur la carte.

Le maire Michaud, en remettant au théâtre un symbolique calumet de fleurs (autrefois, les habitants de Saint-Michel étaient connus sous le nom de "calumets"), a expliqué que, pour ses administrés, voir des "acteurs transporter des deux par quatre et planter du clou comme des professionnels", avait été une preuve du sérieux apporté à la réalisation du projet et un bon signe pour l'avenir.

En effet, l'implantation du théâtre pourra amener dans le secteur de nouvelles initiatives qui bénéficieront à la région: restaurants, commerces, hôtellerie, etc. Même les promoteurs du théâtre se permettent de rêver d'un centre d'animation et de création artistique, d'une sorte de centre des arts qui pourrait s'implanter autour du théâtre.

Pour l'instant, on attend le public qui devrait aider l'équipe à rentabiliser l'important investissement fait dans la région par les Duceppe, Villeneuve et Létourneau. Pour Jean Duceppe, le Théâtre Beaumont-Saint-Michel pourra devenir une étape pour ses tournées. Déjà en septembre, il prévoit y offrir deux représentations de "La mort d'un commis voyageur", qui entreprendra une tournée en collaboration avec l'Office des tournées.

Les coupures dans le budget ne devraient pas toucher le domaine des arts et spectacles

par James NELSON

OTTAWA (PC) — Il ne semble pas que la coupure de \$1 milliard annoncée par le ministre des Finances John Turner affectera les programmes gouvernementaux dans le domaine des arts et des spectacles. C'est du moins ce qu'a laissé entendre un porte-parole du secrétaire d'Etat, M. Hugh Faulkner.

Le bureau de M.

Faulkner prévoit des dépenses de l'ordre de \$1,2 milliard. Ces prévisions constituent une augmentation de 11,5 pour cent sur les dépenses de l'an dernier.

De ce \$1,2 milliard, \$350 millions aux musées nationaux.

Coupure

Dans le cas du Conseil des Arts, la coupure au budget signifie que \$1

million devra être enlevé des \$55,1 millions prévus, mais cela se fera, selon un membre du Conseil, sans rien enlever aux octrois, aux bourses et aux programmes déjà prévus. L'argent pourra être pris des réserves qui n'ont pas encore été octroyées.

Il semble que ce principe sera appliqué dans tous les domaines que touche le secrétariat de M. Faulkner.

De toute façon, la répartition de la coupure sur les différents services gouvernementaux ne sera connue que la semaine prochaine alors que M. Jean Chrétien, président du Conseil du Trésor responsable des dépenses gouvernementales, en énoncera les grandes lignes pendant le débat aux Communes sur le budget.

De manière générale,

chaque ministère doit faire connaître comment il administrera la réduction du budget de \$28,9 mil-

lions après réduction qui est quand même supérieure de 11,1 pour cent au budget de l'an dernier.

TAPIS - PRÉLART - TUILE RÉDUIT DE 65%

SPECIAL: Coupons à partir de \$1 la verge carrée

MISE DE CÔTÉ

R. SIMARD COUVRE-PLANCHERS

1825, rue Normand

(Coin rue Lamontagne, près du Collège)

Estimé gratuit à domicile

628-1287

VOUS ETES INVITES A ASSISTER A LA QUINZIEME FOIRE ANNUELLE DE NORTH HATLEY

Exposition et Vente d'Antiquités

ECOLE DE NORTH HATLEY NORTH HATLEY, QUEBEC

LES DATES:

Vendredi 4 juillet 1975 - 11:00 a.m. à 9:00 p.m.

Samedi 5 juillet 11:00 a.m. à 5:00 p.m.

PRIX D'ENTREE: \$1.00

EXCELLENTS REPAS SERVIS

PAR LES ASSOCIATIONS LOCALES FEMININES

CUISINE-MAISON

OUVERTURE DE GALA & VENTE

comportant

DINER - BUFFET

JEUDI 3 JUILLET 1975 - 5:00 P.M. à 9:00 P.M.

\$8.50 par personne — sur réservation seulement

Les réservations peuvent être faites de

ROGER ROBERT

C.P. 248 NORTH HATLEY, QUEBEC,

(CODE REGIONAL 819) 842-2671

Décès du peintre français Henri Mahé

NEW YORK (AFP) — On apprend la mort à l'âge de 68 ans du peintre Henri Mahé décédé le 19 juin à New York où il vivait depuis quatre ans.

Peintre du cirque, portraitiste de talent, ami de Céline et de Gen Paul, Henri Mahé avait décoré en France et en

Angleterre des cabarets et des boîtes de nuit dans la tradition de Lautrec qu'il a toujours admiré. L'une de ses dernières toiles, peinte aux Etats-Unis, s'intitulait "Homage à Toulouse-Lautrec". A Paris, ses décorations les plus connues sont celles du Bal à Jo, rue de Lappe, et les grands panneaux qui ornent le Moulin Rouge.

Sans jamais cesser de peindre, Henri Mahé avait poursuivi une carrière féconde de décorateur, notamment au cinéma où il avait beaucoup travaillé avec Abel Gance ("Paradis perdu").

Ami des acteurs et des écrivains, Henri Mahé était l'auteur d'un livre de souvenirs sur Louis-Ferdinand Céline "La brigueballe avec Céline", il travaillait à un deuxième livre sur le Montmartre qu'il avait connu avec Gen Paul.

Célia Franca retournera au Ballet national

TORONTO (PC) — Célia Franca reprendra son poste de directrice artistique du Ballet national du Canada entre le 1er août et le 30 septembre, en attendant que le bureau de direction trouve un directeur artistique permanent.

David Haber, qui occupait le poste depuis 1973, a démissionné et doit partir le 31 juillet.

Mademoiselle Franca, qui a fondé le Ballet national en 1951, en a été la directrice artistique jusqu'au moment de céder la fonction à M. Haber.

Attribution du prix Paul-Valéry

PARIS (AP) — Le Grand Prix de la Fondation de France (prix Paul-Valéry) a été décerné à M. Alfred Sauvy, professeur honoraire au Collège de France, pour "La Fin des riches". Cet ouvrage d'un des grands noms de la démocratie française qui a été primé au troisième tour de scrutin par onze voix contre sept à "La Grande histoire de la peinture", collection établie sous la direction de M. Jacques Lussignea, conservateur en chef des musées de la ville de Paris, pose les rapports des pays industrialisés et du Tiers-Monde en termes de peuples vieux et de peuples jeunes et non en termes de riches et de pauvres.

Attribué pour la troisième année d'affilée, ce prix est destiné à récompenser une oeuvre accessible à tous et faisant la synthèse entre les cultures scientifiques et littéraires.

TOUR D'EUROPE



M. le comte Philippe POULIN accompagnera un groupe en Europe à l'occasion de l'Année-Sauve, du 14 août au 5 sept., avec les Agences Franciscaines. Le prix de ce voyage est de \$1194, tout compris: avion, repas, hôtels de 1re classe, etc.

ROME, SANCTUAIRES D'EUROPE
MT S. MICHEL
LA ROCHELLE
LISIEUX
PARIS
PARIS
ASSISE
ROME
NICE
POINTE

Autres départs du même itinéraire: 17 juil., 18 sept., 16 oct., 6 nov. Voyage enchanté au dire des personnes qui l'ont déjà fait cette année. Veuillez vous inscrire tôt! Dépliant sur demande.

VOYAGES
A.F.
Ltee
811, 3e Av.,
Québec,
G1L 2W8
523-0031



Avez-vous vérifié votre inscription dans l'annuaire?

Voyez-y tout de suite! L'impression du nouvel annuaire débutera sous peu! Pour toute correction, communiquez avec notre bureau d'affaires avant le 28 juillet au numéro suivant: 688-3911

Bell Canada

un bon coup d'pouce!



Labatt

Brassée au Québec par la Brasserie Labatt Limitée

à votre choix

spectacles

JULOS BEAUCARNE ET MONIQUE MIVILLE-DESCHENES

Au Théâtre de l'Île, jusqu'à samedi inclusivement.

Julos le Belge a séduit tout le monde il y a trois semaines au même endroit. Il est très drôle. Il est tendre aussi et ses chansons sont belles et rafraichissantes. Il fait une heure et la romantique Monique fait l'autre.

PAULINE JULIEN

Au Théâtre de l'Île, dimanche, deux spectacles à 20h et à 22h.

L'endroit idéal pour savourer la plus grande interprète de la chanson québécoise.

ALAN GERBER

A l'Ostradamus, rue Couillard, jusqu'à samedi inclusivement.

Chanteur et pianiste de "blues rock". Il est bien connu à Montréal (l'Évêché et le Café Campus). Ce n'est pas sa première visite à Québec et il faut espérer que ce ne sera pas sa dernière.

CARNAVAL DE RIO

Au Grand Théâtre, salle Louis-Frédéric, ce soir et demain.

La critique montréalaise en a dit tout le mal possible. Quoi qu'il en soit, on annonce 40 danseurs, chanteurs et musiciens. Le tout sur des airs de samba, macumba, bossa nova.



Charlie (Réjean Roy, assis) donne des sueurs froides à ses amis joueurs de cartes, réunis chez David (Pierre Brisset Des Nos, portant casquette). S'inquiétant de ce qu'il a pu avaler dans son désespoir (?), Maurice (Thomas Donohue), Roger (Serge Hamelin), Simon (Roger Lambert) et Vincent (Louis Poirier).

expositions

MARCEL BARBEAU

Au musée du Québec. Les abstractions lyriques d'un des signataires du Refus Global de Borduas. Le prolongement "tranquille" de la révolution des Automatistes.

Aussi, des "sculptures": des tuyaux colorés qui s'insinuent comme dans le quotidien, sous le signe de l'humour et à l'image du jeu de mécano de notre enfance.

DIVERS

Deux artistes argentins, Tommi et Domini, Grand Théâtre. Peintures de France-Lise Bolduc au Parrain des Artistes. Photographies de Pierre Desautels au Café l'Étite. Huiles et aquarelles de Gaby Verge, au Restaurant d'Europe. Ce sont des expositions à voir en passant.

cinéma

JULIA ET LES HOMMES

Comédie dramatique allemande de 1973 de Sigi Rothmund. Aux cinémas Midimut et Alouette.

Reprise d'un sujet déjà éculé, celui de l'adolescent en mal d'initiation sexuelle. Ensemble lourd, personnages superficiels.

TREMBLEMENT DE TERRE

Drame américain de 1974 de Mark Robson. Au cinéma Odeon, salle Le Dauphin.

Le scénario est simpliste, mais les effets spéciaux sont particulièrement efficaces.

SOLEIL VERT

Film américain de 1973 de Richard Fleischer. Au Bijou.

Un intérêt soutenu même si l'issue du drame se devine peu à peu. Des effets spéciaux intéressants.

LA GRANDE NOUBA

Comédie française de 1973 de Christian Caza. Au Cinéma de Paris.

Un état d'hystérie burlesque presque permanent; une histoire de repas de fiançailles ou le pire arrive.

LE FANTÔME DE LA LIBERTÉ

Film franco-italien de 1974 de Luis Bunuel. Au Canadien.

Une satire à l'emportepièce du conformisme bourgeois.

MURDER ON THE ORIENT-EXPRESS

Film américain de 1974 de Sydney Lumet. Cinéma 1, Place Québec.

L'adaptation du célèbre roman d'Agatha Christie donne lieu à un bon film d'entertainment. Version originale anglaise.

CONVERSATION SECRÈTE

Film américain de 1974 de Francis Ford Coppola. Cinéma 2, Place Québec.

L'horreur de l'intimité et de la vie privée violées par l'électronique.

VOUS INTERESSEZ-VOUS A LA CHOSE?

Drame de mœurs franco-allemand de 1974 de Jacques Barabier. A l'Empire.

Des amours enfantines qui cèdent à la mode de l'érotisme.

LE BARON DE CRAC

Film tchèque de 1962 de Karel Zeman. Au Cartier les 27, 28 et 29 juin.

Une aventure fantastique dans un climat satirique. Effets spéciaux hallucinants.

HEAVY TRAFFIC

Film américain de 1973 de Ralph Bakshi. Au Cartier les 27 et 28 juin.

De l'animation originale mêlée à des bandes d'actualité.

LES DIMANCHES DE VILLE D'AVRAY

Film français de 1961 de Serge Bourguignon. Au Cartier les 1er et 2 juillet.

Une étrange histoire d'amour entre un adulte et une fillette face à un monde d'adultes qui n'y comprend rien.

ZORBA LE GREC

Film américain de 1964 de Michael Cacoyannis. Au Cartier les 1er et 2 juillet.

L'apprentissage de la Grèce éternelle, de l'amour de la nature, de l'amour de la terre, de l'amour de la vie, de l'amour de l'amour.

EAST OF EDEN

Film américain de 1955 d'Elia Kazan. Au Cartier le 3 juillet.

L'histoire d'une génération, le mal de vivre de James Dean.

BADLANDS

Film américain de 1973 de Terrence Malick. Au Cartier le 3 juillet.

Un jeune couple aux prises avec sa propre identité.

théâtre

DROLE DE COUPLE

de Neil Simon, d'après l'adaptation d'Albert Husson, avec Pierre Brisset Des Nos, Réjean Roy, Thomas Donohue, Serge Hamelin, Louis Poirier, Roger Lambert, Joanne Côté et Rachel Lortie. Au Théâtre tous les soirs à 21h00, sauf les lundis.

Une comédie américaine illustrant un vieux proverbe: "Est bien pris qui croyait prendre" ou encore, les aventures de la vie commune de Charlie et David au pays des divorces.

LE CANARD A L'ORANGE

de W.D. Home, dans l'adaptation de Marc-Gilbert Sauvageon, avec Jean-Marie Lemieux, Hélène Loiselle, Jean Leclerc, Anne Villeneuve et Lénie Scoffie. Au Théâtre Beaumont-Saint-Michel, à 20h30 les mercredi, jeudi et vendredi soirs; 19h00 et 22h00 le samedi et 19h30 le dimanche.

Comment reconquérir sa femme lorsqu'elle vous annonce son intention de désertir dans 48 heures, le foyer conjugal.

nonce son intention de désertir dans 48 heures, le foyer conjugal.

ALLEZ, NE VOUS REPRODUISEZ PLUS

de Raymond Lévesque, avec Raymond Lévesque, Mireille Lachance, Jean-Pierre Matte, Jean-Pierre Ménard et Gilles Gagnon. Au Théâtre de l'Île, à St-Pierre d'Orléans, du mardi au vendredi à 21h00 et le samedi, à 20h30 et 22h30. A compter du 1er juillet.

Faut-il encore faire des enfants...? Sur une note humoristique, le sombre tableau de l'univers dans lequel nous vivons, à la manière de Raymond Lévesque.

LES CHAISES

de Ionesco, par le Micul Teatro Romanesco de Montréal, dans le cadre du Festival du théâtre multiculturel, à la salle Octave-Cremazie à 20h30, du 2 au 5 juillet.

Premières manifestations d'un festival qui durera tout le mois de juillet.

musique



André Jobin, l'une des vedettes de "Il était une fois l'opérette".

"IL ÉTAIT UNE FOIS L'OPÉRETTE"

Mercredi et jeudi, à la salle Louis-Frédéric du Grand Théâtre.

Une rétrospective de l'opérette à travers les âges et les styles. Un spectacle qui a fait les beaux soirs de "Robino" à Paris et qui plaira à certains auteurs du rapport Jeannotte.

Une femme et son désir - un homme et son tourment

un amour comme le nôtre

Lacrecia LOVE
Jean-Michel DIERMAY
Catherine LAURENT

CHAMPLAIN
2500, BOUL. LAURIER
PLACE STE-FOY, 656-0592

LES FILMS MUTUELS présentent

Emmanuelle

Le chef-d'œuvre de la littérature érotique devient enfin un film.

SYLVIA KRISTEL
ALAIN CUNY
MARILYN GREEN
Un film de JUST JAECKIN

REUNIS POUR LA PREMIERE FOIS AU MEME ECRAN

HORAIRE:
"Emmanuelle" à 7h.45
"Un Amour comme le Nôtre" à 6h.20 et 9h.40
Sam. dim. et Mardi dès 1h.

TOUS RIVE-SUD 18 ANS

Cinéma LIDO 37, rue de l'Eglise St-Romuald
Galerias Rand-Point
Lévis
Tél.: 837-2272
839-4552

L'EVASION
2^e film
L'OR NOIR
D'OKLAHOMA

JEUX D'AMOUR
2^e film
MERCI MESDAMES LES P...

CINÉMAS UNIS
votre guide des meilleurs films

LE FANTÔME DE LA LIBERTÉ
avec Jean-Claude Brialy, Michel Piccoli, Michel Lonsdale, Monica Vitti
CANADIEN
2700 BOUL. LAURIER PLACE LAURIER, 656-8922

LE FANTÔME DE CAT DANCING
Burt Reynolds
Sara Miles

Vous intéressez-vous à la Chose?
Nathalie Delon
dans un rôle de Jacques Barabier
UNE MAGISTRALE LEÇON D'AMOUR
EMPIRE
24 DE LA FABRIQUE, 524-7880
A 1h., 3h., 5h., 7h., et 9h. p.m.

LES Aventures Galantes de ZORRO
OVERDRIVE
des maîtres et leurs blondes dans une course effrénée
CAPITOL
322 ST-JEAN, 522-8300
Zorro: 12h.50, 3h.45, 6h.30 et 9h.40
Overdrive: 2h.10, 5h.05, 8h.05. Der. rep. complète à 8h.05

UN SUSPENSE TERRIBLEMENT ENVOUTANT
— Vincent Canby, New York Times
LA MEILLEURE SOIRÉE QUE VOUS AYEZ PASSÉE CETTE ANNÉE.
— CBS-TV
(Version Originale, Anglaise)
AGATHA CHRISTIE'S
"MURDER ON THE ORIENT EXPRESS"
CINÉMA 1
PLACE QUÉBEC 525-4524 Horaire: 7h. et 9h.10

Harry Caul fera n'importe quoi pour piéger une conversation privée.
Ses talents sont remarquables.
Ils sont déjà responsables de trois meurtres.

CONVERSATION SECRÈTE
Gene Hackman dans
CINÉMA 2
PLACE QUÉBEC 525-4524 Horaire: 7h. et 9h. p.m.

Subventions à des organismes culturels de la Mauricie

Le ministère des Affaires culturelles a annoncé, hier, le versement de deux subventions qui profiteront à des organismes culturels de la région de la Mauricie.

La première au montant de \$50.000 sera versée à la Société des Jeux du Québec pour le secteur culturel des Jeux d'été 1975 qui se tien-

dront du 14 au 24 août prochain à Trois-Rivières, Trois-Rivières Ouest et Cap-de-la-Madeleine.

Cette subvention permettra au comité organisateur du Trois-Rivières métropolitain de collaborer à la politique socio-culturelle du ministère des Affaires culturelles

qui vise à accroître l'accessibilité de la culture à tous les niveaux de la population et à engager la participation active des citoyens.

La deuxième de \$15.000 sera versée au Carrefour des arts de la Mauricie, pour l'aider à réaliser son programme estival d'activités culturelles.

C'est la deuxième année consécutive que le ministère fait une contribution financière au programme de cet organisme culturel mauricien, et ceci, en plus de la collaboration déjà consentie par le bureau régional de Trois-Rivières en manifestations culturelles et en services.



L'Opéra Bolshoi de Moscou a fait ses débuts, cette semaine, au Metropolitan Opera de New York en présentant "Boris Godounov". La compagnie russe doit jouer six oeuvres différentes au cours des quatre semaines de production au Met.

La France compte 888 musées classés et contrôlés

PARIS (AP) — Il y a, en France, en 1975, 888 musées classés et contrôlés. Ne sont pas compris dans ce chiffre, les musées privés ouverts au public et les trésors de cathédrales qui ne dépendent pas de l'inspection des musées de province. Le nombre des musées classés (31) n'a pas

changé depuis 1965, alors que 31 musées contrôlés ont été officiellement créés depuis cette date.

Le dernier-né des musées de province, le musée Mathurin-Méheut à Lamballe (Côte-du-Nord) a vu le jour en 1975.

Si les grandes métropoles régionales de plus de 200.000 habitants (Lille, Lyon, Marseille, Strasbourg, Toulouse, etc.) possèdent parfois une dizaine de musées, la richesse des collections des musées d'une ville n'est pas corrélative au nombre de ses habitants.

Le musée de La Fère (Aisne 3000 habitants) comprend une très belle collection de peintures et celui de Cabrerets (Lot 242 habitants) un ensemble d'objets de la préhistoire de premier ordre.

Combien de visiteurs ces

musées reçoivent-ils par an? Les statistiques suivantes portent sur l'année 1973: le musée des Unterlinden à Colmar, (354.768 visiteurs) reste le musée de province le plus visité. Plusieurs musées dépassent largement le nombre de 100.000 visiteurs par an (Bourg en Bresse, Arles, Nîmes, Le Havre, Blois, Strasbourg, etc.). Vingt-cinq musées (Albi, Dieppe, Lille, Marseille, Aix, Antibes, etc.) reçoivent entre 50.000 et 100.000 visiteurs. Plus de 30 musées (Metz, Caen, Montauban, Toulouse, Bayonne, etc.) entre 25.000 et 30.000 visiteurs.

à québec aujourd'hui

galeries

Marcel Barbeau: Peintures et sculptures, au Musée du Québec.

Louise Belzile: médiums multiples, Joelle Morosoli: sculptures en mouvement. A la Comme Galerie, 1117^e rue St-Jean.

U. Bruni, P. Soulikias, A. Sherif-Scott, Suzor Côté: à la Galerie d'Art Montcalm, 539 est, Grande-Allée.

Rousseau, Cosgrove, Ayotte: à la Galerie d'Art Charles Huot, 201 est, Grande-Allée.

Enio Iommi: sculpteur Armando Donnini: peintre. Au Salon des Expositions, Grand-Théâtre.

Club socio-culturel gériatrique du Chul: exposition de peintures au Foyer des Vétérans: J.-P. Lemieux, A. Dumas, S. Gécin, L. Jacques, M. Labbé, A. Pelland, R. Richard, F. Toupin.

France-Lise Bolduc: peintre. Au Parrain des Artistes, 302, rue Lavigne.

A. Rousseau, R. Jamieson, G. Gingras: à la Galerie d'Art St-Jean, 1093, rue St-Jean.

Pierre Desautels: photographie, au Café Elite, 54 rue Couillard.

Gaby Verge: huiles et aquarelles, au Restaurant d'Europe, 27 rue Ste-Angèle.

Gilles Lacombe: macramé Diane Lefebvre: céramique, à la Porte d'Auteuil, 27^e d'Auteuil.

Alban Bluteau: peintre, à la Galerie d'Art La Balise, 38^e côte de la Fabrique.

cinéma

Ciné- Musée: Paul-Emile Borduas Vaillancourt, sculpteur — Bronze — Les années 25. Au Musée à 14h.

spectacle

Jules Beaucarne et Monique Miville-Deschênes: au Théâtre de l'Île, St-Pierre, Île d'Orléans.

Carnaval de Rio: Brasiliana 75, au Grand Théâtre de Québec, Salle Louis-Frédéric à 20h30.

Place de Ville: sauts en parachute, Chorale de Sainte-Foy, coin Quatre-Bourgeois et route de l'Eglise, à 17h.

théâtre

Drôle de couple: de Neil Simon, au Théâtre de La Fenière, Anc. Lorette, à 21h.

le cinéma à québec

CANADIEN: Le fantôme de la liberté, 19h, 21h.

CANARDIERE: Un colt et le diable (5) 13h10, 16h20, 19h40. Dernières neiges du printemps (5) 14h50, 18h05, 21h20.

CAPITOL: Les aventures galantes de Zorro, 12h50, 15h45, 18h30, 21h40. Overdrive, 14h10, 17h05, 20h05.

CARTIER: Le Baron de Crac, 19h. Heavy Traffic, 21h.

CINEMA DE PARIS: La grande Noubia (5) 13h, 16h25, 19h40. Le spectre d'Edgar Allan Poe (6) 14h40, 17h55, 21h25.

EMPIRE: Vous intéressez-vous à la chose, 13h, 15h, 17h, 19h, 21h.

LAIRET: Trador Horn l'aventurier 19h10. Le fantôme de Cat Dancing, 21h05.

LE BIJOU: Le monde de l'Ouest (4) 19h15. Soleil vert (4) 21h.

LIDO: L'évadé (4) 21h30. L'or noir de l'Oklahoma, 19h30.

MIDI-MINUIT: Julia et les hommes, 13h15, 16h05, 19h, 21h55. Deux mâles pour Alexia: 14h35, 17h30, 20h25.

ODEON: DAUPHIN: Tremblement de terre, 12h30, 14h45, 16h57, 19h10, 21h25.

ODEON: FRONTENAC 1: Les Centaures, 12h30, 16h20.

20h05. Terreur sur le Britannic, 14h22, 18h10, 21h57.

ODEON: FRONTENAC 2: Rio Verde, 12h10, 16h, 19h45. Le voyage fantastique de Sinbad, 14h10, 17h55, 21h40.

PLACE QUEBEC 1: Murder on the Orient Express, 19h, 21h.

PLACE QUEBEC 2: Conversation secrète, 19h, 21h.

PIGALLE: Rapport sur les infirmières, 13h40, 16h55, 20h10. Ilsa la louve des SS, 15h15, 18h20, 21h35.

STE-FOY: ALOUETTE: Julia et les hommes, 19h, 21h45. Deux mâles pour Alexia, 20h15.

STE-FOY: CHAMPLAIN: Un amour comme le nôtre, 18h20, 21h40. Emmanuelle, 19h45.

ST-ROMUALD: Jeux d'amour, 20h55. Merci mesdames les P., 19h30.

CINE-PARCS

BEAUPORT 1: Larry le dingue, Mary la garce. L'Odyssée sous la mer.

BEAUPORT 2: Pousse mais pousse égal. Mama Dolores.

COLLINE: Le Mans. Juste avant la nuit.

MONTMAGNY: Pousse mais pousse égal. Mama Dolores.

Si vous ne me versez pas 500 milles livres sterling avant demain à l'aube, votre navire sautera

POUR TOUS



"TERREUR SUR LE BRITANNIC"

VERSION FRANÇAISE DE (JUGGERNAUT)

RICHARD HARRIS · OMAR SHARIF

Un film de RICHARD LESTER DAVID HEMMINGS · ANTHONY HOPKINS SHIRLEY KNIGHT · IAN HOLM · CLIFTON JAMES · ROY KINNEAR

FRONTENAC I

DU PONT & BOUL. CHAREST INF.: 529-9745

2 FILMS EN COULEUR

Les Centaures

HORAIRE: LES CENTAURES: 12h30 - 4h30 - 8h30. TERREUR SUR LE BRITANNIC: 2h10 - 6h10 - 8h30

Ce film bénéficie de la stupéfiante et nouvelle technique multidimensionnelle du

SENSURROUND

14 ANS

2^e SEM.

TREMBLEMENT DE TERRE

CHARLTON HESTON
AVA GARDNER · GEORGE KENNEDY
JOHN GREENE · GENEVIEVE BUJOLD RICHARD ROUNDTREE

LE DAUPHIN

DU PONT & BOUL. CHAREST
INF.: 529-9745

HORAIRE: TREMBLEMENT DE TERRE: 12h30 - 2h45 - 4h56 - 7h10 - 9h25

Sinbad combat les Créatures Légendaires!

POUR TOUS

Les moins de 14 ans \$1.25 EN TOUT TEMPS

2^e SEM.

2 FILMS EN COULEUR

Le Voyage Fantastique de Sinbad

JOHN PHILLIP LAW
CAROLINE MUNRO
TOM BAKER

FRONTENAC II

DU PONT & BOUL. CHAREST
INF.: 529-9745

HORAIRE: RIO VERDE: 12h10 - 4h00 - 7h45
SINBAD: 2h10 - 5h50 - 9h40

Le projet de loi 47 laisse les centrales insatisfaites

par Léonce GAUDREAU
En ne réglant pas immédiatement le problème fondamental du placement dans l'industrie de la construction, le gouvernement échappe à ses responsabilités.

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) se rejoignent là-dessus comme premières réactions au projet de loi 47 déposé avant-hier à l'Assemblée nationale par le ministre Jean Coutu.

Pour Michel Bourdon, de la CSN-Construction, le gouvernement montre qu'il a peur de prendre ses responsabilités en ce qui a trait aux bureaux de placement dans la construction, refilant ce problème aux trois personnes qui dirigeront le nouvel Office de la construction.

Cela n'a rien d'étonnant, précise-t-il, puisque déjà dans le bill 9, adopté en 1973, le gouvernement promettait de régler ce problème: "il n'en a rien fait".

Pour M. Paul-Emile Dalpé, président de la CSD, c'est toute la réussite du rapport Cliche que le gouvernement compromet en ne faisant pas obligation au nouvel Office de la construction (remplaçant la Commission de l'industrie de la construction) d'abolir les bureaux syndicaux de placement qui ont été selon lui un outil de chantage sur le dos des travailleurs entre les mains de syndicats peu scrupuleux.

Le rapport suggère que le président soit un juge de la cour provinciale et que ses deux adjoints viennent respectivement du milieu syndical et du milieu patronal. M. Chevrete estime que le projet 47 a le défaut de ne pas respecter cette volonté.

Par contre, la volonté très nette de confier à l'Office de la construction le soin de civiliser le maraudage de l'automne prochain apparaît comme la grande vertu du projet 47, selon le vice-président de la CEQ, qui se dit satisfait également de constater que les employeurs seront regroupés en une association unique, comme le souhaitait la commission.

Les deux centrales auraient préféré que le gouvernement applique la recommandation du rapport Cliche portant à 75% le degré de représentativité nécessaire à l'adoption d'une convention collective dans la construction.

On sait que la CSD a accepté globalement le rapport Cliche et a demandé au gouvernement qu'il l'applique intégralement, quitte ensuite à apporter des modifications au gré de l'expérience.

La position de la CSN a été tout à fait contraire. Elle a rejeté globalement le rapport tout en apportant en cours de route des nuances à sa réaction.

Ainsi, M. Bourdon trouve assez satisfaisantes les mesures adoptées dans le nouveau projet de loi 47 visant la réglementation de la période de maraudage inter-syndical à l'automne prochain. Elles sont d'ailleurs conformes aux recommandations de la Commission Cliche.

Le nouvel Office de la construction, dont la création est prévue précisément dans le projet 47, remplacera la Commission de l'industrie de la construction (CIC). Ce dernier était un organisme paritaire contrôlé par les parties patronales et syndicales, alors que le nouvel office proposé est une corporation indépendante des parties dont les membres seront nommés par le gouvernement et dont les statuts et règlements devront également être approuvés par le gouvernement.

La CSN s'oppose à ce que l'appareil administratif de l'application du décret de la construction échappe au contrôle des parties patronales et syndicales.

L'établissement de la représentativité des parties négociantes et le respect des règlements de sécurité physique sont des responsabilités d'ordre public et c'est le trésor public qui devrait payer pour cela, précise-t-il.

Enfin, les deux centrales critiquent sévèrement la nomination que le gouvernement s'approprierait à faire pour présider le nouvel Office de la construction. Il s'agirait de M. Réal Mireault, sous-ministre au Travail. Les deux groupes lui reconnaissent une part de responsabilité dans la détérioration de l'administration des relations de travail dans la construction. Ils ne lui ont aucune confiance pour prendre charge du nouvel Office.

De son côté, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) a manifesté, hier, par l'intermédiaire de son secrétaire général Fernand Daoust son entier désaccord avec le projet de loi 47.

Pour lui, la création d'un Office de la construction et l'abolition des organismes paritaires existant comme la Commission de l'industrie de la construction et le Comité des avantages sociaux accentue la mainmise de l'Etat sur tout le domaine des relations de travail dans la construction.

A son sens, la création de l'Office de la construction est d'autant plus inacceptable que seule la CSD a demandé une telle régie.

En ce qui touche le placement de la main-d'œuvre par une Régie d'Etat, M. Daoust cite l'exemple du projet de la baie James pour affirmer que c'est ouvrir la porte au patronage. Ce qui amène M. Daoust à réitérer sa faveur à l'en-

droit des bureaux de placement syndicaux.

Néanmoins, la FTQ reconnaît que le seul aspect positif du projet de loi 47 est de négliger la recommandation de la Commission Cliche voulant qu'une majorité de 75 pour 100 et plus soit nécessaire pour ratifier une entente dans la construction. Au sujet de la création d'une association unique d'employeurs, M. Daoust souligne dans son communiqué, que cela aura pour effet de fortifier le front patronal devant une partie syndicale encore divisée.

De plus, le secrétaire général de la FTQ a vivement dénoncé le maintien des dispositions déjà contenues dans la loi 201 et qui accordent au ministre du Travail les pleins pouvoirs pour modifier le décret dans l'accord des parties impliquées.

Enfin, le projet de loi 47 renforce aux yeux de la FTQ les positions gouvernementales et patronales tout en arrachant aux travailleurs de la construction une autre partie de leur faible pouvoir.

(PC) — Le projet de loi 47 est une bonne chose et le Parti québécois va l'appuyer, mais il arrive avec cinq ans de retard, a déclaré hier M. Robert Burns au cours du débat en deuxième lecture du bill qui prévoit la création d'un Office de la construction.

Une commission parlementaire a commencé hier en soirée l'étude article par article de ce projet de loi, après son adoption en deuxième lecture en fin d'après-midi. Le bill a été adopté 81-0.

Ce projet de loi, a dit le député de Johnson, Maurice Bellemare, lui-même ancien ministre du Travail, sera un fiasco monumental d'ici six mois si les parties en cause ne veulent pas véritablement apporter un peu de générosité, un peu de coopération, en vue de rétablir l'ordre dans ce domaine crucial de notre économie québécoise.

Chevrette déçu lui aussi

par Jean GIROUX

Le projet de loi 47, déposé mercredi par le ministre du Travail Jean Coutu, créant l'Office de la construction, ne respecte ni l'esprit ni la lettre des recommandations de la Commission Cliche sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction.

Tel est l'avis de l'ancien commissaire Guy Chevrette qui a affirmé hier, à Québec, qu'une première lecture du projet de loi ne laisse pas sa faim puisque le véritable problème, le placement des travailleurs, ne semble pas trouver là une solution.

Parlant avec quelques journalistes à l'occasion d'une suspension des débats du Conseil général de la Centrale de l'Ense-

ignement du Québec dont il est vice-président, M. Chevrette a indiqué que le gouvernement avait tort de ne pas régler cette question du placement lui-même et d'en faire la responsabilité de l'Office qui se retrouvera aux prises avec un désordre et un réseau de pressions si grands que son efficacité en sera certainement diminuée dans ses autres tâches.

Toujours selon M. Chevrette, outre la question du placement qui demeure problématique, le projet de loi 47 ne modifie pas la loi 9 qui accorde le monopole syndical de fait à la centrale qui représente 50 pour cent plus des travailleurs de l'industrie. La Commission recommandait de porter cet indice de représentativité de 50 à 75 pour cent.

En 1972, la FTQ avait été habilitée à signer une convention collective devant s'imposer comme décret aux travailleurs de la CSN et de la CSD par la suite.

M. Chevrette regrette également que le projet 47 n'abroge pas la loi 201, adoptée dans les affaires de fin de session, en décembre dernier, comme le voulait le rapport Cliche. Cette loi 201 accorde au lieutenant-gouverneur en conseil le pouvoir de modifier unilatéralement et selon son désir les conditions de travail de cette industrie, ce que la Commission Cliche trouvait abusif comme pouvoir d'un gouvernement. Le rapport inclinait à retourner aux parties patronales et syndicales le soin d'appliquer elles-mêmes, avec l'aide d'un mécanisme d'arbitrage adé-

quat, rapide et à l'abri des pressions, les conditions du décret.

Le rapport suggère que le président soit un juge de la cour provinciale et que ses deux adjoints viennent respectivement du milieu syndical et du milieu patronal. M. Chevrette estime que le projet 47 a le défaut de ne pas respecter cette volonté.

Par contre, la volonté très nette de confier à l'Office de la construction le soin de civiliser le maraudage de l'automne prochain apparaît comme la grande vertu du projet 47, selon le vice-président de la CEQ, qui se dit satisfait également de constater que les employeurs seront regroupés en une association unique, comme le souhaitait la commission.

Surplus pour le régime d'assurance-maladie

par Roger BELLIFUILLÉ

Le régime d'assurance-maladie du Québec se porte bien, merci.

L'exercice financier 1974-1975 terminé le 31 mars dernier affiche en effet un excédent de \$42,7 millions des revenus sur les dépenses et un excédent accumulé de \$122,1 millions. Ce surplus accumulé, au terme de la présente année financière, soit en mars 1976 atteindra, selon les estimations actuelles, \$135,1 millions.

Vu cette bonne santé financière du régime, ses gestion-

naires ne prévoient donc pas d'augmentation de la contribution des particuliers et des employeurs fixée pour les présents 0,8 pour cent du revenu net et pour l'autre groupe à 0,8 pour cent aussi de l'ensemble des salaires versés à leurs employés.

C'est ce que révèle le sixième rapport annuel de la Régie de l'assurance-maladie déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget.

Ce document annuel, bour-

ré de faits et de statistiques sur les principales activités du régime prévoit que le régime coûtera quelque \$563,3 millions au cours de la présente année. Ces prévisions ne tiennent cependant pas compte du résultat des négociations actuelles entre l'Etat et les organismes représentant les professionnels de la santé, ni de nouveaux programmes pouvant être éventuellement ajoutés en cours d'année. L'excédent prévu sera aussi atteint en autant qu'aucune modification ne soit apportée au mode actuel de partage des coûts avec le gouvernement fédéral.

Des services fréquents

Au cours de la dernière année, la Régie a d'autre part déboursé \$438,3 millions, 12,894 professionnels de la santé, ce qui représente le chiffre assez astronomique de près de 32,000,000 de demandes de remboursement. Il faut signaler que le nombre des services assurés payés par la Régie a augmenté de plus de 30 pour cent en trois ans.

Les professionnels ainsi remboursés par la Régie se distribuent ainsi:

4,605 spécialistes, \$234,9 millions; 4,264 omnipraticiens, \$147,8 millions; 1,425 chirurgiens dentistes, \$10,1 millions; 28 spécialistes en chirurgie buccale, \$0,8 million; 599 optométristes, \$10,2 millions; 1,014 pharmaciens, \$30,3 millions; 959 professionnels de la santé hors du Québec qui ont adhéré au régime, \$4,2 millions.

Au 31 mars 1975, 205 professionnels de la santé étaient non-participants et sept étaient désengagés.

Les coûts

Le coût moyen des services assurés a subi d'autre part une augmentation de 22 cents comparé à l'année précédente.

Ces services, dans leur ensemble, ont coûté \$8,78 chacun, mais ce sont les services médicaux, au coût unitaire de \$8,84 qui sont les plus dispendieux.

Au chapitre des actes médicaux, ce sont les visites à domicile, au cabinet et à l'hôpital qui viennent en tête de liste, représentant en effet 54,9 pour cent des quelque 43,000,000 d'actes rendus l'an passé. Le coût moyen d'une visite s'est établi à \$6,87.

Médicaments

C'est au cours de la dernière année que les services assurés ont été étendus aux personnes âgées bénéficiant d'un supplément à la pension de vieillesse. Ce programme accorde aussi la gratuité des médicaments aux bénéficiaires d'aide sociale.

Les déboursés à ce titre se sont élevés à \$30,3 millions,

soit \$15,9 millions pour les médicaments et \$14,4 millions pour les services pharmaceutiques.

Il s'est payé ainsi plus de 6,7 millions de prescriptions pour un coût moyen unitaire de \$4,47.

Les services de soins dentaires gratuits aux enfants âgés de moins de huit ans indiquent, pour les 11 premiers mois de ce programme, un taux de participation encore relativement faible. En effet, seulement 210,000 enfants, sur une population possible de 742,000, s'en sont prévalus.

L'aspect préventif prend cependant nettement le dessus sur le curatif, soit des proportions respectives de 54,3 et 45,6 pour cent quant au nombre de services dispensés. Toutefois, les services de nature curative, bien qu'inférieurs en nombre, coûtent presque aussi cher que ceux du type préventif.

Ce programme, qui a été étendu aux enfants de moins de neuf ans le premier mai dernier, a coûté au cours du dernier exercice \$9,2 millions.

Les médecins se font bien vivre...

Bn plus de se porter financièrement bien, le régime universel d'assurance-maladie fait bien vivre les professionnels de la santé et à ce titre, les médecins de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont particulièrement "gras".

Les 247 médecins de cette région ont en effet reçu, au cours du dernier exercice financier de la Régie de l'assurance-maladie, rendu public hier, des honoraires moyens de près de \$60,000. Leurs collègues de la région des Cantons de l'Est, au nombre de 405, ont dû se contenter, en moyenne d'un maigre \$35,925, soit \$23,000 de moins.

Même les spécialistes des Cantons de l'Est sont fort perdants comparés à leurs 13 homologues de la Côte-Nord et du Nouveau-Québec. Ceux-ci ont reçu en moyenne \$78,202, soit plus que le double des spécialistes des Cantons de l'Est dont les honoraires moyens ont à peine dépassé les \$38,000.

Mais ce sont les omnipraticiens de l'île de Montréal, au nombre de 1,760, qui ont reçu la plus faible rémunération moyenne, soit \$31,042, soit presque un état de mendicité comparé à la moyenne des omnipraticiens du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Nord-Ouest qui s'établit à plus de \$53,000.

Par ailleurs, toujours au même chapitre, plus de 50 pour cent des 8,874 médecins qui ont fait parvenir des demandes de remboursement à la Régie ont reçu entre 20,000 et \$30,000 au cours de l'exercice 1974-1975.

Certains ont cependant réussi à dépasser le cap des \$200,000, soit 42 spécialistes et sept omnipraticiens.

Ces médecins "gros lot" se trouvent pour la plupart dans la région de Montréal, à l'exception de deux omnipraticiens, l'un à Québec et l'autre au Saguenay-Lac-Saint-Jean et de neuf spécialistes dont trois dans cette dernière région, trois à Québec, un à Trois-Rivières et deux à l'Outaouais.

Depuis le début du régime, soit depuis près de cinq ans, la Régie a intenté 58 poursuites judiciaires contre des professionnels de la santé. Ces causes ont donné lieu à 37 condamnations et à cinq acquittements, alors que 13 plaintes ont été rejetées. Trois causes étaient encore pendantes devant les tribunaux au 31 mars dernier.

Le rapport annuel de la Régie, comme à l'accoutumée, ne donne aucune précision quant à la nature des plaintes portées ou aux types de peines imposées.

Dans une entrevue récente accordée au Soleil, l'ancien président de la Régie M. Yves Martin, maintenant recteur de l'université de Sherbrooke trouvait peu efficaces les mécanismes mis en place pour contrer les abus "d'une minorité" de médecins.

Signalons que le nouveau PDG de l'organisme est le Dr Martin Laberge, qui jusqu'à

CINÉ-PARC DE LA COLLINE
ST-NICOLAS - RUES 3-20 - SORTIE 192
(face à l'Auberge de la Colline)

Du 29 juin au 2 juillet incl.
"JEREMIAH JOHNSON"
et
LES VOLEURS DE TRAINS
Enfants moins de 14 ans, gratuit en tout temps.
831-0773

STEVE McQUEEN
VOUS FAIT VISITER LA FRANCE EN VOITURE A 200 MI/H.

"LE MANS"

Un film de CLAUDE CHABROL

STEPHANE AUDRAN
MICHEL BOUQUET
FRANCOIS PERIER
JUSTE AVANT LA NUIT

2 ECRANS — AUTOROUTE 40 — BOULEVARD DE LA CAPITALE TEL.: 667-5362

QUATRIEME et DERNIERE SEMAINE!

UN COUPLE EXPLOSIF! UNE POURSUITE D'AUTO A 200 A L'HEURE

PETER FONDA et SUSAN GEORGE
LARRY LE DINGUE
MARY LA GARCE
VERSION FRANCAISE
DIRTY MARY CRASY LARRY

DEUXIEME SUCCES
"L'ODYSSEE SOUS LA MER" en COULEURS

UN GRAND SUCCES DU RIRE AVEC
Gilles LATULIPPE
LES SITUATIONS LES PLUS COMIQUES!
POUSSE MAIS POUSSE EGAL
UN FILM DE DENIS HEROUX - EN COULEURS
AUSSI A L'AFFICHE

ACCUSEE, PERSECUTEE, UNE MERE EST EMPRISONNEE POUR AVOIR AIME L'ENFANT D'UNE AUTRE!

AVEC: CELINE LOMEZ
DENIS DROUIN
SUZANNE LANGLOIS
YVES LETOURNEAU
JANINE SUTTO
MAMA DOLORES

POUR TOUS

OUVERT TOUTS LES SOIRS A 7.00 — LA PROJECTION DEBUTE VERS 8.45 — LES MOINS DE 14 ANS: GRATUIT

CE SOIR



Ecoutez à 21 heures dans la série "Premières"

"UNE TASSE D'ETE"

Une pièce gaie, accompagnée de chansons et de gags de Normand Chouinard et Rémi Girard.

La distribution comprend outre les auteurs:

Martine Beaulne et Pierre Legris.

Une émission de Radio-Canada réalisée à Québec par Michel Gariépy.



L'année de la femme achève



ma place au soleil
Jacques Normand

Un principe quasi divin nous venant directement du Moyen Âge et non pas de l'Âge Moyen, je dirais plutôt de l'empire romain, le droit matrimonial québécois original était, si je me souviens bien, fondé sur le principe immuable de la supériorité de l'homme sur la femme.

Je dis principe "quasi divin" car en effet la croyance religieuse chrétienne en la sainte Trinité ne comprend pas de femme: — il y a Dieu le père, — Dieu le fils — et, sauf erreur (la sainte Vierge est là pour le confirmer), le Saint-Esprit n'a rien de féminin.

Le "droit matrimonial" de la Belle Province, héritière directe mais circonstancielle de la "douce France", consacrait l'omnipotence du mari et l'incapacité légale de l'épouse, sa compagne.

Il y a bien de cela deux siècles A.B. (avant Baulu), un classique français écrivait aux femmes en ces termes:

Votre sexe n'est fait que pour la dépendance. Du côté de la barbe est toute la puissance. Bien qu'on soit deux moitiés de la société. Ces deux moitiés pourtant n'ont point d'égalité. L'une est moitié suprême et l'autre subalterne. L'une en tout est soumise à l'autre qui gouverne.

Ainsi formé, le mariage durait toute la vie et même au-delà. En effet, le "mariage" n'était autre chose qu'un acte religieux, d'ailleurs fort respectable... c'était aussi et d'abord un sacrement de l'Eglise.

On s'épousait devant Monsieur le Curé, on échangeait les vœux d'usage et les anneaux et, on recevait en retour, une "grâce d'état". En revanche, si je puis dire, le curé recevait ses justes émoluments.

Ainsi dans les villes et les villages de notre pays, on construisait à la gloire de Dieu des églises énormes, et de petites écoles.

Douces et agréables amies du Québec... femmes de mon pays, voulez-vous, s'il-vous-plait, trouver ici l'humble hommage d'un admirateur respectueux.

Vous êtes les plus belles femmes du monde entier, peut-être parce que vous êtes plus près de nous.

Vos mères et vous, avez et êtes toujours un exemple pour le reste du monde.

Pour vous messieurs qui êtes mariés
Je vous salue maris.

"RELATIONS OUVRIÈRES"

(à l'honorable Jean Cournoyer, qui a bien du mérite).

Pendant, monsieur le ministre, que les relations ouvrières ne sont pas faciles dans notre belle province, je vous fais part d'une nouvelle de Londres, en Angleterre, qui a fait récemment les "manchettes des journaux", et les grandes phrases creuses de la télémondiale.

38.000 prisonniers de Grande-Bretagne (comme si la nôtre était petite) viennent de former un syndicat ouvrier (labour-union) et demandent à sa gracieuse Majesté Elisabeth la deuxième, de s'organiser et de discuter à la table ronde.

On lit ça, on se dit c'est une blague, puis on relit pour comprendre que c'est "du sérieux". Le président de la nouvelle organisation sait de quoi il parle, il a déjà purgé 30 ans. Il affirme que ses "boys" ont le droit à de meilleures conditions de vie.

MONSIEUR CHOQUETTE, FAITES-MOI ENFERMER... S'IL-VOUS-PLAIT.

Les "occasionnels permanents" en ont assez

par Fernando LEMIEUX

Demi-journée d'étude, assemblée restreinte en nombre, résolutions dont nous n'avons pu prendre connaissance (raison de régime interne) voilà ce qu'un groupe de fonctionnaires "occasionnels permanents" du gouvernement provincial a accompli, hier après-midi, à l'amphithéâtre du Complexe "G".

Dans une atmosphère tendue, une quarantaine d'employés voulaient ainsi concrétiser une requête présentée au Conseil du trésor et à la Commission de la fonction publique sur un "projet d'intégration" les faisant ainsi fonctionnaires à part entière.

Ce projet, déposé le 20 juin dernier, prévoit la création de postes permanents pour

tous les employés occasionnels occupant de tels postes. Évidemment, cela devra se faire des cet été. Il requiert aussi la priorité d'emploi sur les postes déjà existants ou sur ceux à être créés.

Il veut aussi la reconnaissance du droit d'ancienneté, refuse la classification et une baisse de salaire, statue sur la période de probation et réclame des sommes rétroactives pour la perte des bénéfices marginaux et de l'indexation du salaire refusée auparavant, jusqu'ici.

Le problème pourrait

Disons-le tout de suite, le problème des "occasionnels" pourrait.

M. Daniel Parent, représentant des associations locales des employés occasionnels, nous a expliqué, au cours d'une brève conférence de presse, que la seule réponse à la requête produite le 20 juin était une lettre de Jean Maniquis, secrétaire administratif de la Commission de la fonction publique, accusant réception en répondant que le projet sera soumis à la FP qui répondrait par écrit.

Les organisateurs de la demi-journée d'étude d'hier avaient convoqué les instances concernées, mais, elles ont brillé par leur absence.

Renouvelable

On sait que les employés

gouvernementaux occasionnels ne jouissent d'aucun bénéfice marginal. Leur contrat est renouvelable à période déterminée et un bon nombre d'entre ces employés, fonctionnaires ou ouvriers, sont au poste depuis trois ans.

Aux seuls ministères de l'Éducation et des Affaires sociales et de la Justice, ils sont au moins 2.100. Or, le communiqué de presse remis par M. Daniel Parent précise que 800 postes permanents sont vacants à l'Éducation seulement.

Mais l'imbroglio légal (le problème a été présenté au Tribunal du travail, à la Cour supérieure et à la Cour d'appel) est de taille: reconnu comme "salariés" au sens du Code du travail, les employés occasionnels se sont vus accorder le droit d'association.

Cependant, la Commission de la fonction publique leur dénie ce droit, comme salariés, d'être intégrés au SFPQ et de jouir des droits acquis par une sorte de permanence.

Hier, il y avait la demi-journée d'étude. Le communiqué mentionnait: "Nous ne pouvons tolérer cette situation et nous entendons appuyer nos revendications par tous les moyens jugés nécessaires".

La quarantaine de personnes présentes hier après-midi représentaient la Direction générale du patrimoine (ministère des Affaires culturelles), la Régie de la langue française, les Terres et Forêts et la Direction générale de l'éducation aux adultes.

Ces quatre organismes comptent 213 employés occasionnels.

Recensement à la United Aircraft

MONTREAL (PC) — Plus de 500 grévistes de la Pratt and Whitney du Canada (anciennement United Aircraft) se sont présentés hier devant les membres du comité de personnalités neutres chargées de les recenser officiellement.

D'après le résultat préliminaire du recensement des grévistes, exigé par la compagnie, environ 900 grévistes désiraient toujours réintégrer leur ancien emploi.

Le recensement s'est poursuivi hier soir jusqu'à 21 heures et il a repris aujourd'hui à 14 heures, pour se

terminer à nouveau au milieu de la soirée. En vertu de l'entente intervenue entre le comité de personnalités et les deux parties en conflit, aucun représentant syndical ou patronal n'a été admis dans les locaux de l'église Saint-Antoine de Longueuil où avait lieu le recensement.

Cependant, un représentant du comité, Mgr Jean-Marie Lafontaine, vicaire général de Montréal, a passé la journée au local de grève pour informer les grévistes sur la nature du recensement. Il a été secondé en soirée par M. Claude Ryan, editorialiste du quotidien Le Devoir.

"LA TENTE DU FESTIVAL"
face au Manège
le samedi 5 juillet à 20h00
"OCULUS"
BILLET EN VENTE: Bureau du Festival, 81 rue St-Pierre, Caisse Populaire Laurier, 2600 boul. Laurier, Tabagie Giguère, 375 rue Buade, Tabagie Giguère, 375 est, St-Joseph, Tente du Festival, face au Manège Militaire Grande-Allée.
ENTREE: \$1.00
FESTIVAL D'ETE DE QUEBEC '75

"LA TENTE DU FESTIVAL"
face au Manège
le samedi 5 juillet à 20h00
"SOIREE ACADIENNE"
BILLET EN VENTE: Bureau du Festival, 81 rue St-Pierre, Caisse Populaire Laurier, 2600 boul. Laurier, Tabagie Giguère, 375 rue Buade, Tabagie Giguère, 375 est, St-Joseph, Tente du Festival, face au Manège Militaire Grande-Allée.
ENTREE: \$1.00
FESTIVAL D'ETE DE QUEBEC '75

EGLISE CHALMER'S WESLEY (rue St-Stanislas)
le vendredi 4 juillet à 19h30
CHOEUR GABRIELLI
CUIVRES et ORGUES
direction: Michel Gingras
BILLET EN VENTE: Bureau du Festival, 81 rue St-Pierre, Caisse Populaire Laurier, 2600 boul. Laurier, Tabagie Giguère, 375 rue Buade, Tabagie Giguère, 375 est, St-Joseph, Tente du Festival, face au Manège Militaire Grande-Allée.
ENTREE: \$1.00
FESTIVAL D'ETE DE QUEBEC '75

LES NUITS DU SEMINAIRE
Le jeudi 10 juillet à 21h00
CLAUDE LEVEILLEE
en 1re partie:
FRANCOIS LEVEILLEE
COUR DU PETIT SEMINAIRE
BILLET EN VENTE: Bureau du Festival, 81 rue St-Pierre, Caisse Populaire Laurier, 2600 boul. Laurier, Tabagie Giguère, 375 rue Buade, Tabagie Giguère, 375 est, St-Joseph, Tente du Festival, face au Manège Militaire Grande-Allée.
ENTREE: \$3.00
FESTIVAL D'ETE DE QUEBEC '75

LE VENDREDI 4 JUILLET
CROISIERE SUR LE ST-LAURENT
DISCO-BATEAU
avec
Beat Brass Band
BILLET EN VENTE: Bureau du Festival, 81 rue St-Pierre, Caisse Populaire Laurier, 2600 Boul. Laurier, Tabagie Giguère, 375 rue Buade, Tabagie Giguère, 375 est, St-Joseph, Tente du Festival, face au Manège Militaire Grande-Allée.
ENTREE: \$3.00
FESTIVAL D'ETE DE QUEBEC '75

Spécialités
Steak sur charbon de bois
Rosbif et Poulet Braisé.
Aussi spécial du jour et
dinners d'hommes d'affaires.
Invitation à notre NOUVEAU BAR-SALON
Le Barillet
333 est, boul. Charest
CARTES DE CREDIT
ACCEPTÉES
VOTRE HÔTE
Lucienne
Nadreau
RESERVATIONS:
523-4054

Le Grand Théâtre de Québec
présente
les 26, 27, 28 juin à 20h.30 avec **chrc**
CARNAVAL DE RIO
40 DANSEURS, CHANTEURS et MUSICIENS
COSTUMES ÉBLOUISSANTS - SAMBA - MACUMBA - BOSSA NOVA
LOCATION: \$4.00 à \$8.00 en vente aux guichets du Grand Théâtre et à la Caisse Populaire Laurier.
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
SALLE LOUIS-FRÉCHET TEL. 643 801

Le Cabaret
PRESENTE

Julie Arel
Spectacles tous les soirs. Dimanche, relâche.
Pour renseignements: 647-2222
Tous les mercredis, soirée des dames
LOEWS Le Concorde
Place Montcalm
Faites valider votre billet pour le stationnement.

A BOIS DE COULONGE
QUÉBEC'CWATT
le mercredi 2 juillet de 17h.00 à 02h.00
TOUBABOU • LE MATCH • MANEIGE
SLOCHE • LES TALISMAN • UNGAVA
LE BRAS DU NORD • SEDLITZ • DELIMA
BILLET EN VENTE: Bureau du Festival, 81 rue St-Pierre, Caisse Populaire Laurier, 2600 boul. Laurier, Tabagie Giguère, 375 rue Buade, Tabagie Giguère, 375 est, St-Joseph, Tente du Festival, face au Manège, Grande-Allée.
ENTREE: \$2.00
FESTIVAL D'ETE DE QUEBEC '75

Venez prendre l'air... et la chanson sur les Plaines d'Abraham.
La chant'août
DU 10 AU 17 AOÛT
PREMIER VÉRITABLE FESTIVAL DE LA CHANSON QUÉBÉCOISE
avec:
ceux qui la font
ceux qui l'interprètent
ceux qui la diffusent
ceux qu'elle fait chanter
Spectacles, ateliers et rencontres.
Société du Festival de la chanson québécoise.
HÉBERGEMENT: (418) 524-8441

Pour le choix de vos orchestres, consultez:
G.B.L. MUSIQUE ENR.
628-6202

Théâtre de l'Ile
(St-Pierre Ile d'Orléans)
présente
les 24, 25, 26, 27 et 28 juin à 21h.00
• **JULOS BEAUCARNE**
et
• **MONIQUE MIVILLE-DESCHÈNES**
le 29 juin: **PAULINE JULIEN**
Réservations: 828-9530
N.B. Les billets réservés doivent être réclamés 30 minutes avant le spectacle.
une présentation de **chrc**

Enquête sur la hausse du coût de l'essence

(PC) — Le ministre responsable de la Protection du consommateur, M. William Tetley, mène une enquête depuis le 24 juin dernier sur les hausses du coût de l'essence dans les différents garages au Québec.

M. Tetley a apporté cette précision alors qu'il était interrogé hier par le chef de l'Opposition, M. Jacques-Yvan Morin, à l'Assemblée nationale.

Le ministre québécois a expliqué que la hausse du prix de l'essence annoncée dans le discours du budget du ministre fédéral des Finances, lundi dernier, ne s'appliquait pas aux prix de l'essence déjà entreposée dans les réservoirs des différents distributeurs.

M. Morin avait pour sa part réclamé la création d'une commission spéciale de surveillance comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse, pour éviter ces hausses prématurées du prix de l'essence.

Par ailleurs, le premier ministre, M. Robert Bourassa, a promis d'exercer une grande surveillance dans l'application de ces hausses du prix de l'essence.

Le chef du gouvernement a rappelé que la vente au détail de l'essence était une juridiction provinciale, juridiction que le gouvernement du Québec entendait bien mettre en application.

Stanfield déplore l'absence de contrôle des prix et revenus

(D'après PC) — Le leader de l'Opposition, M. Robert Stanfield, a déploré hier aux Communes que le gouvernement n'ait pas imposé de contrôle obligatoire sur les prix et les revenus afin de venir à bout de l'inflation.

Pour sa part, défendant vigoureusement son budget du 23 juin, M. John Turner a déclaré devant la Conférence Board.

In Canada qu'il est absolument impossible que le gouvernement réduise ses dépenses sans que cela ne

cause un certain malaise chez des Canadiens.

"Chacun est en faveur de la réduction des dépenses aussi longtemps que la modération ne nuit pas à ses intérêts les plus chers, a-t-il dit, et arrive que des gens qui ont prié instamment le gouvernement de faire preuve de retenue se plaignent aujourd'hui de la retenue que pratique le gouvernement. Il n'en demeure pas moins que le budget est un document empreint d'humanisme, de psychologie et de réalisme politique..." a ajouté M. Turner.

Le ministre a dit que cela n'avait pas été facile au gouvernement de réduire ses dépenses d'un milliard de dollars, mais qu'il l'avait fait en tenant compte du bien commun. Il a donné l'exemple des dépenses pour la santé. Le gouvernement, dit-il, réduit les dépenses en question, mais en faisant en sorte que les services de santé soient plus efficaces encore qu'ils ne le sont présentement.

Le leader de l'Opposition est cependant moins opti-

miste quand il affirme que le budget Turner est nettement inflationniste, puisque le gouvernement accroît sa part du produit national brut, compte tenu d'un déficit budgétaire prévu de plus de \$3 milliards et d'une hausse des dépenses gouvernementales de quelque 16 pour cent.

M. Stanfield a dit qu'il demeure toujours convaincu que l'imposition de restrictions obligatoires demeure le moyen de garder l'inflation sous contrôle.

"Cette solution est toutefois inacceptable socialement à moins qu'elle ne soit accompagnée de véritables restrictions de la part du secteur public", a-t-il ajouté.

M. Stanfield s'est aussi élevé contre la taxe de 10 cents imposée sur le gallon d'essence, affirmant que le programme d'indemnisation aux importateurs de pétrole de l'Est pour l'uniformisation des prix au pays doit être financé à partir des revenus généraux.

Turner fait payer les travailleurs (la CSN)

Selon la Conférence des syndicats nationaux (CSN), le budget Turner fait payer aux travailleurs une crise dont ils ne sont que les victimes.

"M. Turner fait appel à la modération des travailleurs qui, selon lui, doivent formuler des demandes raisonnables en rapport avec les réalités économiques, mais il se garde bien de préciser ce qu'est une demande raisonnable", dit l'exécutif de la CSN.

Les chefs de la centrale précisent: "Où se situe la raisonnable quand on sait que les bénéfices des sociétés de 1970 à 1974 ont connu une augmentation de 138%?"

Selon la CSN, pris pour gérer la crise du capitalisme, c'est-à-dire en faire porter le

poids sur les travailleurs même si cette crise est issue du mode de production capitaliste, le gouvernement fédéral ne trouve rien d'autre que d'emboîter le pas à l'agression systématique du patronat.

La CSN précise qu'à cause des majorations de 15 cents le gallon d'essence et de 5 cents le gallon d'huile à chauffage, les travailleurs vont subir une perte de leur pouvoir d'achat d'environ \$200 par année.

Pour la centrale syndicale, il est inadmissible de plafonner le taux d'accroissement de la participation fédérale à l'assurance-hospitalisation.

"Ceci équivaut à déterminer d'avance la quantité

de soins à donner à la population en faisant fi des besoins. En établissant ce plafond, Ottawa intervient dans le champ de juridiction provinciale...", dit la CSN.

Pour sa part le ministre fédéral de la Santé, M. Marc Lalonde, a affirmé hier que la décision de réduire les dépenses fédérales dans le domaine de l'hospitalisation ne mènerait pas à une réduction des standards de soins médicaux.

Le ministre répondait au leader néo-démocrate Ed Broadbent qui avait dit qu'il ne pouvait résulter qu'un gel de l'assurance-hospitalisation à la suite de la décision de limiter les augmentations nettes des contributions fédérales dans ce domaine l'an prochain.

L'Association nationale des camionneurs artisans gardera ses privilèges

par Pierre CHAMPAGNE

Tous les entrepreneurs-camionneurs du Québec ont crié haro, hier sur le boudet, en l'occurrence l'Association nationale des camionneurs artisans, que l'on a accusée de tous les péchés du monde. Une magistrate plaidoirie du procureur de l'Ancaï, Me Jean-Marc Béliveau, devait cependant ouvrir le chemin à une déclaration ministérielle ou le ministre des Transports, M. Raymond Mailloux, réaffirmer que l'Association continuerait à bénéficier des privilèges qu'elle possède.

L'histoire n'est pas facile à démêler. Parce que n'est pas camionneur qui veut. Une dizaine d'associations et de fédérations différentes, représentant chacune un groupe de camionneurs distinct sont venues, hier, durant la journée, présenter leur mémoire à la commission élue permanente des Transports, des Travaux publics et de l'Approvisionnement. Le problème qui était à débattre: les règlements relatifs au transport en vrac dans la province de Québec.

Première difficulté: s'entendre sur le mot "vrac". Dans toutes les provinces du Canada et dans tous les états américains, le mot "vrac" réfère à ce qui doit être transporté par des camions citernes. Au Québec, la définition est très élargie puisqu'elle réfère aux matières suivantes: la terre, le sable, le gravier, la pierre, le béton bitumineux, la neige, la glace, la tourbe à gazon, les rebuts de bois, les copeaux de bois, le charbon, le sel et on se chicanne encore sur la "pitoune".

Deuxième difficulté: l'arrivée du règlement 12 publié pour la première fois le 27 juillet 1973 et qui tente de régir le transport en vrac dans la province. C'est sur ce règlement que les camionneurs non seulement ne s'entendent pas avec le législateur, mais également entre eux. Objet du litige une clause dite 75-25 qui oblige les constructeurs de routes à donner aux camionneurs artisans 75% du transport nécessaire à la construction d'une route.

Mais ici encore il y a discussions. Ce n'est pas de toute la route mais de la partie qui se trouve au-dessus de l'infrastructure et qui ne représente, selon les camionneurs artisans, que 25% de la construction d'une route. Donc les camionneurs artisans disent n'avoir que 75% de 25%... bref presque rien.

De fait, et selon le ministre Mailloux et selon le procureur des camionneurs artisans, les camionneurs de l'Ancaï ne seraient privilégiés qu'en ce qui ne concerne que 10 pour cent du transport en vrac au Québec.

Pourtant, à entendre les entrepreneurs en vrac du Québec l'Association du camionnage du Québec, les camionneurs de la Côte-Nord et bien d'autres associations, l'Association nationale des camionneurs artisans serait, dirait-on, à ce point privilégiée par le règlement numéro 12 que c'est à peine si les entrepreneurs-camionneurs peuvent gagner leur vie. Pourtant, comme l'a souligné le ministre Mailloux, ils peuvent toujours se partager entre eux encore 90% du transport du vrac dans les limites de la province.

Enfin, dernier problème: qui est qui dans toute cette affaire? Qu'est-ce qu'un camionneur artisan, et un camionneur entrepreneur, et un camionneur privé, et un camionneur public, et un camionneur tout court?

Normalement, le camionneur artisan est le propriétaire et le conducteur de son

propre camion. Ils sont, dit l'Ancaï, 5.000 au Québec. Mais le camion d'un camionneur artisan doit avoir une benne à bascule. Une "domeuse" en français. Autrement il ne peut pas transporter de vrac (la pierre, la neige etc.) Bref c'est si compliqué que même les experts ont des difficultés à faire le partage.

Une chose est certaine cependant, si on se fie aux paroles du ministre, c'est que les camionneurs artisans continueront à jouir de leur privilège de 75-25... mais il ne faudrait pas qu'ils exagèrent. Quand, dans leur région (il y en a 12 dans le Québec) les camionneurs artisans travaillent tous, sans exception, ils pourraient, même en vertu de la fameuse clause 75-25, donner aux autres transporteurs de vrac la chance de travailler eux aussi, dans leur propre région au lieu de faire appel à d'autres camionneurs artisans originaires d'une autre région.

CENTRE DE VERRES DE CONTACT CHAREST

Polyclinique
Vision-Santé Charest
210 st. boul. Charest
Suite 105
Face à la
Gare Centrale d'Autobus
529-6641

Vous souffrez de douleurs arthritiques?

De nombreuses personnes souffrant d'arthrite ou de rhumatisme utilisent aujourd'hui dans tout le Canada un nouveau liniment médicamenteux pour obtenir un soulagement rapide et efficace. Ce liniment s'appelle EXOCAINE!

Rien n'est tout-à-fait comparable à ce liniment médicamenteux qui a fait ses preuves: en effet, EXOCAINE contient à la fois un analgésique reconnu pour soulager les douleurs

arthritiques et un anesthésique agissant rapidement pour aider à désensibiliser temporairement les extrémités nerveuses qui transmettent ces douleurs. Vous pouvez donc bouger plus facilement et plus confortablement pendant des heures.

Ne laissez pas la gêne et les douleurs causées par l'arthrite troubler inutilement votre travail, votre sommeil, votre vie. Achetez dès aujourd'hui de l'EXOCAINE.

SUPER Pollack SPECIAL

Magasinez jeudi et vendredi jusqu'à 9h.
Composez 529-9292 ou écrivez C.P. 1277.



Toiles Sundown opaques et de première qualité finies d'une belle frange, blanc seulement.

27'' X 58''	SPECIAL 5 ⁴⁹	54'' X 70''	13 ⁹⁹
36'' X 70''	6 ⁹⁹	63'' X 70''	19 ⁹⁹
42'' X 70''	8 ⁹⁹	72'' X 70''	25 ⁹⁹
48'' X 70''	11 ⁹⁹	77'' X 70''	36 ⁹⁹

Toiles "Sundown" sans frange, unies opaques, lavables, blanc seulement.

27'' X 58''	SPECIAL 3 ⁶⁹	54'' X 70''	9 ⁴⁹
36'' X 70''	4 ⁴⁹	63'' X 70''	16 ⁹⁹
42'' X 70''	6 ⁴⁹	72'' X 70''	18 ⁹⁹
48'' X 70''	8 ⁹⁹	77'' X 70''	26 ⁹⁹

Mail St-Roch, garnitures de maison, rayon 740, 4e étage. Ste-Foy et Lévis, rez-de-chaussée.